



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

Février 2019

POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET POLITIQUES COMMUNES A L'APPUI DES PROGRAMMES DE REFORME DES PAYS MEMBRES — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ANNEXE D'INFORMATION ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Dans le cadre des politiques communes des pays membres et des politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 17 décembre 2018. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens menés avec les autorités régionales, qui ont pris fin le 2 novembre 2018, et repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens. Il a été achevé le 5 décembre 2018.
- Une **annexe d'information** établie par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Questions générales.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 18/478
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 18 décembre 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
USA

Le conseil d'administration achève les entretiens annuels concernant les politiques communes de la CEMAC et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres

- Les efforts déployés continuellement par les pays membres de la CEMAC et les institutions régionales ont contribué à éviter une crise immédiate, mais la situation économique reste difficile dans la région.
- Les pays membres et les institutions régionales devront tenir intégralement leurs engagements en matière de politique économique et de réforme afin de rétablir la stabilité extérieure de la région et de réaliser une croissance plus élevée et inclusive.

Le 17 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les entretiens annuels avec la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) concernant les politiques communes des pays membres et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres.

La situation économique dans la CEMAC reste difficile. La croissance économique régionale, qui a ralenti considérablement après la chute des prix du pétrole en 2014, demeure atone et ne s'est pas encore accélérée comme prévu. La croissance hors secteur pétrolier devrait tomber en 2018 à 1,0 %, contre 2,6 % en 2017. Un rebond plus marqué que prévu du PIB pétrolier (+ 7,3 %) contribuerait néanmoins à une accélération de la croissance globale, de 1,0 % en 2017 à 2,2 % en 2018. L'inflation s'accélère, mais resterait faible, aux alentours de 2 % à la fin de l'année. La situation du secteur bancaire reste difficile, en raison du niveau élevé des arriérés de l'État. Les prêts improductifs ont continué d'augmenter, pour atteindre 17 % du total des prêts à la fin de septembre 2018, tandis que plusieurs banques continuent de ne pas respecter certains ratios prudentiels.

Les avoirs extérieurs nets de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) étaient inférieurs aux prévisions à la fin septembre et devraient le rester jusqu'à la fin de l'année, en dépit de la hausse des prix du pétrole et des efforts déployés par la BEAC et la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC) pour renforcer l'application de la réglementation des changes. Cela s'explique dans une large mesure par les retards observés dans l'adoption de programmes appuyés par le FMI en République du Congo et en Guinée

équatoriale et dans le décaissement de l'aide budgétaire extérieure qui y est liée. Par ailleurs, les efforts budgétaires consentis par les pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI sont plus ou moins conformes aux attentes. Pour l'ensemble de la région, le déficit hors pétrole à la fin de 2018 devrait correspondre aux prévisions, tandis que le solde global dépasserait ces dernières en raison d'une augmentation des recettes pétrolières.

À moyen terme, il reste prévu que la situation économique et financière s'améliore de manière progressive. Des réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance, ainsi qu'à renforcer le secteur financier, conjuguées à un desserrement du frein exercé par l'ajustement budgétaire et au remboursement des arriérés de l'État, contribueraient à la reprise progressive de la croissance hors pétrole, qui s'établirait à 4 ½ % d'ici 2021. Le solde budgétaire global (à l'exclusion des dons) serait proche de l'équilibre à compter de 2019, en raison d'une nouvelle réduction du déficit primaire hors pétrole. La dette publique baisserait sensiblement, de près de 50 % du PIB à la fin de 2018 à moins de 44 % du PIB d'ici la fin de 2020. Une nouvelle baisse du déficit des transactions courantes, à environ 1½ % du PIB en 2018-20 (contre 4 % du PIB en 2017), contribuerait à une accumulation progressive de réserves, la couverture des réserves atteignant près de quatre mois d'importations d'ici 2020. Ces perspectives reposent sur la mise en œuvre intégrale par les pays membres de la CEMAC et les institutions régionales des engagements qu'ils ont pris, et sont exposées à des risques considérables, parmi lesquels de nouveaux retards dans l'approbation d'accords financiers avec la République du Congo et la Guinée équatoriale, une baisse des prix du pétrole et un durcissement des conditions financières mondiales.

Évaluation par le conseil d'administration

« Les administrateurs notent que les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie régionale ont contribué à éviter une crise immédiate, mais que la stratégie n'a pas encore atteint pleinement ses objectifs : les réserves régionales sont insuffisantes et la croissance non pétrolière demeure atone. Les administrateurs soulignent que l'amélioration de la situation économique et financière régionale à moyen terme dépend crucialement de la mise en œuvre intégrale des engagements pris par les pays membres de la CEMAC et les institutions régionales, ainsi que de l'adoption de programmes appuyés par le FMI par la République du Congo et la Guinée équatoriale. Les administrateurs engagent les autorités de ces pays membres à redoubler d'efforts pour satisfaire aux conditions préalables d'un accord avec le FMI.

« Les administrateurs engagent les autorités des pays de la CEMAC à continuer de mettre en œuvre strictement leur programme d'assainissement budgétaire et de s'attaquer promptement à tout dérapage budgétaire. Cela est essentiel pour reconstituer des amortisseurs budgétaires et des volants de réserves adéquats, et orienter fermement la dette publique à la baisse. Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire d'améliorer la

qualité de l'assainissement en renforçant la mobilisation des recettes non pétrolières. Ils soulignent aussi qu'il importe de finaliser et de mettre en œuvre les plans de remboursement des arriérés. Les pays membres doivent aussi appuyer la mise en application de la réglementation des changes par la BEAC et la COBAC, notamment en accroissant la transparence des industries extractives et en veillant à la domiciliation des recettes d'exportation, ainsi qu'au rapatriement et à la cession des avoirs extérieurs par toutes les entités publiques.

« Les administrateurs saluent les mesures correctives qui ont été prises pour s'attaquer à l'insuffisance des avoirs extérieurs nets, notamment le relèvement du taux directeur de la BEAC et la mise en application par la COBAC et la BEAC des limites des positions de change des banques. Les administrateurs saluent aussi les progrès considérables qui ont été accomplis dans la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire et la rédaction d'une nouvelle réglementation des changes, deux mesures qui, lorsqu'elles seront pleinement effectives, contribueront à renforcer la transmission de la politique monétaire et à ramener l'accumulation des avoirs extérieurs nets en bonne voie.

« Les administrateurs sont d'avis que, après le récent durcissement, l'orientation de la politique monétaire semble adéquate, mais ils soulignent que la BEAC doit être prête à durcir davantage sa politique si nécessaire pour soutenir la stratégie régionale. Ils encouragent aussi la BEAC à continuer de chercher à développer le marché interbancaire, notamment en réduisant davantage l'excès de liquidités.

« Les administrateurs encouragent le secrétariat général de la COBAC à faire du contrôle fondé sur les risques l'axe principal de son plan stratégique pour 2019–21, qui devrait aussi viser à renforcer le cadre et les outils de contrôle, à assurer une résolution plus prompte des banques en difficulté, ainsi qu'à encourager les banques à établir et à mettre en œuvre des plans de réduction des prêts improductifs. Pour atteindre ses objectifs, il sera essentiel de renforcer les ressources humaines du secrétariat général de la COBAC.

« Les administrateurs notent qu'un climat des affaires médiocre et une impression généralisée de corruption continuent de freiner la croissance. Ils encouragent les autorités nationales et régionales à redoubler d'efforts pour rétablir une croissance soutenue et inclusive, et favoriser la diversification, notamment en améliorant la gouvernance, la gestion des finances publiques et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en promouvant l'intégration régionale et en favorisant le développement des marchés financiers.

« Les administrateurs notent les progrès considérables qui ont été accomplis par la BEAC et la COBAC en ce qui concerne les assurances fournies dans la lettre de suivi de juin 2018 sur les points suivants : i) achever la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire et ii) soumettre la réglementation des changes révisée à l'adoption du comité ministériel de l'UMAC, ces deux mesures étant attendues d'ici la fin de 2018. Ils sont

d'avis que la BEAC et la COBAC ont pris des mesures correctives satisfaisantes pour s'attaquer à l'insuffisance des avoirs extérieurs nets en juin 2018. Les administrateurs souscrivent aussi aux nouvelles assurances qui figurent dans la lettre de suivi du gouverneur de la BEAC datée de décembre 2018 : il s'agit de réaliser l'accumulation prévue des avoirs extérieurs nets sur la base de l'engagement pris par la BEAC de mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive et des engagements pris par les pays membres de mettre en œuvre des politiques d'ajustement dans le contexte de programmes appuyés par le FMI. Les administrateurs soulignent que la mise en œuvre de ces assurances reste essentielle pour garantir le succès des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

« Les vues exprimées par les administrateurs aujourd'hui feront partie des entretiens relatifs aux consultations au titre de l'article IV avec les pays membres de la CEMAC qui se dérouleront d'ici le prochain examen des politiques communes de la CEMAC par le conseil d'administration. Il est prévu que le prochain examen des politiques communes de la CEMAC se déroulera selon le cycle standard de 12 mois. »



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORMES DES PAYS MEMBRES

5 décembre 2018

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte et risques. La stratégie régionale a contribué à éviter une crise immédiate, mais reste confrontée à des vents contraires : deux pays n'ont toujours pas conclu d'accord de financement avec le FMI ; les réserves régionales n'ont pas été à la hauteur des attentes malgré des prix pétroliers supérieurs aux projections ; le redressement prévu de la croissance hors pétrole ne s'est toujours pas concrétisé ; et le contexte sécuritaire et socio-politique demeure difficile.

Conformément aux assurances qu'elle avait présentées, la BEAC a pris des mesures correctives, notamment en relevant son taux directeur pour remédier à la contre-performance des avoirs extérieurs nets (AEN), et a accompli des progrès considérables pour ce qui est de l'achèvement d'ici la fin de l'année de la modernisation du cadre opérationnel de sa politique monétaire et de l'établissement d'un projet de nouvelle réglementation des changes. Une lettre de suivi présente des assurances actualisées sur la trajectoire des AEN.

À moyen terme, une amélioration progressive de la situation économique et financière reste prévue, mais ces perspectives sont exposées à des risques de dégradation élevés, notamment de nouveaux retards dans l'approbation des accords de financement avec le Congo et la Guinée équatoriale, une baisse des cours du pétrole, et un durcissement des conditions financières mondiales. La région reste confrontée à des problèmes importants pour diversifier son économie, avec un climat des affaires médiocre et un haut niveau de corruption perçue.

Recommandations

- Les pays membres doivent continuer de mettre en œuvre rigoureusement leurs plans d'assainissement budgétaire, tout en soutenant les efforts déployés par la BEAC et la COBAC pour assurer une application plus rigoureuse de la réglementation des changes, deux volets fondamentaux pour ramener les AEN sur la trajectoire initialement envisagée.

- Le nouveau cadre de la politique monétaire étant pour l'essentiel en place, la BEAC doit axer ses efforts sur la réduction de l'excédent de liquidités et le développement du marché interbancaire.
- Le plan d'action stratégique de la COBAC pour la période 2019–21 doit viser à renforcer la supervision basée sur les risques. La COBAC doit aussi veiller à réduire les prêts non performants (PNP), à résoudre plus rapidement la situation des banques en difficulté, et à assurer une application plus rigoureuse des réglementations prudentielles.
- Les autorités nationales et régionales doivent redoubler d'efforts pour rétablir une croissance soutenue et inclusive. Elles doivent notamment : accorder davantage de place aux mesures visant à renforcer les recettes non pétrolières dans leurs plans d'assainissement budgétaire; encourager le développement des marchés financiers ; améliorer la gouvernance ; et favoriser l'intégration régionale.

Approuvé par
Zeine Zeidane
 (département
 Afrique) et **Nathan**
 Porter
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés du 23 octobre au 2 novembre 2018 à Libreville (Gabon) et Yaoundé (Cameroun). L'équipe des services du FMI était composée de M. Toujas-Bernaté (chef de mission), Mme Perinet, M. Martin, M. Rosa, (tous du département Afrique), Mme El Gemayel et M. Portier (tous deux du département des marchés monétaires et des capitaux), et Mme Balta (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a rencontré M. Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC et Président de la COBAC) ; M. Fortunato Ofa Mbo Nchama, Président (BDEAC); Professeur Clément Belingaba, Commissaire aux affaires économiques, monétaires et financières (Commission de la CEMAC) ; ainsi que d'autres hauts responsables de ces institutions et du secteur bancaire. Le présent rapport a été préparé avec l'assistance de Mme Adjahouinou.

Le présent document décrit les entretiens qui se sont déroulés dans le cadre de la consultation annuelle avec les institutions régionales responsables des politiques communes au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), conformément à la décision relative aux modalités de surveillance des politiques de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale dans le cadre des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres (décision N°13654-(06/01), telle qu'amendée), ainsi que des politiques communes qui soutiennent les programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME	8
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR REMÉDIER À LA CRISE	12
A. Assainissement budgétaire	12
B. Politique monétaire et réglementation des changes	13
C. Renforcement du secteur bancaire	17
FAVORISER UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE	19
A. Accroître les recettes non pétrolières	19

B. Développer les marchés financiers	19
C. Améliorer la gouvernance	20
D. Favoriser l'intégration régionale et améliorer le climat des affaires	21

SUIVI DE L'ÉVOLUTION ET DES POLITIQUES RÉGIONALES 22

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI 22

ENCADRE

1. Scénario pessimiste	11
------------------------	----

GRAPHIQUES

1. Principaux indicateurs économiques, 2000–18	25
2. Principaux indicateurs économiques, 2006–21	26
3. Indicateurs monétaires	27

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–22	28
2. Comptes nationaux, 2016–22	29
3a. Balance des paiements, 2016–22 (en milliards de francs CFA)	30
3b. Balance des paiements, 2016–22 (en pourcentage du PIB)	31
4a. Indicateurs budgétaires, 2015–22 (en pourcentage du PIB)	32
4b. Indicateurs budgétaires, 2015–22 (en pourcentage du PIB hors pétrole)	33
5. Conformité aux critères de convergence, 2015–22	34
6. Situation monétaire, 2016–20	35
7. Comptes résumés de la banque centrale, 2016–20	36
8. Avoirs extérieurs nets de la Banque centrale, 2016–21	37
9. Notations des banques, juin 2018	38
10. Indicateurs de solidité financière, 2010–18	39
11. Infractions aux ratios prudentiels, 2014–18	40

ANNEXES

I. Réponses des autorités aux recommandations précédentes du FMI	41
I. Matrice d'évaluation du risque	43
III. Évaluation du secteur extérieur	46

APPENDICE

I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC	54
--	----

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

Contexte

1. Deux ans après son adoption par les chefs d'État de la CEMAC, la stratégie régionale a contribué à éviter une crise immédiate mais ne parvient pas encore à atteindre pleinement ses objectifs¹. Les réserves régionales n'ont récemment pas été à la hauteur des attentes malgré des prix pétroliers supérieurs aux projections. Deux pays n'ont toujours pas conclu d'accord de financement avec le FMI, ce qui retarde une grande partie de l'aide budgétaire attendue d'ici la fin de 2018 et entraîne une plus faible accumulation de réserves. Enfin, le contexte sécuritaire et socio-politique est difficile à l'heure actuelle et pourrait donner lieu à des dérapages de la politique économique. Les chefs d'État de la région ont reconnu ces difficultés lors de leur sommet extraordinaire du 25 octobre à N'Djamena, où ils ont réitéré leur attachement à la stratégie régionale et plaidé en faveur de son exécution plus rigoureuse.

2. Au-delà des difficultés actuelles, la région est confrontée à des problèmes importants de développement à plus long terme. La croissance hors pétrole ne s'est pas rétablie aussi vite que prévu et reste très inférieure au niveau nécessaire pour assurer des emplois et des revenus à une population qui augmente rapidement. La diversification de l'économie demeure un objectif difficile à atteindre, alors même que la production pétrolière devrait diminuer progressivement à moyen terme. Ces tendances inquiétantes découlent en grande partie des facteurs suivants : médiocrité du climat des affaires ; faiblesse de la gouvernance et haut niveau de corruption perçu ; insuffisance des infrastructures et des services publics ; faiblesse du développement des marchés financiers et de l'inclusion financière ; et intégration régionale limitée.

3. Les programmes en cours progressent de façon globalement satisfaisante, mais les nouveaux programmes appuyés par le FMI avec le Congo et la Guinée équatoriale ont peu de chances d'être adoptés avant le début de l'an prochain :

- Les résultats des programmes au Cameroun, au Gabon, en République centrafricaine (RCA), et au Tchad sont dans l'ensemble sur la bonne voie. Les revues de leurs accords respectifs doivent être examinées par le conseil d'administration en décembre. Toutefois, les décaissements de l'aide budgétaire de la Banque mondiale à certains pays seront différés jusqu'au début de l'an prochain.
- La première revue du programme de référence avec la Guinée équatoriale a été achevée de façon satisfaisante en août. L'achèvement de la deuxième revue et les discussions sur un éventuel accord de financement au titre du mécanisme élargi de crédit ont été repoussées à l'an prochain, en raison de retards dans l'exécution de deux grandes réformes de la gouvernance.

¹ Le terme « autorités » désigne les institutions régionales responsables des politiques communes au sein de l'union monétaire et non les autorités des différents pays membres, sauf indication précise du nom du pays.

- L'approbation d'un nouveau programme appuyé par le FMI avec le Congo a été différée, en attendant de recevoir des assurances de financement explicites de la part des créanciers publics extérieurs, notamment l'allègement de la dette, qui est indispensable pour rétablir sa viabilité. Même si la mise en œuvre du programme de réformes structurelles des autorités a progressé, des étapes supplémentaires restent à franchir avant de soumettre au conseil d'administration la demande faite par le Congo d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, notamment un certain nombre d'ajustements au projet de loi de finances 2019 et l'exécution des réformes d'amélioration de la gouvernance et de la transparence.

4. La mise en œuvre des recommandations issues des consultations de surveillance régionale de 2017 a partiellement progressé (annexe I). La BEAC a durci l'orientation de sa politique monétaire et a considérablement avancé dans la modernisation de son cadre monétaire opérationnel, notamment en éliminant les avances statutaires, en instaurant un dispositif d'aide de liquidité d'urgence, et en assurant le refinancement par voie d'appels d'offres concurrentiels. La COBAC a également commencé à mettre en œuvre une supervision fondée sur les risques tout en renforçant l'application des normes prudentielles et en prenant les mesures nécessaires à la résolution des banques en difficulté. En revanche, l'application du cadre de surveillance régionale et le renforcement de l'intégration régionale n'ont guère avancé.

Évolution récente et perspectives pour 2018

5. La situation économique régionale reste difficile. La croissance économique de la région, qui s'est nettement ralentie après la chute des cours du pétrole de 2014, reste médiocre et ne s'est pas encore redressée comme prévu. Un fléchissement de la croissance hors pétrole est maintenant attendu en 2018 (de 2,6 % en 2017 à 1,0 %). Toutefois, un rebond plus fort que prévu du PIB pétrolier (+7,3 %) contribuerait à un regain de la croissance générale (de 1,0 % en 2017 à 2,2 % en 2018). Même si elle est en hausse, l'inflation resterait faible, à environ 2 % à la fin de l'année.

6. Sous l'effet de l'augmentation des exportations pétrolières, les déficits des transactions extérieures courantes et de la balance générale des paiements devraient diminuer plus rapidement. Sous l'effet de la hausse des prix pétroliers et de la production de pétrole, les recettes d'exportations pétrolières devraient augmenter de 4 points de pourcentage du PIB en 2018. Malgré une augmentation simultanée des importations, le déficit des transactions courantes diminuerait pour se situer à 1,9 % du PIB en 2018 (contre 4,1 % en 2017). En dépit de cet ajustement, la position extérieure de la CEMAC est légèrement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables (annexe III). Malgré une amélioration attendue du solde global par rapport aux projections précédentes, l'accumulation de réserves nettes sera plus faible, en raison d'une insuffisance prononcée du financement extérieur exceptionnel, due au report de l'adoption des nouveaux programmes avec le Congo et la Guinée équatoriale.

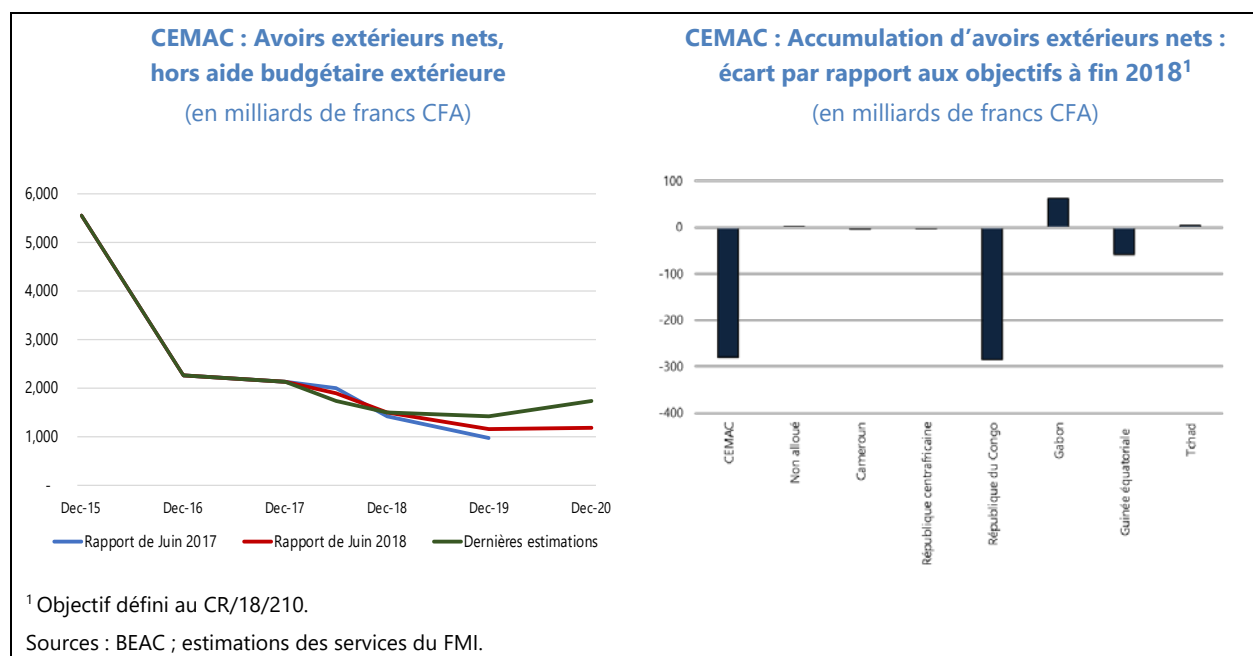
7. Les efforts d'assainissement budgétaire sont dans l'ensemble sur la bonne voie dans les pays appliquant un programme. Le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad ont respecté leurs objectifs de déficit budgétaire à fin juin et fin septembre, tandis que la Guinée équatoriale a atteint son objectif de fin juillet. Même si le Gabon a manqué son objectif de déficit à fin juin, l'écart a

été moins prononcé que ce qui avait été estimé lors de la deuxième revue du programme, et son objectif indicatif à fin septembre a été respecté. Toutefois au Congo, le déficit non pétrolier a été supérieur aux prévisions, en raison d'une baisse des recettes non pétrolières et d'une hausse des dépenses courantes. Pour l'ensemble de la région, le solde budgétaire hors pétrole devrait être plus ou moins conforme aux attentes en 2018, dans la mesure où l'augmentation éventuelle du déficit du Congo devrait être compensée par une diminution du déficit du Gabon, et où les autres pays devraient atteindre les objectifs de leurs programmes. Toutefois, le solde global de la région dépasserait les attentes, en raison de l'augmentation des recettes pétrolières. En outre, les remboursements nets d'arriérés (effectifs et prévus) restent plus ou moins conformes aux projections précédentes dans tous les pays de la CEMAC.

8. Face à une accumulation de réserves inférieure à l'objectif fixé (qui constituait une assurance), la BEAC a pris des mesures correctives en durcissant l'orientation de sa politique monétaire et en renforçant l'application de la réglementation des changes. Les avoirs extérieurs nets (AEN) à fin juin ont été inférieurs d'environ 290 millions d'euros aux projections des services du FMI, car le financement extérieur pour le Cameroun et le rapatriement par le Congo de ses dépôts à l'étranger ont accusé des retards, et les banques commerciales ont été plus lentes à rétrocéder à la BEAC leurs avoirs extérieurs nets accumulés. Pour remédier à ce dernier point, la COBAC et la BEAC ont renforcé l'application des plafonds de position de change des banques et en septembre, ont sanctionné 11 banques en infraction à ces plafonds. Apparemment en réaction, les banques ont réduit de près de 120 milliards de FCFA leurs positions en avoirs extérieurs au cours du troisième trimestre (en inversant en fait la hausse du deuxième trimestre), et les ont rétrocédées à la BEAC, ce qui a ramené leurs niveaux d'AEN à environ 140 milliards de FCFA, soit plus ou moins leur moyenne historique. Toutefois, le rapatriement des recettes de change par les exportateurs ne semble pas s'être amélioré. Malgré l'augmentation des avoirs rétrocédés par les banques, l'écart entre les AEN accumulés et les projections des services du FMI s'est creusé à fin septembre, pour se situer à près de 480 millions d'euros, car les dépôts des États auprès de la BEAC ont diminué (contre des projections d'augmentation) en grande partie en raison de l'insuffisance du financement extérieur exceptionnel de 375 millions d'euros. Dans ce contexte, le 31 octobre, la BEAC a relevé son taux directeur de 55 points de base, en le portant à 3,50 %.

9. Il est maintenant prévu que les AEN de la BEAC manquent l'objectif fixé à fin 2018, mais ils devraient revenir sur la bonne voie en 2019. L'insuffisance projetée à 430 millions d'euros à fin 2018 est intégralement liée à l'ajournement des programmes appuyés par le FMI avec le Congo et la Guinée équatoriale et au report de l'aide budgétaire extérieure qui en découle (selon les précédentes projections, ces deux pays auraient reçu 440 millions d'euros d'aide budgétaire extérieure en 2018). Si l'on exclut l'aide budgétaire extérieure, la position des AEN serait à fin 2018 plus ou moins au niveau projeté au moment de l'adoption de la stratégie, et légèrement supérieur aux projections en 2019 et 2020 (graphique du texte). En outre, une bonne partie des recettes pétrolières supplémentaires a été utilisée pour rembourser plus rapidement la dette pétrolière, selon les contrats, et pour régler des différends imprévus relatifs aux investissements. Toutefois, les AEN de la BEAC devraient nettement augmenter au quatrième trimestre 2018 (de 509 millions d'euros) car une grande partie des décaissements attendus au titre du financement budgétaire extérieur d'ici la fin de l'année

par les pays bénéficiant d'un programme (770 millions d'euros) devrait être épargnée. En 2019, en supposant que les nouveaux programmes appuyés par le FMI soient approuvés avec le Congo et la Guinée équatoriale pour répondre aux besoins de financement de leurs balances des paiements, et que l'aide budgétaire extérieure associée soit débloquée, les AEN augmenteraient de 1,1 milliard d'euros et retrouveraient leur trajectoire projetée.



10. La situation reste difficile dans le secteur bancaire en raison des retards dans le remboursement des arriérés publics. Les prêts non performants (PNP) continuent d'augmenter (de 15 % fin 2017 à 17 % en septembre 2018) et mettent en difficulté la liquidité des banques les plus faibles (tableau 8). Le crédit au secteur privé a amorcé une reprise (+ 2,1 % en glissement annuel en septembre), tandis que les dépôts ont continué d'augmenter (+ 4,6 % en glissement annuel). Plusieurs banques restent en infraction aux principaux indicateurs prudentiels (tableau 12), malgré un certain nombre d'améliorations depuis la fin de 2017. En dehors d'un petit nombre d'établissements qui sont actuellement sous étroite surveillance, toutes les banques sont suffisamment capitalisées. Même si tous les secteurs bancaires nationaux ont été rentables en 2017 (à l'exception du Tchad), la rentabilité des banques dépendra de plus en plus du remboursement des arriérés publics, qui sont la principale source de PNP. Lors de sa réunion de septembre, la COBAC a retiré son agrément à un établissement d'importance systémique sous-capitalisé, et a demandé aux autorités nationales de retirer l'agrément d'un autre établissement sous-capitalisé.

PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME

11. Grâce à la hausse des cours du pétrole, une amélioration progressive de la situation économique et financière reste prévue à moyen terme. Ces perspectives reposent sur l'hypothèse d'une exécution intégrale des engagements pris par les pays membres et les institutions

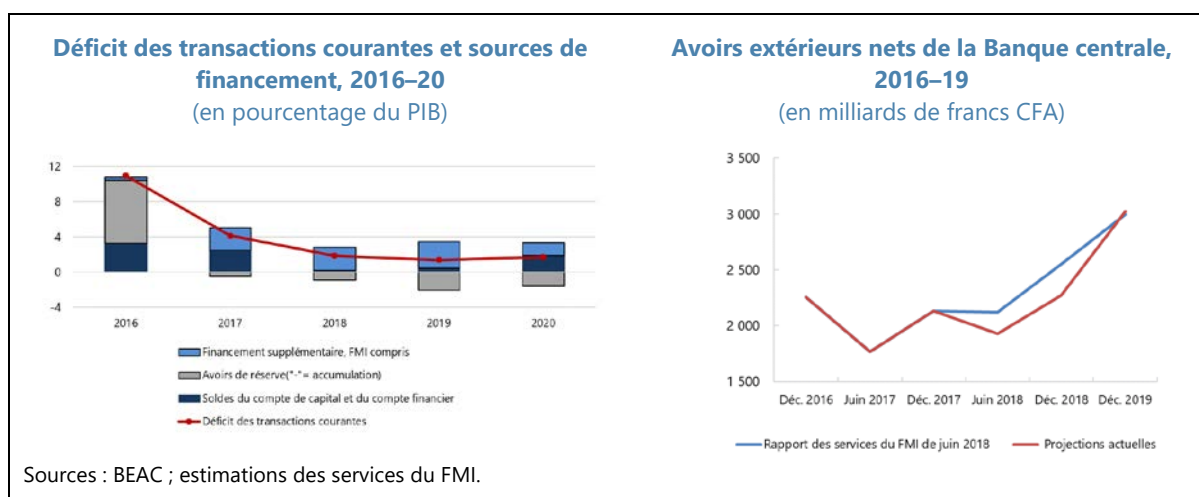
régionales de la CEMAC, à savoir : poursuite de l'assainissement budgétaire et de réformes structurelles par les pays membres ; politique monétaire restrictive et mise en application de la réglementation des changes par la BEAC ; et poursuite du renforcement du secteur financier par la COBAC. Ces perspectives supposent également l'adoption au cours du premier semestre des nouveaux accords du FMI avec le Congo et la Guinée équatoriale et tiennent compte de la révision à la hausse des projections des prix pétroliers. Compte tenu de ces hypothèses :

- Le solde budgétaire global (hors dons) serait pratiquement en situation d'équilibre à compter de 2019, en raison d'une nouvelle diminution du déficit budgétaire primaire non pétrolier (hors dons) et d'une augmentation des recettes pétrolières (qui baisseraient néanmoins à moyen terme). La dette publique diminuerait plus rapidement que prévu, pour se situer en-deçà de 44 % du PIB d'ici la fin de 2020, en raison de soldes budgétaires globaux plus solides et d'un PIB pétrolier nominal plus élevé.
- Les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance et à renforcer le secteur financier, conjuguées à l'allègement des contraintes issues de l'ajustement budgétaire et au remboursement des arriérés publics contribueraient à la reprise progressive de la croissance hors pétrole, qui atteindrait 4½ % d'ici 2021. Même en légère augmentation, l'inflation resterait en deçà du critère de convergence régional de 3 %.
- Sous l'effet de la hausse des exportations pétrolières, le déficit des transactions courantes serait inférieur de près de 1 % du PIB aux précédentes prévisions, en se situant en moyenne à 1¾ % du PIB sur la période 2019–21. Cette diminution du déficit, même en étant partiellement compensée par une légère baisse de l'IDE et une augmentation des sorties de capitaux (en raison d'un rapatriement toujours faible des recettes pétrolières par les sociétés pétrolières étrangères), entraînerait une accumulation progressive de réserves, qui permettrait d'atteindre une couverture de près de 4 mois d'importations d'ici 2020.

Tableau 1 du texte. CEMAC : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2016–21

	Rapport pays N°18/210						Projections actuelles					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Revenu national et prix	(variation annuelle en %)						(variation annuelle en %)					
PIB à prix constants	-0,7	0,9	2,7	3,4	3,2	2,7	-0,4	1,0	2,2	3,4	3,0	2,6
PIB pétrolier	-6,8	-3,5	5,9	2,3	-1,1	-5,2	-6,7	-5,2	7,3	2,6	-2,0	-5,6
PIB hors pétrole	1	2	1,9	3,6	4,2	4,6	1,3	2,6	1,0	3,6	4,2	4,5
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	1,3	0,8	1,6	1,8	2,2	2,4	1,3	0,8	1,7	1,9	2,3	2,4
Secteur extérieur	(en % du PIB, sauf indication contraire)						(en % du PIB, sauf indication contraire)					
Solde des transactions courantes, dons compris	-13,7	-4,5	-2,6	-2,3	-2,4	-4,1	-11,0	-4,1	-1,8	-1,4	-1,7	-2,4
Opérations financières de l'Etat												
Solde budgétaire primaire	-6,1	-2,6	1	1	1,5	1,1	-5,9	-2,4	1,5	2,4	2,5	1,9
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris (en % du PIB hors pétrole)	-14,1	-10,5	-7,4	-6,3	-4,8	-4,2	-13,8	-10,2	-7,4	-5,9	-4,6	-4,0
Dette publique totale	53,2	54,5	52,3	51,6	49,8	47,6	52,6	53,5	49,5	46,2	43,7	41,8
Réserves officielles brutes (fin de période)												
Mois d'importations de biens et services	2,3	2,4	3,1	3,7	3,9	4,5	2,3	2,3	2,6	3,3	3,9	4,2
Avoirs extérieurs nets (variation annuelle en milliards de FCFA)	-3 294	-123	421	443	363	625	-3 294	-123	142	748	676	732
Avoirs extérieurs nets (en milliards de FCFA)	2 254	2 131	2 552	2 994	3 358	5 982	2 254	2 131	2 273	3 021	3 697	4 430

Sources : estimations des services du FMI.



12. Les perspectives restent exposées à des risques de dégradation considérables, notamment :

- De nouveaux retards dans l'approbation des accords de financement avec le Congo et la Guinée équatoriale pourraient de nouveau mettre en péril les objectifs régionaux d'accumulation d'avoirs extérieurs nets et remettre en question la réussite finale de la stratégie régionale (encadré 1). L'accumulation projetée des dépôts publics est essentielle pour atteindre les objectifs d'avoirs extérieurs nets en 2019.
- La région restant fortement tributaire des recettes/revenus pétroliers, une baisse des cours du pétrole exercerait une pression supplémentaire sur les soldes budgétaire et extérieur et sur le secteur financier², ce qui serait notamment le cas si la récente baisse des cours du pétrole devait persister.
- Une détérioration de la situation sécuritaire porterait atteinte à l'activité économique et pourrait entraîner une augmentation des dépenses militaires et encourager des sorties de capitaux. Même si la situation s'est améliorée dans la région du Pool au Congo, des tensions persistent en RCA et dans les régions anglophones du Cameroun.
- Un durcissement des conditions financières mondiales, qui pourrait être déclenché par une hausse plus brutale que prévu des taux d'intérêt aux États-Unis ou par la concrétisation d'autres risques, pourrait aggraver les risques liés au service de la dette et au refinancement, ce qui mettrait en difficulté le compte de capital et affaiblirait l'accumulation de réserves.

² Même si les estimations sont particulièrement délicates en raison de la complexité des contrats de partage de production et de l'incertitude relative aux sorties de capitaux liés au pétrole, il semble, selon des estimations sommaires, qu'une baisse du cours du pétrole de 10 dollars le baril entraînerait une diminution des recettes régionales nettes tirées des exportations pétrolières de près de 2 % du PIB (environ 1 milliard et demi d'euros) et des recettes publiques d'environ 1 % du PIB. Même si cet impact devrait en partie être compensé par une diminution du service de la dette (dans le cadre d'accords de restructuration de la dette en fonction des prix du pétrole) et par une baisse des importations de services par les secteurs pétroliers, il conviendrait de prendre des mesures correctives supplémentaires aux niveaux macroéconomique et structurel pour répondre au reste de l'impact.

Si ces risques se concrétisaient, les pays membres et les institutions régionales devraient immédiatement solliciter des conseils sur les mesures correctives nécessaires, qui pourraient notamment consister à accélérer l'ajustement budgétaire et les réformes structurelles, et à continuer de durcir la politique monétaire.

Encadré 1. CEMAC : Scénario pessimiste

Pour illustrer l'importance fondamentale de l'approbation des programmes appuyés par le FMI avec le Congo et la Guinée équatoriale pour la stratégie régionale, les services du FMI ont élaboré un scénario pessimiste supposant qu'aucun accord sur ces programmes ne soit trouvé à court terme. Dans ce scénario, les contraintes de financement obligerait les deux pays à poursuivre des politiques budgétaires plus ou moins similaires à celles du scénario de référence. Toutefois, pour remplacer le financement budgétaire extérieur qu'ils auraient reçu au titre de ces programmes, ils auraient recours à l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs et aux retraits sur les dépôts (ou à une plus faible accumulation de dépôts). Dans le cadre de telles hypothèses :

- La croissance régionale serait légèrement moins forte, en raison de la baisse de l'investissement intérieur et extérieur ;
- La dette publique brute serait moins élevée, car les deux pays auraient recours aux retraits sur les dépôts plutôt qu'à l'emprunt pour financer leurs déficits ;
- Le déficit des transactions courantes serait légèrement moins prononcé, en raison d'un ralentissement de la croissance et d'une baisse de l'investissement ; et
- L'accumulation d'avoirs extérieurs nets serait nettement plus faible, et le ratio de couverture des réserves n'augmenterait que jusqu'à 3,6 mois d'importations d'ici 2021, contre 4,2 mois dans le scénario de référence.

Il convient de noter que ce scénario ne suppose pas une plus grande détérioration des positions budgétaires, ce qui continuerait vraisemblablement d'augmenter les arriérés et la dette publique et de porter atteinte aux secteurs bancaires en raison d'une hausse des prêts non performants. Ce scénario ne suppose pas non plus de contagion aux autres pays de la CEMAC : les conséquences seraient plus graves, notamment en termes de croissance et d'accumulation d'avoirs extérieurs nets, si l'évolution de la situation au Congo et en Guinée équatoriale devait réduire la confiance dans la stratégie régionale et provoquer une fuite des capitaux.

Si ce scénario pessimiste devait se concrétiser, et si les programmes avec le Congo et la Guinée équatoriale devaient être considérablement ajournés au-delà de ce qui est actuellement envisagé dans le cadre régional, il conviendrait de réexaminer la stratégie régionale.

Principaux indicateurs macroéconomiques dans le scénario de référence et dans le scénario alternatif, 2016–21

	Projections actuelles						Scénario alternatif					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Revenu national et prix	(variation annuelle en %)						(variation annuelle en %)					
PIB à prix constants	-0.4	1.0	2.2	3.4	3.0	2.6	-0.4	1.0	2.2	3.1	2.6	2.2
PIB pétrolier	-6.7	-5.2	7.3	2.6	-2.0	-5.6	-6.7	-5.2	7.3	2.6	-2.0	-5.6
PIB hors pétrole	1.3	2.6	1.0	3.6	4.2	4.5	1.3	2.6	1.0	3.2	3.8	4.1
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	1.3	0.8	1.7	1.9	2.3	2.4	1.3	0.8	1.7	1.9	2.3	2.4
Secteur extérieur	(en % du PIB, sauf indication contraire)						(en % du PIB, sauf indication contraire)					
Solde des transactions courantes, dons compris	-11.0	-4.1	-1.8	-1.4	-1.7	-2.4	-11.0	-4.1	-1.8	-0.9	-0.9	-1.2
Opérations financières de l'Etat												
Solde budgétaire primaire	-5.9	-2.4	1.5	2.4	2.5	1.9	-5.9	-2.4	1.5	2.4	2.4	1.9
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris (en % du PIB hors pétrole)	-13.8	-10.2	-7.4	-5.9	-4.6	-4.0	-13.8	-10.2	-7.4	-6.0	-4.8	-4.1
Dette publique totale	52.6	53.5	49.5	46.2	43.7	41.8	52.6	53.5	49.5	45.2	41.9	39.3
Réserves officielles brutes (fin de période)												
Mois d'importations de biens et services	2.3	2.3	2.6	3.3	3.9	4.2	2.4	2.3	2.6	3.0	3.4	3.6
Avoirs extérieurs nets (variation annuelle en milliards de FCFA)	-3,294	-123	142	748	676	732	-3,294	-123	142	336	358	603
Avoirs extérieurs nets (en milliards de FCFA)	2,254	2,131	2,273	3,021	3,697	4,430	2,254	2,131	2,273	2,609	2,966	3,570

Sources : estimations des services du FMI.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR REMÉDIER À LA CRISE

Les autorités régionales partagent les inquiétudes des services du FMI concernant l'accumulation insuffisante des avoirs extérieurs nets : elles considèrent en effet que la reconstitution d'un volant suffisant de réserves est l'un des objectifs fondamentaux de la stratégie régionale, qui à défaut d'être atteint, susciterait des doutes sur la capacité des autorités à soutenir la parité et donc sur la viabilité extérieure de chacun des pays membres de la CEMAC. En conséquence, les discussions sur la stratégie régionale ont été axées sur les mesures à prendre pour veiller à ce que ses objectifs et les assurances régionales soient respectés de façon pérenne. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'exécuter intégralement les plans actuels d'assainissement budgétaire et sur le fait que, après le récent relèvement de son taux directeur, la BEAC doit continuer de réduire progressivement ses injections de liquidités et de faire rigoureusement respecter la réglementation des changes, tout en soumettant une réglementation renforcée d'ici la fin de l'année au comité ministériel de l'UMAC. La COBAC achèvera son plan d'action stratégique pour la période 2019–21, en accordant une priorité à la supervision basée sur les risques. Dans sa lettre de suivi (appendice I), la BEAC présente de nouvelles assurances relatives à la trajectoire des avoirs extérieurs nets pour 2019.

A. Assainissement budgétaire

13. Les institutions régionales reconnaissent l'importance pour les pays membres de continuer de mettre en œuvre rigoureusement leurs plans d'assainissement budgétaire. Il est essentiel de parvenir à la réduction prévue du déficit primaire non pétrolier (de 7½ % du PIB hors pétrole en 2018 à 4 % du PIB hors pétrole en 2021), afin de reconstituer les réserves internationales, de placer la dette publique sur une trajectoire résolument à la baisse, et de réduire la vulnérabilité aux cours du pétrole, tout en augmentant l'épargne pour les générations futures. La qualité de l'ajustement doit également être améliorée, en redoublant d'efforts pour accroître la mobilisation des recettes non pétrolières, qui est restée décevante (voir ci-dessous). En outre, les subventions aux carburants devront être limitées et toutes les recettes pétrolières exceptionnelles devront être épargnées pour reconstituer les marges de manœuvre budgétaires.

14. Il est indispensable de mieux coordonner les efforts de remboursement des arriérés publics. Compte tenu de l'ampleur de ces arriérés, leur remboursement aura un impact considérable sur la situation financière du secteur privé, et en conséquence, sur l'accumulation d'AEN et sur la solvabilité et la liquidité des banques commerciales. Les pays doivent de toute urgence achever et mettre en œuvre leurs plans de remboursement des arriérés. La COBAC et la BEAC ont convenu d'assurer un suivi plus rapproché de ces plans, d'analyser leur impact financier, monétaire et macroéconomique potentiel, et d'échanger leurs conclusions avec les autorités nationales.

15. L'amendement à un article des Statuts de la BEAC devrait aider les pays membres à faire preuve d'une meilleure discipline à l'égard des dispositions monétaires. La BEAC, en étroite collaboration avec la France, élabore un projet d'amendement à ses Statuts afin d'apporter de meilleurs mécanismes d'intervention en cas de détérioration des positions extérieures. L'amendement

envisagé prévoiera notamment de plus fortes décotes sur les titres d'État utilisés en garanties des opérations monétaires ou pour réduire le refinancement par la BEAC lorsque les réserves tombent en-deçà de seuils spécifiques aux niveaux national et régional. La BEAC prévoit de soumettre ce projet d'amendement à l'approbation de son conseil d'administration dans les mois à venir, après consultation avec les services du FMI.

Tableau 2 du texte. CEMAC : Sources de financement¹
(en milliards de francs CFA)

	2017		2018			2019			2020		2017-20
	S1	S2	Année		S1	S2	Année		Proj.	Tot.	
			CR 18/210	Proj.			CR 18/210	Proj.			
1. Ecart de financement	1,227	228	1,029	1,855	1,258	762	649	1,611	1,412	811	4,708
2. Financement du FMI	328	45	270	304	315	184	166	326	350	216	1,209
3. Appui budgétaire d'autres bailleurs	798	183	415	985	598	470	536	693	1,006	359	2,761
Banque mondiale	261	14	36	306	50	381	109	267	491	133	934
Banque africaine de développement	338	159	174	431	334	31	257	202	288	129	1,089
Union européenne	45	10	51	65	60	0	56	61	56	0	161
France	155	0	154	184	154	57	114	164	171	29	509
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Autres financements extérieurs (non liés à projets)	0	0	170	0	170	-57	-113	0	-170	0	0
5. Autres financements exceptionnels	100	0	175	458	175	165	61	464	226	208	710
6. Ecart de financement résiduel	0	0	0	108	0	0	0	128	0	28	28

1/ Tient compte des programmes appuyés par le FMI en faveur des six pays de la CEMAC

2/ Tient compte d'un prêt relais extérieur à court terme en 2018 en raison d'un décaissement extérieur retardé, qui doit être intégralement remboursé en 2019.

B. Politique monétaire et réglementation des changes

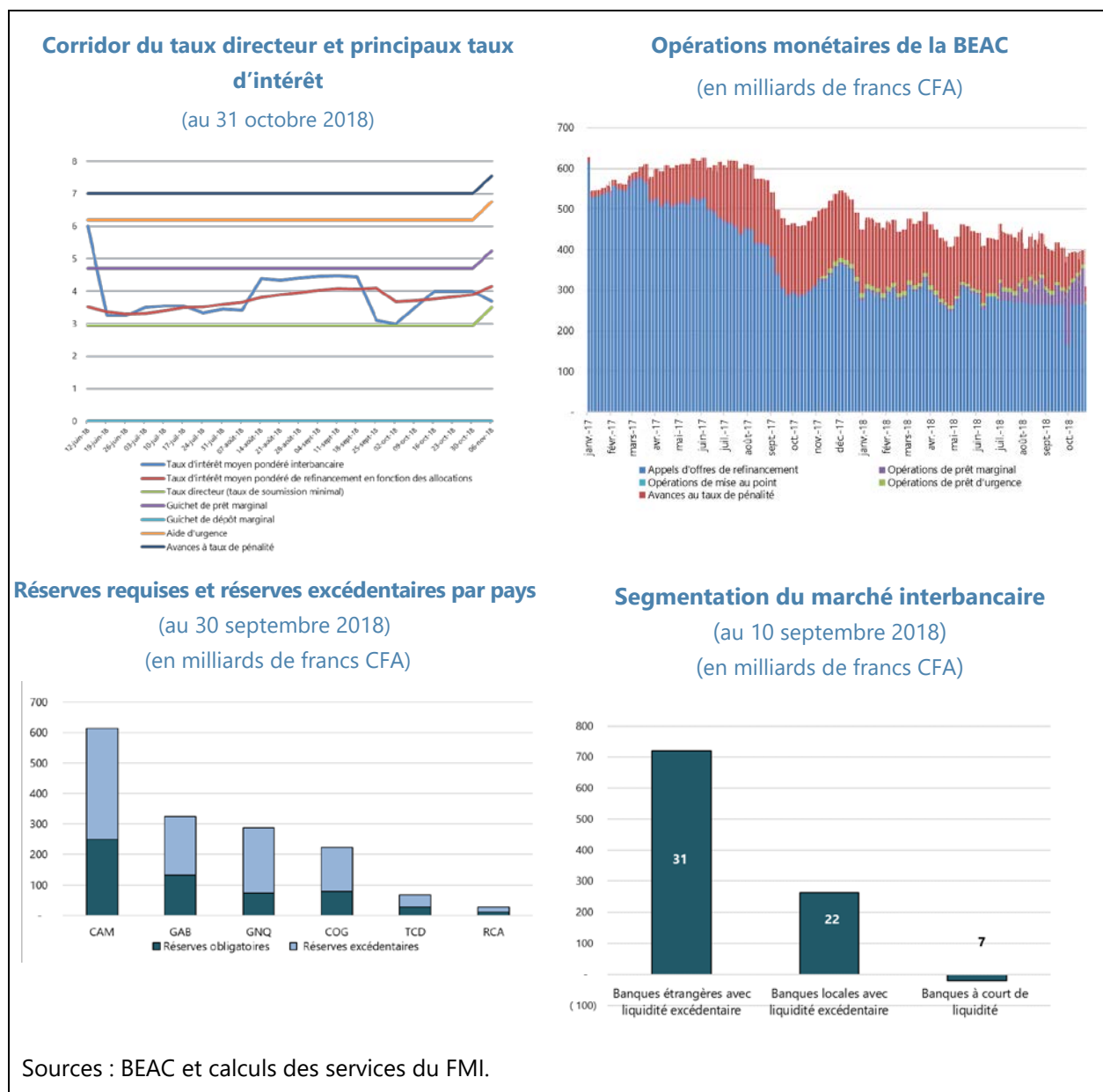
Orientation de la politique monétaire et modernisation de la structure opérationnelle

16. Les services du FMI ont salué le durcissement de la politique monétaire de la BEAC.

Le relèvement récent du taux directeur a confirmé l'engagement pris par la BEAC d'orienter sa politique monétaire vers la reconstitution d'un volant suffisant de réserves internationales pour soutenir la parité. L'orientation actuelle de la politique monétaire semble aujourd'hui appropriée car : ce relèvement a rapproché le taux directeur du niveau requis par un certain nombre de mesures de la prime de risque de la région et a réduit le différentiel de taux d'intérêt, à un moment où la normalisation de la politique monétaire s'accélère, et où la croissance reste bien en-deçà de son potentiel, l'inflation est modérée, le crédit au secteur privé est atone, et le secteur bancaire est fragile. Bien que l'impact direct sur les avoirs extérieurs nets puisse être relativement limité, compte tenu de la transmission encore faible de la politique monétaire, ce relèvement donne un signal fort de soutien à la stratégie régionale. La BEAC a réitéré sa volonté de rester prête à resserrer davantage l'orientation de sa politique monétaire le cas échéant, notamment si les conditions financières mondiales devaient se durcir, et si nécessaire pour appuyer la stratégie régionale.

17. La BEAC a considérablement avancé dans la modernisation du cadre opérationnel de sa politique monétaire :

- Elle a mis en place depuis juin 2018 un nouveau système de gestion de la liquidité, qui repose sur des projections des facteurs autonomes et des appels d’offres concurrentiels à taux multiples.
- Elle utilise désormais pour ses opérations monétaires le nouveau cadre de garanties des titres d’État — avec décotes progressives pour les risques de marché, de crédit, et autres risques particuliers, de façon à mieux tenir compte des différences entre les risques souverains des pays de la CEMAC.



- Un système de corridor asymétrique de taux d'intérêt, délimité par un guichet de dépôt marginal et un guichet de prêt marginal, a été mis en place ;
- De plus en plus de banques ont signé des accords bilatéraux pour réaliser des transactions interbancaires sécurisées sur la base du nouvel accord cadre de pension livrée ;
- La mise en place (d'ici la fin de 2018) d'un nouveau système de comptabilisation des opérations monétaires a bien avancé.

A l'avenir, les services du FMI encouragent la BEAC à continuer de renforcer ses opérations par : la mise en place d'un nouveau dispositif de sanctions relatif aux opérations monétaires et à la non-constitution de réserves obligatoires ; l'analyse du cadre d'utilisation de titres privés en garanties des transactions monétaires, notamment les critères d'admissibilité, la valorisation et les décotes appliquées.

18. La BEAC doit continuer de développer le marché interbancaire, notamment en continuant de réduire l'excédent de liquidités. Même si les transactions interbancaires ont augmenté depuis la mise en place du nouveau cadre opérationnel de politique monétaire, le marché interbancaire demeure très segmenté, avec des banques étrangères très liquides réticentes à prêter aux banques à court de liquidités, qui en conséquence doivent compter sur les opérations monétaires de la BEAC. Pour inciter les banques à participer à ce marché, la BEAC doit :

- **Continuer de réduire les réserves excédentaires.** Entre juin et début septembre, le taux plafond des adjudications de liquidités a progressivement augmenté pour se situer à près de 4 % en raison de demandes excessives de la part d'une banque d'importance systémique et sous-capitalisée, ce qui a limité la marge de manœuvre pour réduire les volumes offerts. Simultanément, les autres formes d'offre de liquidité de la BEAC (liquidités au taux de pénalité et aide de crédit d'urgence) ont diminué, ce qui a compensé la récente augmentation de la liquidité bancaire globale. Etant donné que le taux plafond des adjudications de liquidités s'est stabilisé depuis lors juste au-dessus du taux directeur, la BEAC a reconnu que le calibrage de ses opérations monétaires devait désormais avoir essentiellement pour but de ramener l'excédent de liquidités proche de son niveau incompressible. Compte tenu de la segmentation toujours forte du marché interbancaire, la BEAC a décidé d'adopter une démarche progressive de réduction du refinancement des banques.
- **Poursuivre ses efforts sur le plan technique pour stimuler le marché,** notamment en élaborant la plateforme de transactions et en encourageant les banques à recourir aux accords de pension livrée ;
- **Envisager d'élargir son corridor de taux d'intérêt.**

19. La BEAC renforcera sa coordination avec la COBAC pour faire respecter les critères d'admissibilité à l'accès aux guichets de refinancement. Le refinancement par la BEAC d'une banque récemment jugée sous-capitalisée et utilisant un prêt non performant en garantie souligne la nécessité d'une meilleure coordination avec la COBAC, qui doit informer plus rapidement la BEAC de

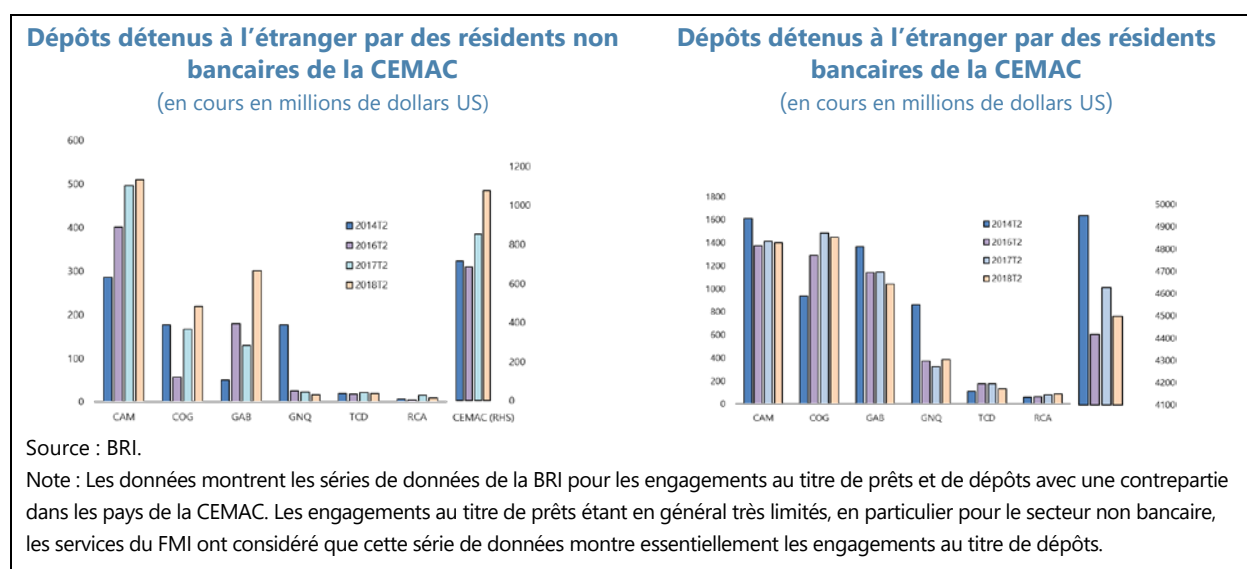
toute infraction des banques aux normes prudentielles ou de toute détérioration de la qualité de leurs actifs. La BEAC a reconnu qu'il est impératif de renforcer les procédures de coordination entre les deux institutions, pour permettre à la BEAC de mieux appréhender la situation financière des banques et de leurs groupes ainsi que la qualité des garanties, avant de leur accorder un soutien de trésorerie. En conséquence, la BEAC élabore un cadre renforcé de coopération et procède à la révision des directives officielles relatives à ses opérations d'apport de liquidités.

Révision et application de la réglementation des changes

20. La BEAC a pour objectif de soumettre une réglementation des changes révisée au conseil des ministres de l'UMAC d'ici la fin de l'année pour adoption. Cette réglementation visera à clarifier certaines obligations précises incombant aux agents économiques et aux banques, à renforcer les obligations de communication d'informations, à élargir la portée des contrôles de la BEAC et du SG-COBAC, et à adopter des sanctions plus réalistes et plus faciles à appliquer. La BEAC a accepté de tenir compte des recommandations détaillées de l'assistance technique du FMI sur la façon de mieux définir les responsabilités entre les différentes institutions régionales et nationales chargées de faire appliquer la réglementation et sur la façon de renforcer les dispositions relatives aux sanctions, notamment au moyen d'instruments juridiques secondaires. Simultanément, la COBAC et la BEAC continueront de surveiller étroitement l'application de cette réglementation par les banques. Les obligations de rapatriement et de rétrocession constituent des mesures de gestion des flux de capitaux conformément aux vues institutionnelles du FMI et leur application plus stricte, assurée parallèlement à d'autres ajustements nécessaires de la politique macroéconomique, est jugée suffisante pour remédier au faible niveau des réserves. À l'avenir, ces mesures de gestion des flux de capitaux devront être appliquées de façon systématique et transparente et faire l'objet d'une communication claire, de façon à renforcer la confiance des acteurs du marché et le respect du cadre réglementaire.

21. Les autorités nationales doivent soutenir les efforts que la BEAC et de la COBAC déploient pour assurer une application plus rigoureuse de la réglementation des changes. Compte tenu des montants encore élevés de dépôts détenus à l'étranger par des résidents de la CEMAC, éventuellement en infraction à la réglementation des changes, la BEAC et la COBAC ont convenu qu'il faut assurer une participation plus active au niveau national, faute de quoi la réglementation des changes serait inopérante. Les autorités nationales doivent notamment : i) fournir d'ici la fin de 2018 des exemplaires de tous les contrats/conventions qu'elles ont signés avec des entreprises des secteurs extractifs ; ii) contrôler rigoureusement la domiciliation de toutes les transactions d'exportation avec une banque commerciale résidente ; iii) fournir à la BEAC des exemplaires de toutes les licences d'exportation ; iv) assurer que toutes les entités publiques (notamment les entreprises publiques des secteurs extractifs) rapatrient et rétrocèdent toutes leurs recettes de change aux banques résidentes et ne détiennent pas de comptes de dépôts à l'étranger sans autorisation de la BEAC ; v) remplacer d'ici le milieu de l'année 2019 tous les comptes séquestres détenus à l'étranger dans le cadre d'accords de financement de projet avec des créanciers extérieurs par des comptes avec ces créanciers auprès de la BEAC ; vi) réviser leurs codes miniers et pétroliers pour les harmoniser d'ici la fin de 2019 avec la réglementation des changes ; et vii) s'engager à se

porter candidates à l'ITIE si elles n'en sont pas déjà membres. De nouveaux engagements ont été pris dans ce sens par les autorités nationales bénéficiant de programmes appuyés par le FMI. La BEAC dressera également une liste des entreprises exemptées pour assurer un meilleur suivi du rapatriement des devises.



C. Renforcement du secteur bancaire

22. La supervision basée sur les risques sera la pièce maîtresse du plan d'action stratégique 2019–21 du Secrétariat général de la COBAC (SG-COBAC). Ce plan d'action, qui sera achevé d'ici la fin de 2018, reposera sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre du plan d'action 2016–18. Conformément aux recommandations des services du FMI, il visera également à renforcer le cadre et les outils de contrôle, à assurer une résolution plus rapide des banques en difficulté, et à inciter les banques à élaborer et à mettre en œuvre des plans de réduction de leurs prêts non performants (PNP). Le SG-COBAC devra aussi intégrer d'autres recommandations, notamment : le contrôle consolidé ; le renforcement du cadre relatif au risque de concentration, à la gouvernance, au contrôle interne, et à l'exposition souveraine ; l'appui au respect de la nouvelle réglementation des changes et de celle relative à la microfinance ; et la préparation du passage aux normes Bâle II/III et aux normes internationales d'information financière (IFRS).

23. Les services du FMI ont salué le renforcement continu de l'action de contrôle du SG-COBAC et sa démarche plus proactive pour remédier au non respect des normes prudentielles. Le SG-COBAC a continué de renforcer la supervision basée sur les risques, en réalisant des inspections ciblées en particulier sur l'analyse des portefeuilles de prêts, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et le rapatriement de liquidités et de devises. Il dispense des formations sur le règlement des litiges relatifs aux banques et au crédit à l'intention des juges et contribue à l'élaboration de cadres juridiques sur la protection du crédit. Pour renforcer le respect des règles prudentielles, le SG-COBAC a mis en place et déjà appliqué un système plus

contraignant de pénalités financières et prévoit d'adopter d'ici le milieu du mois de juin 2019 un nouveau cadre de pénalités immédiatement applicables en cas d'infraction ou de récidive. Il évaluera également la nécessité de renforcer le traitement prudentiel des excès de concentration, notamment ceux résultant de prêts à des parties liées.

24. Les services du FMI ont encouragé le SG-COBAC à guider plus en amont les procédures de résolution des prêts non performants (PNP). Le SG-COBAC a déjà demandé aux banques de lui présenter des stratégies de réduction des PNP qu'il examinera d'ici la fin de l'année. Dans la mesure où une nouvelle augmentation des PNP aurait des conséquences néfastes sur la stabilité financière et sur la capacité des banques à octroyer des crédits, les services du FMI ont conseillé au SG-COBAC de :

- i) demander les plans de remboursement des arriérés publics des pays membres ;
- ii) demander et évaluer les plans de résolution des PNP de chaque banque ;
- iii) surveiller la mise en œuvre de ces plans ;
- et iv) élaborer une proposition pour un traitement prudentiel des arriérés souverains en fonction de la durée de ces arriérés et du coût économique qu'ils représentent pour les banques.

25. Même si la COBAC a pris des mesures non négligeables pour assurer la résolution des banques insolvables, les coûts futurs de ces résolutions pourraient être réduits si les décisions étaient prises plus rapidement. À cette fin, les services du FMI ont suggéré d'évaluer si la COBAC pourrait user plus précocement de son pouvoir de désigner un administrateur provisoire et réaliser des évaluations anticipées de scénarios de résolution dès qu'une banque est en difficulté. La COBAC devra aussi rester vigilante pour n'autoriser que des investisseurs compétents et honorables, présentant un plan crédible, à reprendre le contrôle d'une banque.

26. Le SG-COBAC continue de renforcer la réglementation et la gouvernance bancaires. Les services du FMI ont salué l'intention du SG-COBAC d'adopter d'ici la fin de l'année de nouveaux règlements sur les systèmes de paiement et d'ici le milieu de l'année 2019 des règlements d'application du Fonds de garantie des dépôts (FOGADAC), et de réviser les règlements de la COBAC relatifs à la LBC/FT pour que celui de 2016 soit appliqué par les banques, ainsi que les règlements relatifs à la protection du consommateur, au ratio d'endettement, et au contrôle consolidé. Les services du FMI ont en outre préconisé d'envisager l'élaboration d'un tableau de bord pour assurer le suivi du respect par les banques des règlements relatifs au contrôle interne et à la gouvernance, et de réexaminer les recommandations du PESF sur les moyens d'assurer le plus haut niveau d'expertise et d'indépendance des membres de la COBAC.

27. Pour atteindre ces objectifs, il sera impératif de renforcer les ressources humaines du SG-COBAC d'ici le début de l'année 2019. Les récents mouvements de personnel ont placé le SG-COBAC en situation de sous-effectif dans un certain nombre de domaines. Même si en raison des contraintes budgétaires de la BEAC et du SG-COBAC, les éventuelles nouvelles embauches seront limitées, les services du FMI ont insisté pour que le SG-COBAC renforce ses effectifs de façon à assumer ses responsabilités actuelles et futures, telles qu'envisagées dans son plan d'action stratégique et dans les nouveaux règlements. Il est également nécessaire que le SG-COBAC examine les possibilités de simplifier, d'automatiser ou de déléguer ses procédures, pour gagner en efficacité.

FAVORISER UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE

Le rétablissement d'une croissance soutenue et inclusive n'a guère avancé. Il est impératif que les autorités nationales et régionales redoublent d'efforts pour atteindre cet objectif. Elles doivent notamment accorder une plus large place à l'accroissement des recettes non pétrolières dans leurs plans d'assainissement budgétaire pour créer l'espace nécessaire aux dépenses de développement prioritaires ; encourager le développement des marchés financiers ; améliorer la gouvernance ; et favoriser l'intégration régionale.

A. Accroître les recettes non pétrolières

28. L'assainissement budgétaire dans les pays de la CEMAC a été d'une qualité inférieure aux attentes, dans la mesure où il a surtout porté sur des réductions des dépenses d'équipement. Bien que la stratégie régionale recommande que l'assainissement budgétaire repose sur une augmentation des recettes non pétrolières, cette augmentation ne s'est pas concrétisée, et les recettes non pétrolières devraient maintenant être légèrement inférieures en 2018 à leur niveau de 2016. En conséquence, l'ajustement budgétaire visé a été réalisé au moyen de réductions plus fortes qu'initialement prévu des dépenses d'équipement, et la rationalisation des dépenses primaires courantes a aussi été moins ambitieuse. Les résultats de la CEMAC en matière de mobilisation des recettes non pétrolières restent très inférieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et à son potentiel de recettes fiscales.

29. Les autorités régionales conviennent que l'accroissement des recettes non pétrolières doit jouer un rôle plus important dans l'assainissement budgétaire qu'il reste à opérer³.

Ces mesures, notamment la rationalisation des exemptions fiscales et le renforcement des administrations fiscale et douanière, seraient plus favorables à la croissance, dans la mesure où leurs multiplicateurs budgétaires sont en général plus faibles que ceux liés aux réductions de dépenses, en particulier des dépenses d'équipement. Elles apporteront également aux pays de la CEMAC une base de recettes plus stable pour financer leurs considérables besoins d'infrastructures et de dépenses. Pour améliorer leur efficacité et limiter autant que possible la concurrence fiscale, il est impératif d'harmoniser ces mesures et de mieux les coordonner au niveau régional, en commençant par adopter le code douanier révisé, le classement des exemptions fiscales, et la nouvelle directive sur les droits d'accise.

B. Développer les marchés financiers

30. Les autorités ont pris d'énergiques mesures en vue de fusionner les marchés boursiers, les autorités de réglementation et les dépositaires existants. L'unification physique des deux marchés boursiers devrait être réalisée d'ici la fin de l'année, et l'harmonisation des procédures des institutions concernées avec les normes optimales internationales devrait être assurée d'ici le milieu

³ Voir document de la série des questions générales intitulé « Fiscal consolidation efforts ; moving the focus to non-oil revenue-enhancing measures ».

de l'année 2019. Les institutions régionales ont redoublé d'efforts pour établir de nouvelles définitions des spécialistes en valeurs du Trésor qui devraient permettre d'améliorer le fonctionnement des marchés des titres publics et de redynamiser le marché secondaire.

31. La BEAC est déterminée à renforcer la transparence financière et à mettre rapidement en œuvre sa stratégie d'information financière, notamment : i) un registre régional du crédit, une base de données régionale sur les bilans, et des bureaux d'information sur le crédit, accessibles aux institutions financières pour faciliter l'octroi et la gestion de crédits, et ii) l'application stricte de l'obligation pour les institutions financières de publier leurs états financiers, ce qui devrait contribuer au développement du marché interbancaire.

32. La BEAC s'abstiendra de fournir tout nouveau financement à la banque régionale de développement (BDEAC), tant que les réformes préconisées par son conseil d'administration et par les chefs d'État n'auront pas été totalement mises en œuvre. Les réformes de gouvernance et de gestion financière, notamment celles recensées dans l'audit du SG-COBAC en début d'année, sont indispensables pour assurer le développement progressif et rigoureux des activités de la BDEAC et pour dissiper les craintes relatives aux sauvegardes, compte tenu de la forte exposition de la BEAC (220 milliards de francs CFA) à cette institution. Le Président de la BDEAC, tout en réfutant un certain nombre des grandes recommandations faites par le SG-COBAC, a fait valoir que de vastes réformes sont en cours de préparation, qui devraient solidifier la situation institutionnelle et financière de son institution. Les services du FMI ont précisé que le rôle d'une banque centrale n'est pas de financer une banque de développement et ont conseillé à la BDEAC de chercher d'autres sources de financement dès que possible, afin de réduire l'exposition de la BEAC à la BDEAC.

C. Améliorer la gouvernance

33. Les institutions régionales ont apprécié l'occasion d'échanger sur les réformes visant à améliorer la gouvernance dans la région⁴. Elles ont reconnu qu'il est impératif d'améliorer la gouvernance pour favoriser une croissance soutenue et inclusive. Outre le renforcement de la gouvernance dans le secteur pétrolier, les entretiens ont également porté sur :

- **La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).** Le règlement de la CEMAC adopté en 2016 rapproche le cadre régional des normes internationales de 2012 relatives à la LBC/FT. Les services du FMI ont souligné que la difficulté réside désormais en ce que la COBAC révisé son règlement sur la LBC/FT pour appliquer le règlement de la CEMAC de 2016 et adapte ses pratiques et ses plans d'action pour mettre en place un réel contrôle de la LBC/FT fondé sur le risque dans les banques, en veillant notamment au respect des mesures préventives concernant les personnes politiquement exposées.
- **La gestion des finances publiques.** Les services du FMI ont examiné avec la Commission de la CEMAC les principaux domaines dans lesquels les pratiques et les procédures en place dans

⁴ Voir document de la série des questions générales sur les questions de gouvernance.

les pays ne correspondent pas totalement aux normes régionales de transparence, notamment s'agissant de la publication complète des contrats signés par les pays membres avec les entreprises des secteurs extractifs. Des lacunes sont également évidentes en matière d'exécution budgétaire courante, de communication des informations, et d'audits. Les services du FMI ont été encouragés par la décision récente de la Commission de mettre en place un service chargé d'assurer le suivi et de faire part chaque année des progrès accomplis et des lacunes à combler dans la mise en œuvre des directives de la CEMAC.

D. Favoriser l'intégration régionale et améliorer le climat des affaires

Programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF)

34. La Commission de la CEMAC et les autorités nationales doivent intensifier et mieux coordonner leurs efforts de mise en œuvre du PREF. La politique économique et les réformes prévues dans le plan d'action du PREF sont fondamentales pour remédier aux causes profondes de la crise, à savoir une dépendance excessive à l'égard du pétrole et une très faible diversification des économies. Il n'y a eu guère de progrès jusqu'à présent, en particulier pour renforcer le régime fiscal, accroître les recettes non pétrolières, et approfondir le marché régional. Pour remédier à ce défaut d'application du PREF, la Commission a recentré sa démarche sur sa mise en œuvre réelle et sur l'évaluation de son impact, plutôt que sur le processus. Les services du FMI ont salué ce changement, mais ont encouragé la Commission à redoubler d'efforts dans un certain nombre de domaines primordiaux. Ils ont en particulier exhorté la Commission à achever d'ici la fin du mois de mars 2019 son projet de réglementation proposant une liste simplifiée des exemptions possibles et l'élimination des autres. Les services du FMI ont aussi encouragé la Commission à faire tout son possible pour obtenir des exemplaires des contrats signés par les pays membres avec des entreprises des secteurs extractifs, de façon à évaluer leur conformité avec les directives régionales.

35. La Commission de la CEMAC doit aussi redoubler d'efforts pour améliorer le climat des affaires, pièce maîtresse du PREF. Sur tous les domaines de réformes prévus par le PREF, il s'agit probablement de celui dans lequel les progrès ont été les plus limités. Le nombre de procédures, les délais requis, et les ressources nécessaires à l'enregistrement d'une nouvelle entreprise restent considérables. En outre, le système judiciaire n'est pas en mesure d'assurer clairement la protection des droits des investisseurs et des créanciers. Les services du FMI ont encouragé la Commission à redoubler d'efforts dans ce domaine, dans la mesure où les réformes visant à améliorer le climat des affaires ont souvent un effet neutre sur le budget mais peuvent avoir un impact considérable et pérenne sur le renforcement du secteur privé.

Cadre de surveillance régionale

36. Il est impératif que les pays membres contribuent aux efforts déployés par la Commission de la CEMAC pour renforcer le cadre de convergence régionale. Conformément à la demande des chefs d'État, les pays membres doivent soumettre à la Commission d'ici la fin de l'année leurs plans de convergence, énonçant leurs programmes de politiques et de réformes macroéconomiques pour la période 2019–21. Même si le respect des critères de convergence s'est

légèrement amélioré (tableau 5), la Commission ne doit pas hésiter à imposer des sanctions aux pays qui ne les respectent pas.

SUIVI DE L'ÉVOLUTION ET DES POLITIQUES RÉGIONALES

37. Outre les mesures correctives pour remédier à l'insuffisance des AEN, la BEAC a aussi accompli de réels progrès en vue d'honorer les assurances données dans sa lettre d'appui de juin 2018. Conformément à ces assurances, la BEAC soumettra d'ici la fin de l'année une nouvelle réglementation des changes à l'approbation du comité ministériel de l'UMAC et commencera à utiliser un nouveau système de comptabilisation des opérations monétaires, permettant ainsi au nouveau cadre de politique monétaire d'être totalement opérationnel.

38. La lettre de suivi en pièce jointe présente les assurances actualisées relatives à l'accumulation des AEN au cours des 12 prochains mois (appendice I). En accord avec les projections des services du FMI, la projection des AEN à fin 2018 couverte par une assurance a été révisée à la baisse, l'insuffisance d'AEN étant intégralement comblée d'ici la fin de 2019. En cas d'écart par rapport aux projections d'accumulation d'AEN énoncées, la lettre de suivi réitère également l'engagement de recenser et d'adopter toutes les mesures correctives supplémentaires qui seraient jugées nécessaires aux niveaux national et/ou régional pour permettre la poursuite de l'aide financière du FMI (ou l'approbation d'une nouvelle aide) dans le cadre des programmes appuyés par l'institution avec les pays membres de la CEMAC.

39. Des consultations semestrielles tripartites — rassemblant les autorités nationales, les institutions régionales, et le FMI — contribueront à renforcer le suivi et la mise en œuvre de la stratégie régionale. Ces consultations ont fait l'objet d'un accord de principe par la BEAC et le comité ministériel de l'UMAC et devraient débuter au premier semestre 2019. Elles seront l'occasion d'évaluer les progrès accomplis, aux niveaux régional et national, dans la mise en œuvre de la stratégie, et le cas échéant, de recenser les mesures supplémentaires à prendre pour garantir que ses objectifs soient atteints. Elles contribueront aussi à renforcer la coordination sur les questions régionales, telles que le rapatriement des devises ou l'harmonisation budgétaire.

40. La BEAC continue de mettre en œuvre le reste des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes de 2017. La BEAC avance plus ou moins comme prévu dans sa transition vers les normes IFRS, et des mesures sont actuellement prises pour accélérer l'adoption des révisions apportées aux instruments juridiques secondaires, de façon à les harmoniser avec les Statuts de la BEAC, en consultation avec les services du FMI.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

41. La stratégie régionale a contribué à éviter une crise immédiate, mais ne parvient toujours pas à atteindre pleinement ses objectifs. Même si la diminution des déficits budgétaire et

extérieur se poursuit plus ou moins comme prévu, l'accumulation d'AEN stagne depuis quelques mois et n'est pas à la hauteur des objectifs de la stratégie, et la position extérieure de la CEMAC est légèrement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. La reprise prévue de la croissance hors pétrole ne s'est toujours pas concrétisée. Ces revers sont essentiellement dus au fait que, deux ans après le lancement de la stratégie régionale, deux pays n'ont toujours pas adopté de programme appuyé par le FMI.

42. Les engagements pris par les institutions de la région et les efforts consentis pour appuyer la stratégie régionale sont salués. Le relèvement par la BEAC de son taux directeur a confirmé sa volonté d'utiliser tous les outils de politique monétaire dont elle dispose dans le cadre de son mandat pour contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie. La modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire et les mesures prises pour développer le marché interbancaire contribueront à renforcer la transmission de la politique monétaire. Le renforcement et l'application plus rigoureuse de la réglementation des changes contribueront également à replacer l'accumulation d'AEN sur la trajectoire ciblée.

43. Pour être efficaces, ces efforts doivent être appuyés plus vigoureusement par les pays membres. Les pays membres doivent continuer d'assainir leurs finances publiques et remédier dans les plus brefs délais à tout dérapage budgétaire en prenant des mesures correctives. Pour contribuer à renforcer l'application de la réglementation des changes, ils doivent également assurer la domiciliation des recettes d'exportations ainsi que le rapatriement et la rétrocession des avoirs extérieurs par les entreprises publiques, et fournir aux institutions régionales des exemplaires de leurs contrats avec les entreprises des secteurs extractifs.

44. Il est également crucial d'assurer dans les plus brefs délais l'approbation des programmes appuyés par le FMI avec le Congo et la Guinée équatoriale pour garantir la réussite de la stratégie régionale. En l'absence de ces programmes, l'accumulation d'AEN sera insuffisante pour permettre la reconstitution d'un volant de réserves régionales approprié, ce qui exposera la région à de graves conséquences au cas où les nombreux risques de dégradation se concrétiseraient. Une mise en œuvre limitée de la politique économique par l'un de ces pays affaiblirait également l'appui à la stratégie régionale et saperait la confiance des investisseurs dans cette stratégie, ce qui accroîtrait considérablement la vulnérabilité de la région.

45. Les pays membres doivent aussi redoubler d'efforts pour mettre en place les conditions propices à une croissance soutenue et inclusive. Ils doivent i) chercher davantage à accroître les recettes non pétrolières, notamment rationaliser les exonérations de TVA et augmenter les droits d'accise, pour atteindre le reste de leurs objectifs d'assainissement budgétaire et créer l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses de développement ; ii) affronter plus énergiquement les problèmes de gouvernance, notamment en renforçant le contrôle par la COBAC des mesures de LBC/FT et la gestion des finances publiques ; et iii) favoriser l'intégration régionale, notamment en préparant des plans de convergence pour la période 2019–21.

46. Le nouveau cadre de politique monétaire étant pour l'essentiel en place, la BEAC doit maintenant privilégier le développement du marché interbancaire, notamment en réduisant les

liquidités excédentaires des banques. Pour renforcer la transmission de son taux directeur au taux du marché interbancaire, elle doit prendre rapidement des mesures pour rapprocher les liquidités excédentaires des banques de son niveau incompressible. Il semble également nécessaire d'intensifier la communication de façon à dissiper les craintes que pourraient avoir les banques de recourir aux accords de pension, tandis qu'un élargissement plus marqué du corridor de taux d'intérêt pourrait contribuer à les inciter à participer aux transactions interbancaires.

47. Le SG-COBAC doit redoubler d'efforts pour remédier aux points faibles du secteur bancaire. Sa stratégie pour la période 2019–21 doit être axée sur le renforcement de la supervision basée sur les risques. Le SG-COBAC doit aussi mieux inciter les banques à mettre en œuvre leurs plans de réduction des PNP, prendre plus rapidement les décisions sur la résolution des banques, et veiller plus rigoureusement au respect des réglementations prudentielles. La démarche plus volontariste qu'il a adoptée face aux PNP et au non respect des obligations prudentielles est saluée et doit être encore renforcée. La COBAC et la BEAC doivent notamment travailler en plus étroite collaboration avec les pays membres pour évaluer l'impact que pourront avoir leurs plans de remboursement des arriérés publics sur les PNP, la liquidité et le cadre macroéconomique.

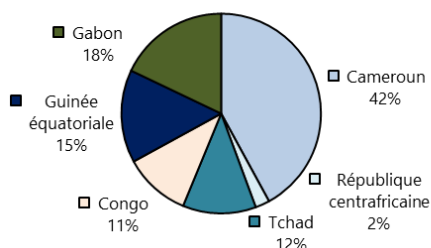
48. Dans l'ensemble, les services du FMI sont d'avis que i) la BEAC et le SG-COBAC ont pris des mesures correctives satisfaisantes pour remédier à l'insuffisance des AEN à fin juin et ont accompli de réels progrès en vue d'honorer les autres assurances présentées dans la lettre de suivi de juin ; et ii) les nouvelles assurances présentées dans la lettre de suivi en pièce jointe à l'appui des programmes soutenus par le FMI avec les pays de la CEMAC sont satisfaisantes. Pour que soit maintenue l'aide financière du FMI (ou pour que soit approuvée une nouvelle aide) dans le cadre des programmes appuyés par le FMI avec les pays membres de la CEMAC, il sera impératif de mettre en œuvre les assurances suivantes : i) achever d'ici la fin de 2018 la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire de la BEAC, ii) présenter pour adoption par le comité ministériel de l'UMAC la réglementation des changes révisée d'ici la fin de 2018, et iii) réaliser les projections d'accumulation d'AEN sur la base de l'engagement pris par la BEAC d'appliquer une politique monétaire suffisamment restrictive et de l'engagement pris par les pays membres de mettre en œuvre des politiques d'ajustement dans le cadre des programmes appuyés par le FMI.

49. Les entretiens relatifs à la surveillance avec les autorités de la CEMAC continueront de se tenir selon un cycle de 12 mois, conformément à la décision N° 13654-(06/1), adoptée le 6 janvier 2006.

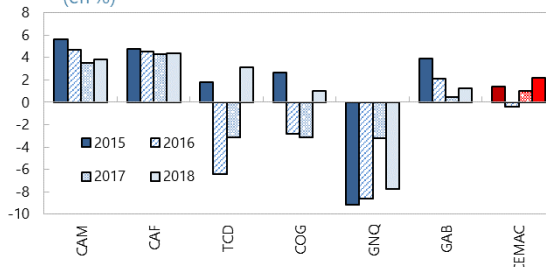
Graphique 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2000–18

Après une reprise limitée en 2017, l'activité économique devrait s'accélérer en 2018 grâce à une reprise de la production pétrolière, tandis que la croissance hors pétrole ralentirait.

CEMAC : PIB nominal, 2017

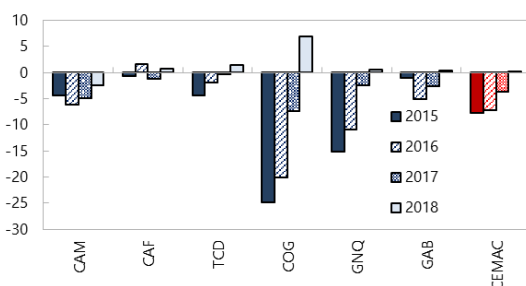


CEMAC : Croissance du PIB réel, 2015-18 (en %)

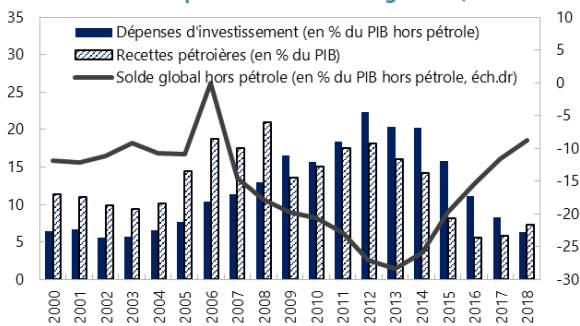


Le déficit budgétaire non pétrolier devrait continuer de se résorber en 2018, sous l'effet de la rationalisation continue des dépenses non prioritaires par les pays membres et d'un certain nombre de progrès accomplis pour accroître les recettes non pétrolières.

CEMAC : Solde budgétaire global, dons compris, 2015-18 (en % du PIB)

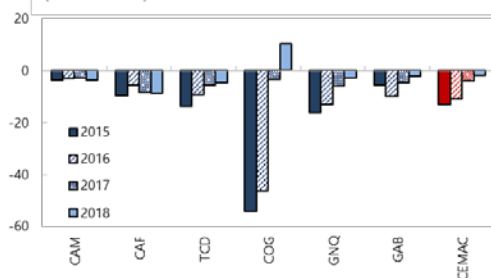


CEMAC : Principaux indicateurs budgétaires, 2000-18

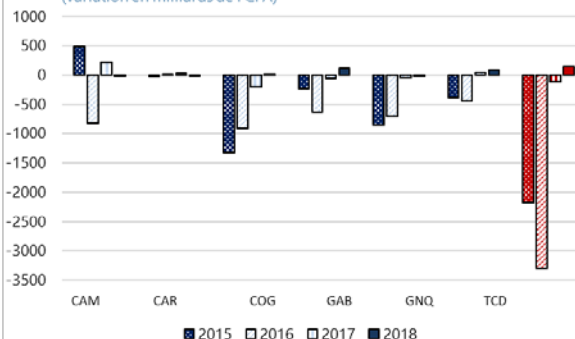


Ces efforts d'assainissement budgétaire, conjugués à la hausse des cours du pétrole, contribueront à réduire considérablement le déficit des transactions courantes. Toutefois, en raison des retards pris pour approuver les programmes appuyés par le FMI dans deux pays, l'accumulation d'AEN serait inférieure au niveau précédemment envisagé.

CEMAC : Solde des transactions courantes, 2015-18 (en % du PIB)



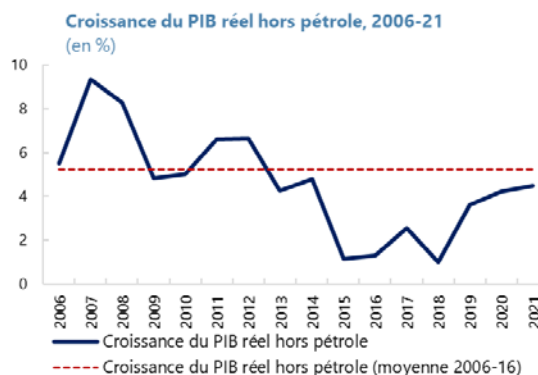
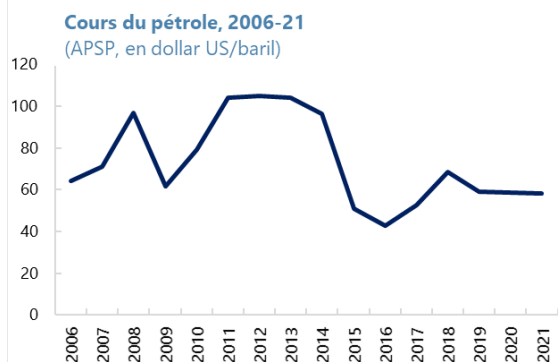
CEMAC : Variation des avoirs extérieurs nets, 2015-18 (variation en milliards de FCFA)



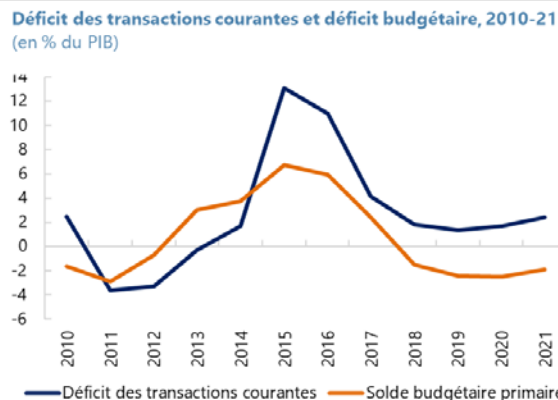
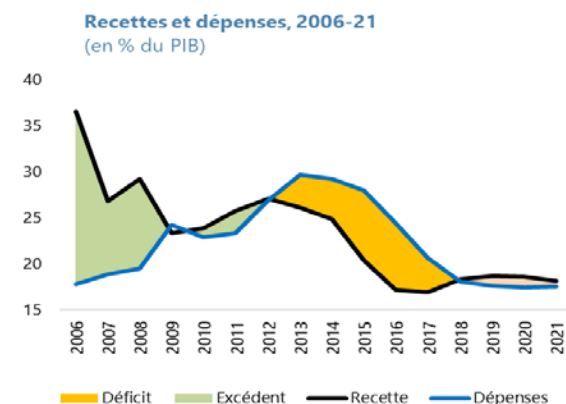
Sources : Autorités de la CEMAC ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2006–21

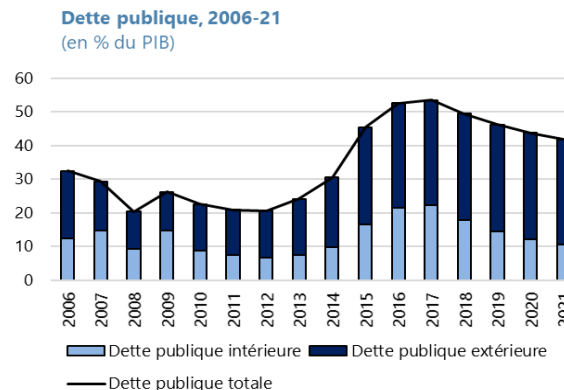
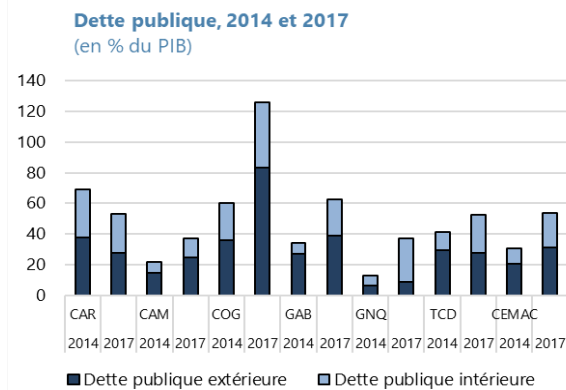
Après un léger redressement en 2017–18, les cours du pétrole devraient se stabiliser à moyen terme à des niveaux inférieurs aux niveaux records enregistrés par le passé, tandis que la production pétrolière des pays de la CEMAC suivrait une tendance à la baisse lente mais séculaire. À moyen terme, la croissance générale sera portée par un secteur non pétrolier plus dynamique.



Les efforts d'assainissement budgétaire resteront le principal moteur du rétablissement de la stabilité extérieure, et seront soutenus par des mesures visant à rationaliser les dépenses et à accroître les recettes non pétrolières à moyen terme.



Après une forte augmentation en 2014–16, la dette publique a commencé à se stabiliser en 2017 et devrait diminuer progressivement à compter de 2018.

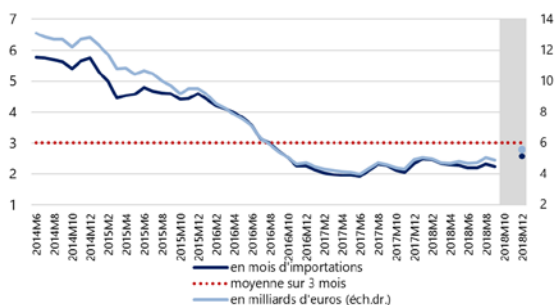


Sources : GAS Live, autorités de la CEMAC ; et estimations des services du FMI.

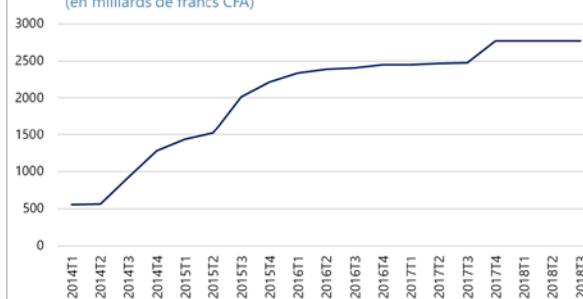
Graphique 3. CEMAC : Indicateurs monétaires

Malgré la prévision d'un redressement au quatrième trimestre en raison d'un appui budgétaire significatif, l'accumulation d'AEN devrait rester inférieure au niveau ciblé pour la fin de l'année. Même si les avances statutaires sont désormais gelées...

Couverture des réserves de change

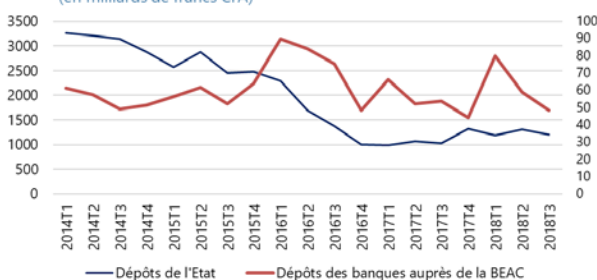


Crédit de la BEAC aux États : avances et dette consolidée (en milliards de francs CFA)



... les dépôts des États auprès de la BEAC ont moins augmenté que ne l'avaient établi les projections au cours des deuxième et troisième trimestres de 2018. Le total des dépôts a augmenté au cours de cette période ...

Dépôts des États et des banques auprès de la BEAC (en milliards de francs CFA)

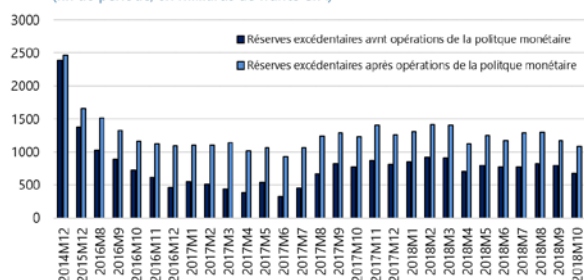


Total des dépôts auprès du secteur bancaire (en milliards de francs CFA)

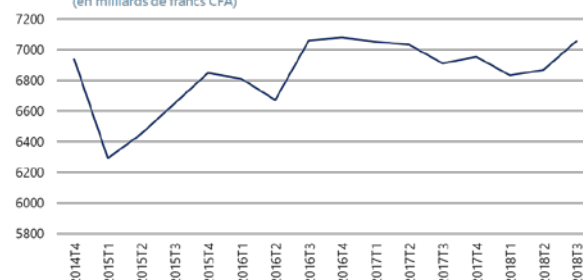


... mais les réserves excédentaires du secteur bancaire sont restées plus ou moins stables, à mesure que le crédit au secteur privé a commencé à reprendre.

Réserves excédentaires des banques, décembre 2014 - octobre 2018 (fin de période, en milliards de francs CFA)



Crédit au secteur privé (en milliards de francs CFA)



Sources : CEMAC ; estimations des services du FMI.

Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–22

	2016	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
	CR							
	Est.	Est.	18/210 ⁴	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en %)							
Revenu national et prix								
PIB à prix constants ¹	-0,4	1,0	2,7	2,2	3,4	3,0	2,6	3,4
PIB pétrolier ¹	-6,7	-5,2	5,9	7,3	2,6	-2,0	-5,6	-2,7
PIB hors pétrole ¹	1,3	2,6	1,9	1,0	3,6	4,2	4,5	4,7
Prix à la consommation (moyenne sur la période) ²	1,3	0,8	1,6	1,7	1,9	2,3	2,4	2,4
Prix à la consommation (fin de période) ²	0,5	1,5	1,1	2,0	1,3	2,6	2,4	2,9
	(Variation annuelle, en % de la monnaie au sens large en début de période)							
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	-31,4	-0,9	4,0	1,2	6,7	5,7
Avoirs intérieurs nets	26,7	0,5	2,4	3,9	2,5	2,2
Monnaie au sens large	-4,6	-0,4	6,4	5,0	9,2	7,8
	(en % du PIB, sauf indication contraire)							
Epargne nationale brute	24,1	21,6	20,8	23,3	24,8	25,0	24,9	24,9
Investissement intérieur brut	35,0	25,6	23,3	25,1	26,1	26,7	27,3	28,9
dont: investissement public	8,7	6,8	4,6	4,8	4,9	4,9	5,1	5,0
Opérations financières de l'Etat								
Total des recettes, dons inclus	16,4	16,1	17,8	17,5	17,9	17,9	17,4	17,4
Dépenses publiques	24,4	20,6	19,1	18,1	17,6	17,4	17,5	17,3
Solde budgétaire primaire de base ³	-4,1	-0,5	2,4	3,1	3,9	4,3	3,8	3,8
Solde budgétaire global, dons exclus	-8,0	-4,6	-1,3	-0,6	0,3	0,4	-0,1	0,1
Solde budgétaire primaire, dons inclus	-5,9	-2,4	1,0	1,5	2,4	2,5	1,9	2,1
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en % du PIB hors pétrole)	-16,3	-12,8	-10,2	-10,0	-8,6	-7,2	-6,3	-5,4
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (en % du PIB hors pétrole)	-13,8	-10,2	-7,4	-7,4	-5,9	-4,6	-4,0	-3,2
Dettes publiques totales	52,6	53,5	52,3	49,5	46,2	43,7	41,8	39,2
Secteur extérieur								
Exportations de biens et de services non facteurs	29,9	33,6	34,2	36,8	36,1	34,1	31,7	30,1
Importations de biens et de services non facteurs	35,9	32,8	32,0	32,8	32,0	31,1	30,0	30,5
Solde des biens et des services non facteurs	-6,1	0,9	2,2	4,0	4,1	3,0	1,7	-0,4
Solde des transactions courantes, dons inclus	-11,0	-4,1	-2,6	-1,8	-1,4	-1,7	-2,4	-4,0
Dettes publiques extérieures	29,5	32,7	31,8	30,9	31,8	31,5	31,1	29,9
Réserves officielles brutes (fin de période)								
Millions de dollars US	4 972	5 807	7 513	6 468	8 495	10 171	11 786	13 299
Mois d'importations de biens et de services (moins importations intrarégionales)	2,3	2,3	3,1	2,6	3,3	3,9	4,2	4,9
Pourcentage de la monnaie au sens large	29,3	30,6	35,3	33,1	39,2	43,2	45,8	47,5
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB nominal (en milliards de FCFA)	45 970	48 365	49 162	51 722	54 396	56 475	58 729	61 709
Franc CFA pour un dollar, moyenne	593	581
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	622	554
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	881,3	827,2	874,6	860,8	882,4	871,3	823,0	802,5
Cours du pétrole (en dollars US par baril de Brent)	44,0	71,9	...	71,9	72,3	69,4	66,8	65,0

Sources : données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Estimé après avoir ramené à l'année de référence de toutes les séries nationales de PIB réel à 2005.² En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.³ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures, et paiements d'intérêts.⁴ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport du FMI N°18/210.

Tableau 2. CEMAC : Comptes nationaux, 2016–22

	2016	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
	CR							
	Est.	Est.	18/210 ¹	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en %)							
PIB réel								
Cameroun	4,6	3,5	4,0	3,8	4,4	4,7	4,9	5,2
République centrafricaine	4,5	4,3	4,3	4,3	5,0	5,0	5,0	5,0
Tchad	-6,4	-3,1	3,5	3,1	4,6	6,1	4,9	5,4
République du Congo	-2,8	-3,1	2,0	1,0	3,2	-0,1	-1,9	0,7
Guinée équatoriale	-8,6	-3,2	-7,9	-7,7	-2,6	-2,3	-1,4	-1,7
Gabon	2,1	0,5	2,0	1,2	3,1	3,9	4,1	4,5
CEMAC	-0,4	1,0	2,7	2,2	3,4	3,0	2,6	3,4
PIB nominal								
Cameroun	5,8	5,1	4,6	5,4	5,9	6,3	6,6	6,8
République centrafricaine	11,2	8,1	8,4	7,4	8,2	7,6	7,6	7,6
Tchad	-7,6	-4,0	5,7	5,5	7,4	9,1	8,0	8,4
République du Congo	-8,7	13,2	13,7	20,0	6,4	-5,0	-8,0	-2,6
Guinée équatoriale	-14,4	8,9	-1,4	0,2	-1,2	-1,9	0,6	1,5
Gabon	-2,3	4,3	5,2	9,3	5,7	4,3	4,4	4,7
CEMAC	-2,3	5,2	5,1	6,9	5,2	3,8	4,0	5,1
PIB réel hors pétrole								
Cameroun	5,3	5,0	4,2	4,5	4,9	5,2	5,4	5,6
République centrafricaine	4,5	4,3	4,3	4,3	5,0	5,0	5,0	5,0
Tchad	-6,0	-0,5	1,5	1,0	3,0	3,8	4,0	4,0
République du Congo	-3,2	-7,9	-5,4	-6,7	1,0	2,5	3,6	4,0
Guinée équatoriale	-4,2	3,7	-4,4	-10,7	-0,1	0,4	0,9	0,7
Gabon	3,3	1,7	2,3	1,9	3,5	4,6	4,7	5,2
CEMAC	1,3	2,6	1,9	1,0	3,6	4,2	4,5	4,7
Prix à la consommation (moyenne sur la période)								
Cameroun	0,9	0,6	1,1	0,9	1,2	2,0	2,0	2,0
République centrafricaine	4,6	4,1	4,0	3,0	3,0	2,5	2,5	2,5
Tchad	-1,1	-0,9	2,1	2,5	2,9	3,0	3,0	3,0
République du Congo	3,2	0,5	1,6	1,2	1,9	2,5	2,8	2,8
Guinée équatoriale	1,4	0,7	0,6	0,9	1,4	1,9	2,5	3,0
Gabon	2,1	2,7	2,8	4,0	3,0	2,5	2,5	2,5
CEMAC	1,3	0,8	1,6	1,7	1,9	2,3	2,4	2,4
Prix à la consommation, fin de période								
Cameroun	0,3	0,8	1,1	1,1	1,2	2,0	2,0	2,0
République centrafricaine	4,7	4,2	3,6	2,5	2,3	2,7	2,4	2,6
Tchad	-4,9	5,4	-2,3	3,5	-1,2	5,0	3,1	5,6
République du Congo	0,0	1,8	1,7	1,3	1,8	2,7	2,9	3,0
Guinée équatoriale	2,0	-0,2	1,3	1,3	1,5	2,2	2,7	3,3
Gabon	4,1	1,1	2,8	4,0	3,0	2,5	2,5	2,5
CEMAC	0,5	1,5	1,1	2,0	1,3	2,6	2,4	2,9
(en % du PIB)								
Epargne nationale brute								
Cameroun	25,2	25,5	23,8	26,4	27,1	28,1	28,9	29,8
République centrafricaine	8,2	5,5	6,9	7,3	9,0	9,9	10,6	11,3
Tchad	7,5	15,5	18,1	19,2	20,9	19,8	20,5	18,7
République du Congo	73,6	30,7	23,2	29,9	34,2	29,9	24,9	22,0
Guinée équatoriale	3,6	6,1	4,3	7,9	7,8	7,3	7,4	6,4
Gabon	24,3	26,0	27,4	28,4	30,1	32,5	32,0	32,8
CEMAC	24,1	21,6	20,8	23,3	24,8	25,0	24,9	24,9
Investissement intérieur brut								
Cameroun	28,4	28,1	26,8	30,0	30,3	31,2	31,9	32,9
République centrafricaine	13,7	13,8	15,3	15,9	16,6	16,8	16,2	16,2
Tchad	16,7	21,1	22,8	23,9	26,1	24,2	25,9	24,3
République du Congo	119,8	34,0	19,0	19,4	22,2	22,2	23,8	25,0
Guinée équatoriale	16,6	12,0	6,7	10,8	11,3	11,9	11,7	24,5
Gabon	34,2	30,7	30,8	30,5	31,1	32,1	31,1	29,3
CEMAC	35,0	25,6	23,3	25,1	26,1	26,7	27,3	28,9

Sources : données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Renvoie aux projections publiées dans le rapport du FMI N°18/210

Tableau 3a. CEMAC : Balance des paiements, 2016–22
(en milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
	CR							
	Est.	Est.	18/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-5 038	-1 989	-1 261	-956	-740	-954	-1 407	-2 472
Solde des biens et services	-2 797	413	1 092	2 057	2 226	1 692	990	-244
Exportations totales	13 724	16 257	16 834	19 045	19 621	19 252	18 595	18 548
Exportations de biens	11 836	13 829	14 682	16 545	17 025	16 592	15 812	15 629
Exportations de pétrole	7 898	9 631	10 727	12 429	12 522	11 631	10 533	9 939
Exportations non pétrolières	3 939	4 198	3 955	4 117	4 503	4 961	5 279	5 689
Exportations de services	1 888	2 428	2 152	2 500	2 596	2 660	2 783	2 919
Importations totales	16 521	15 844	15 742	16 988	17 395	17 561	17 605	18 792
Importations de biens	10 242	9 265	8 912	9 827	10 048	10 153	10 297	11 386
Importations de services	6 279	6 578	6 830	7 162	7 347	7 407	7 308	7 406
Revenu, net	-2 285	-2 598	-2 838	-3 244	-3 223	-2 998	-2 748	-2 633
Revenu, crédits	202	209	245	245	270	286	302	312
Revenu, débits	2 488	2 807	3 083	3 489	3 493	3 284	3 050	2 945
Revenu des investissements, débit	-1 902	-2 187	-2 442	-2 818	-2 835	-2 672	-2 460	-2 369
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-328	-279	-275	-292	-282	-268	-254	-253
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-98	-171	-20	-21	-10	0	2	3
Transferts courants, net	44	195	485	231	256	352	351	405
Transferts courants privés, net	39	186	434	198	161	207	200	238
Transferts courants publics, net	5	9	51	32	96	145	151	167
Soldes du compte de capital et du compte financier	1 485	1 182	221	73	273	1 059	1 725	2 885
Solde du compte de capital (transferts de capitaux inclus)	172	358	201	194	232	251	267	269
Solde du compte financier (réserves incluses)	1 314	824	20	-121	41	808	1 458	2 617
Investissement direct, net ¹	1 662	1 936	3 070	1 894	2 299	2 239	1 993	3 438
Investissement de portefeuille, net	-8	128	-6	104	75	103	95	108
Autres investissements, net	-340	-1 239	-3 044	-2 119	-2 333	-1 534	-630	-929
Erreurs et omissions, net	86	-213	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-3 467	-1 020	-1 040	-883	-468	105	318	414
Financement	3 467	1 020	1 040	883	468	-105	-318	-414
Avoirs de réserve (accumulation -) ²	3 314	-231	-785	-481	-1 118	-906	-840	-783
Financement exceptionnel	153	1 250	1 825	1 364	1 585	801	522	369
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB nominal	45 970	48 365	49 162	51 722	54 396	56 475	58 729	61 709
Avoirs extérieurs bruts (fin de période)								
Milliards de francs CFA	3 093	3 218	3 953	3 651	4 727	5 613	6 453	7 235
Mois d'importations de biens et services	2,3	2,3	3,1	2,6	3,3	3,9	4,2	4,9
Avoirs extérieurs nets (fin de période)								
Milliards de francs CFA	2 254	2 131	2 552	2 273	3 021	3 697	4 430	5 203
Mois d'importations de biens et services	1,6	1,5	2,0	1,6	2,1	2,6	2,9	3,6

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données sur l'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

² Ne reflète pas l'accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

Tableau 3b. CEMAC : Balance des paiements, 2016–22

(en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
	Est.	Est.	CR 18/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-11,0	-4,1	-2,6	-1,8	-1,4	-1,7	-2,4	-4,0
Solde des biens et services	-6,1	0,9	2,2	4,0	4,1	3,0	1,7	-0,4
Exportations totales	29,9	33,6	34,2	36,8	36,1	34,1	31,7	30,1
Exportations de biens	25,7	28,6	29,9	32,0	31,3	29,4	26,9	25,3
Exportations de pétrole	17,2	19,9	21,8	24,0	23,0	20,6	17,9	16,1
Exportations non pétrolières	8,6	8,7	8,0	8,0	8,3	8,8	9,0	9,2
Exportations de services	4,1	5,0	4,4	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7
Importations totales	35,9	32,8	32,0	32,8	32,0	31,1	30,0	30,5
Importations de biens	22,3	19,2	18,1	19,0	18,5	18,0	17,5	18,5
Importations de services	13,7	13,6	13,9	13,8	13,5	13,1	12,4	12,0
Revenu, net	-5,0	-5,4	-5,8	-6,3	-5,9	-5,3	-4,7	-4,3
Revenu, crédits	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Revenu, débits	5,4	5,8	6,3	6,7	6,4	5,8	5,2	4,8
Dont :								
Revenu des investissements, débit	-4,1	-4,5	-5,0	-5,4	-5,2	-4,7	-4,2	-3,8
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-0,2	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts courants, net	0,1	0,4	1,0	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7
Transferts courants privés, net	0,1	0,4	0,9	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
Transferts courants publics, net	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3
Soldes du compte de capital et du compte financier	3,2	2,4	0,4	0,1	0,5	1,9	2,9	4,7
Solde du compte de capital (transferts de capitaux inclus)	0,4	0,7	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
Solde du compte financier (réserves incluses)	2,9	1,7	0,0	-0,2	0,1	1,4	2,5	4,2
Investissement direct, net ¹	3,6	4,0	6,2	3,7	4,2	4,0	3,4	5,6
Investissement de portefeuille, net	0,0	0,3	0,0	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Autres investissements, net	-0,7	-2,6	-6,2	-4,1	-4,3	-2,7	-1,1	-1,5
Erreurs et omissions, net	0,2	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Balance globale des paiements	-7,5	-2,1	-2,1	-1,7	-0,9	0,2	0,5	0,7
Financement	7,5	2,1	2,1	1,7	0,9	-0,2	-0,5	-0,7
Avoirs de réserve (accumulation -) ²	7,2	-0,5	-1,6	-0,9	-2,1	-1,6	-1,4	-1,3
Financement exceptionnel	0,3	2,6	3,7	2,6	2,9	1,4	0,9	0,6
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	45 970	48 365	49 162	51 722	54 396	56 475	58 729	61 709

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données sur l'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.² Ne reflète pas l'accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

Tableau 4a. CEMAC : Indicateurs budgétaires, 2015–22

(en pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
	Est.	Est.	Est. CR 18/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global (dons exclus)									
Cameroun	-4.5	-6.4	-5.2	-2.9	-2.7	-2.3	-1.8	-1.8	-1.8
République centrafricaine	-7.8	-4.4	-6.5	-6.6	-7.6	-7.4	-7.4	-6.5	-6.2
Tchad	-7.8	-4.9	-4.4	-3.4	-2.5	-2.5	-1.4	-0.9	-0.3
République du Congo	-25.6	-21.0	-7.9	6.6	6.8	9.9	9.7	4.8	5.0
Guinée équatoriale	-15.1	-10.8	-2.5	-0.9	0.6	2.2	2.5	2.0	1.3
Gabon	-1.0	-5.0	-2.6	-0.7	0.5	1.3	0.8	1.6	2.9
CEMAC	-8.4	-8.0	-4.6	-1.3	-0.6	0.3	0.4	-0.1	0.1
Solde budgétaire global (dons inclus)									
Cameroun	-4.4	-6.1	-4.9	-2.6	-2.4	-2.0	-1.4	-1.5	-1.5
République centrafricaine	-0.6	1.6	-1.1	0.9	0.7	0.7	-0.1	0.1	0.3
Tchad	-4.4	-2.0	-0.3	0.9	1.4	0.6	1.7	1.6	2.1
République du Congo	-24.8	-20.1	-7.3	7.1	7.0	10.4	10.1	5.3	5.6
Guinée équatoriale	-15.1	-10.8	-2.5	-0.9	0.6	2.2	2.5	2.0	1.3
Gabon	-1.0	-5.0	-2.6	-0.7	0.5	1.3	0.8	1.6	2.9
CEMAC	-7.7	-7.3	-3.7	-0.4	0.2	1.1	1.2	0.6	0.8
Solde budgétaire de référence¹									
Cameroun	-4.0	-5.3	-4.3	-2.8	-2.7	-2.3	-1.5	-1.4	-1.5
République centrafricaine	-0.6	1.6	-1.1	0.9	0.7	0.7	-0.1	0.1	0.3
Tchad	1.5	1.7	0.4	-1.0	-1.2	-1.8	-0.4	0.4	1.2
République du Congo	-8.4	-11.8	-3.2	-2.5	-3.4	1.6	4.6	5.8	5.3
Guinée équatoriale	-19.1	-6.1	-1.1	-0.2	0.3	0.2	2.1	2.3	1.8
Gabon	5.4	0.1	-2.1	-2.7	-1.7	-0.6	0.1	1.4	2.8
CEMAC	-2.9	-2.6	-2.1	-2.0	-1.9	-1.1	0.3	1.0	0.0
Solde budgétaire primaire (dons inclus)									
Cameroun	-4.0	-5.3	-4.0	-1.8	-1.6	-1.1	-0.5	-0.6	-0.6
République centrafricaine	-0.1	2.1	-0.8	1.2	1.0	1.0	0.2	0.4	0.5
Tchad	-2.7	0.1	1.4	2.2	2.9	1.7	2.9	2.7	3.0
République du Congo	-23.8	-17.4	-5.2	9.5	9.1	11.9	11.6	6.7	7.0
Guinée équatoriale	-14.7	-10.4	-2.1	-0.2	1.2	3.4	3.8	3.4	2.6
Gabon	1.1	-2.7	-0.1	2.1	2.9	3.9	3.2	3.9	5.1
CEMAC	-6.7	-5.9	-2.4	1.0	1.5	2.4	2.5	1.9	2.1
Recettes publiques (dons exclus)									
Cameroun	16.4	14.5	14.6	15.5	15.2	15.2	15.2	15.2	15.3
République centrafricaine	7.1	8.2	8.3	9.2	9.3	10.7	10.9	11.2	11.5
Tchad	10.5	9.6	10.8	11.5	12.1	12.7	13.2	13.2	13.2
République du Congo	31.8	33.2	27.1	34.4	31.5	34.0	34.4	32.8	34.2
Guinée équatoriale	26.6	16.9	17.0	18.3	17.2	17.3	16.5	15.9	15.3
Gabon	21.1	17.1	16.4	17.7	18.2	18.4	19.0	19.4	19.3
CEMAC	19.6	16.4	16.1	17.8	17.5	17.9	17.9	17.4	17.4
Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)									
Cameroun	20.9	20.9	19.8	18.4	17.9	17.5	17.0	16.9	17.1
République centrafricaine	14.9	12.6	14.8	15.8	16.8	18.1	18.4	17.7	17.7
Tchad	18.3	14.5	15.2	14.9	14.6	15.2	14.6	14.1	13.5
République du Congo	57.4	54.1	35.0	27.8	24.6	24.1	24.7	28.0	29.2
Guinée équatoriale	41.6	27.8	19.6	19.3	16.7	15.1	14.0	13.9	14.0
Gabon	22.1	22.1	19.0	18.4	17.7	17.1	18.2	17.8	16.3
CEMAC	28.0	24.4	20.6	19.1	18.1	17.6	17.4	17.5	17.3
Dettes publiques totales									
Cameroun	32.0	32.5	36.9	37.7	36.3	35.3	33.9	32.6	31.5
République centrafricaine	64.0	56.0	52.8	47.0	48.5	42.2	39.2	36.4	33.8
Tchad	43.3	51.8	52.4	48.1	49.8	45.5	41.2	37.5	33.9
République du Congo	112.1	129.4	126.0	110.3	96.6	84.1	81.7	85.7	82.5
Guinée équatoriale	33.6	43.3	37.4	43.5	37.1	37.2	37.4	37.3	35.9
Gabon	44.7	64.2	62.7	58.3	57.3	53.1	50.2	46.5	43.1
CEMAC	45.4	52.6	53.5	52.3	49.5	46.2	43.7	41.8	39.2

Sources : Données des autorités ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le solde budgétaire de référence correspond au solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observée au cours des 3 années précédentes.

Tableau 4b. CEMAC : Indicateurs budgétaires, 2015–22
(en pourcentage du PIB hors pétrole)

	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
		Est.	Est.	Est. CR 18/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)										
Cameroun	-9.0	-7.9	-8.9	-7.4	-5.2	-5.1	-4.4	-3.5	-3.3	-3.2
République centrafricaine	-15.1	-7.8	-4.4	-6.5	-6.6	-7.6	-7.4	-7.4	-6.5	-6.2
Tchad	-19.9	-14.6	-9.6	-9.3	-9.8	-9.5	-9.9	-9.2	-8.4	-7.5
République du Congo	-121.4	-64.9	-57.3	-41.0	-32.4	-37.2	-31.6	-25.8	-24.0	-20.8
Guinée équatoriale	-47.6	-53.9	-31.5	-22.9	-19.3	-17.4	-13.9	-10.8	-9.3	-8.4
Gabon	-14.1	-12.1	-14.3	-13.3	-11.3	-10.1	-8.3	-7.7	-5.7	-3.0
CEMAC	-26.8	-20.6	-16.3	-12.8	-10.2	-10.0	-8.6	-7.2	-6.3	-5.4
Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)										
Cameroun	-8.7	-7.8	-8.6	-7.0	-4.9	-4.8	-4.1	-3.2	-3.0	-2.9
République centrafricaine	-4.3	-0.6	1.6	-1.1	0.9	0.7	0.7	-0.1	0.1	0.3
Tchad	-17.3	-10.4	-6.0	-4.5	-4.5	-4.7	-6.1	-5.4	-5.1	-4.3
République du Congo	-120.4	-63.5	-56.5	-39.9	-31.2	-36.8	-30.5	-24.8	-23.0	-19.6
Guinée équatoriale	-47.6	-53.9	-31.5	-22.9	-19.3	-17.4	-13.9	-10.8	-9.3	-8.4
Gabon	-14.1	-12.3	-13.8	-12.0	-10.6	-8.6	-7.9	-7.7	-5.7	-3.0
CEMAC	-26.0	-19.8	-15.4	-11.6	-9.0	-8.8	-7.5	-6.2	-5.5	-4.6
Solde de base¹										
Cameroun	-0.7	-1.7	-4.0	-1.4	0.0	0.8	0.4	1.0	1.0	1.0
République centrafricaine	-5.8	-3.5	-1.6	-2.5	-1.8	-1.8	-1.6	-1.5	-1.2	-0.9
Tchad	-5.2	-6.9	-3.4	-1.6	-0.3	0.8	0.8	2.2	2.9	3.6
République du Congo	-22.1	-36.7	-23.0	-6.1	20.2	19.9	32.1	28.2	14.8	13.7
Guinée équatoriale	-12.4	-21.8	-14.5	-3.6	-1.2	0.8	2.9	3.2	2.5	1.5
Gabon	14.5	1.5	-2.6	-1.4	2.2	5.0	5.1	5.7	6.4	7.0
CEMAC	-2.9	-7.7	-6.4	-2.1	1.4	2.5	3.3	3.6	3.0	3.0
Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)										
Cameroun	-8.2	-7.4	-7.8	-6.1	-4.0	-4.0	-3.2	-2.2	-2.1	-2.0
République centrafricaine	-3.7	-0.1	2.1	-0.8	1.2	1.0	1.0	0.2	0.4	0.5
Tchad	-16.5	-8.3	-3.5	-2.5	-3.0	-2.9	-4.6	-3.8	-3.8	-3.2
République du Congo	-119.7	-62.0	-51.7	-35.7	-26.0	-31.5	-26.4	-21.3	-20.0	-17.1
Guinée équatoriale	-46.8	-53.3	-31.0	-22.3	-18.4	-16.6	-12.2	-9.1	-7.6	-6.8
Gabon	-11.5	-9.0	-11.0	-9.7	-7.2	-6.4	-4.5	-4.4	-2.5	0.0
CEMAC	-25.1	-18.6	-13.8	-10.2	-7.4	-7.4	-5.9	-4.6	-4.0	-3.2
Recettes publiques (dons exclus)										
Cameroun	17.5	17.2	15.0	15.2	16.1	15.7	15.6	15.6	15.5	15.6
République centrafricaine	4.9	7.1	8.2	8.3	9.2	9.3	10.7	10.9	11.2	11.5
Tchad	21.1	13.2	11.9	12.9	13.9	14.7	15.6	16.7	16.8	17.0
République du Congo	117.1	52.4	52.7	53.1	77.9	79.3	88.8	81.3	66.9	63.6
Guinée équatoriale	39.6	38.4	22.7	24.2	24.3	23.8	23.1	21.2	19.8	18.6
Gabon	47.9	31.7	24.2	23.6	25.7	27.2	27.2	27.2	27.2	26.4
CEMAC	33.8	24.4	19.7	19.7	22.0	22.1	22.5	21.9	20.9	20.5
Dépenses publiques (prêts nets moins remboursements inclus)										
Cameroun	22.3	21.8	21.6	20.6	19.1	18.5	18.0	17.4	17.3	17.4
République centrafricaine	20.0	14.9	12.6	14.8	15.8	16.8	18.1	18.4	17.7	17.7
Tchad	29.3	22.9	18.0	18.0	18.1	17.8	18.7	18.4	18.0	17.4
République du Congo	151.8	94.5	85.9	68.6	62.9	62.1	62.9	58.4	57.2	54.4
Guinée équatoriale	52.1	60.2	37.2	27.8	25.5	23.0	20.2	18.1	17.3	17.1
Gabon	38.3	33.1	31.3	27.4	26.8	26.5	25.3	26.1	24.9	22.4
CEMAC	40.7	34.9	29.3	25.3	23.6	22.8	22.1	21.4	20.9	20.3
Recettes non pétrolières (dons exclus)										
Cameroun	13.3	14.0	12.7	13.2	13.8	13.4	13.6	13.9	14.0	14.2
République centrafricaine	4.9	7.1	8.2	8.3	9.2	9.3	10.7	10.9	11.2	11.5
Tchad	9.4	8.3	8.4	8.7	8.3	8.3	8.8	9.2	9.6	9.9
République du Congo	30.3	29.6	28.6	27.6	30.5	24.9	31.3	32.6	33.2	33.6
Guinée équatoriale	4.5	6.3	5.7	4.9	6.2	5.6	6.3	7.3	8.0	8.6
Gabon	24.2	21.0	17.0	14.1	15.5	16.4	17.0	18.3	19.2	19.3
CEMAC	14.0	14.3	13.0	12.5	13.4	12.8	13.6	14.2	14.6	14.9

Sources : Données des autorités ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

Tableau 5. CEMAC : Conformité aux critères de convergence, 2015–22

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Est.	Prel. Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en % du PIB)							
Solde budgétaire¹								
Cameroun	-1.6	-3.8	-4.3	-2.7	-2.3	-1.5	-1.4	-1.5
République centrafricaine	-3.5	-1.6	-1.1	0.7	0.7	-0.1	0.1	0.3
Tchad	-5.5	-2.7	0.4	-1.2	-1.8	-0.4	0.4	1.2
République du Congo	-22.3	-14.5	-3.2	-3.4	1.6	4.6	5.8	5.3
Guinée équatoriale	-15.1	-10.8	-1.1	0.3	0.2	2.1	2.3	1.8
Gabon	1.0	-1.8	-2.1	-1.7	-0.6	0.1	1.4	2.8
<i>Nombre de pays en infraction</i>	5	6	3	3	2	0	0	0
Hausse des prix à la consommation (≤ 3%)								
	(en %)							
Cameroun	2.7	0.9	0.6	0.9	1.2	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.5	4.6	4.1	3.0	3.0	2.5	2.5	2.5
Tchad	6.8	-1.1	-0.9	2.5	2.9	3.0	3.0	3.0
République du Congo	3.2	3.2	0.5	1.2	1.9	2.5	2.8	2.8
Guinée équatoriale	1.7	1.4	0.7	0.9	1.4	1.9	2.5	3.0
Gabon	-0.1	2.1	2.7	4.0	3.0	2.5	2.5	2.5
<i>Nombre de pays en infraction</i>	3	2	1	2	0	0	0	0
Niveau de la dette publique (≤ 70% GDP)								
	(en % du PIB)							
Cameroun	32.0	32.5	36.9	36.3	35.3	33.9	32.6	31.5
République centrafricaine	64.0	56.0	52.8	48.5	42.2	39.2	36.4	33.8
Tchad	43.3	51.8	52.4	49.8	45.5	41.2	37.5	33.9
République du Congo	112.1	129.4	126.0	96.6	84.1	81.7	85.7	82.5
Guinée équatoriale	33.6	43.3	37.4	37.1	37.2	37.4	37.3	35.9
Gabon	44.7	64.2	62.7	57.3	53.1	50.2	46.5	43.1
<i>Nombre de pays en infraction</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
Non-accumulation d'arriérés publics² (≤ 0)								
	(en % du PIB)							
Cameroun	-1.7	-0.5	0.0	0.1	-0.5	0.0
République centrafricaine	-3.6	-6.5	-7.8	-4.0	-4.6	-0.8	-0.8	-0.7
Tchad	2.3	0.6	0.6	-2.1	-0.9	-0.6	-0.5	-0.2
République du Congo	2.0	2.3	-0.3	0.6	-1.3	0.1	0.5	...
Guinée équatoriale	13.3	5.7	-4.0	-0.7	-1.2	-1.1	-0.8	-0.9
Gabon	-5.1	-2.6	-0.1	-0.7	-1.2	0.0
<i>Nombre de pays en infraction³</i>	0	6	6

Sources : Données des autorités ; et estimations des services du FMI.

¹ Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c-à-d solde budgétaire global, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. A compter de 2017, le solde budgétaire de référence (c-à-d solde budgétaire global moins 20 % de recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des 3 années précédentes) doit être supérieur à -1,5 % du PIB.

² Variation du ratio stock d'arriérés/PIB. Inclut les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs et estimés à partir des données fournies par les autorités nationales (qui ne coïncident pas nécessairement avec les conclusions des équipes de la CEMAC).

³ Evaluation de la Commission de la CEMAC à partir de : i) la non-accumulation de nouveaux arriérés durant l'année en cours; et ii) le remboursement progressif des arriérés existants conformément à un calendrier rendu public.

Tableau 6. CEMAC : Situation monétaire, 2016–20
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2018	2018	2018	2018	2019	2019	2019	2019	2020
			Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est. CR 18/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(en milliards de francs CFA)												
Avoirs extérieurs nets	2,416	2,322	2,147	2,188	2,073	2,747	2,446	2,367	2,500	2,621	3,190	3,872
Dont : BEAC	2,254	2,131	2,024	1,931	1,938	2,552	2,273	2,248	2,294	2,452	3,021	3,697
Avoirs extérieurs	3,093	3,218	3,103	3,072	3,187	3,953	3,651	3,644	3,844	4,018	4,727	5,613
Dont : Compte d'opérations	1,156	2,552	2,617	2,631	2,733	2,767	2,921	2,824	2,883	2,913	3,309	3,368
Engagements extérieurs	-839	-1,088	-1,078	-1,141	-1,250	-1,401	-1,379	-1,396	-1,550	-1,566	-1,706	-1,915
Banques commerciales	162	191	122	257	136	195	173	119	206	169	169	174
Avoirs extérieurs	754	802	695	810	727	817	711	658	746	698	710	706
Engagements extérieurs ¹	-592	-611	-573	-553	-591	-621	-538	-539	-540	-529	-542	-531
Avoirs intérieurs nets	8,140	8,190	8,115	8,252	8,549	8,443	8,596	8,517	8,677	8,851	8,868	9,128
Crédit net à l'Etat	2,689	2,937	3,017	3,014	3,258	2,965	3,136	3,148	3,200	3,111	3,045	2,708
BEAC, net	1,645	1,946	2,061	1,982	2,224	1,878	1,927	1,969	2,071	1,978	1,909	1,494
Dont :												
Avances et dette consolidée	2,446	2,770	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,772
Prêts du FMI	201	491	477	513	648	803	783	799	915	931	1,110	1,319
Dépôts des Etats	-1,002	-1,316	-1,190	-1,304	-1,197	-1,698	-1,628	-1,602	-1,617	-1,726	-1,974	-2,598
Banques commerciales, net	1,044	991	957	1,032	1,034	1,087	1,208	1,179	1,129	1,134	1,136	1,215
Crédit net aux organismes publics	-418	-371	-294	-310	-298	-382	-279	-273	-274	-269	-275	-275
Crédit au secteur privé	7,082	6,955	6,833	6,869	7,056	7,069	7,096	7,027	7,119	7,358	7,412	8,007
Autres postes, net	-1,213	-1,331	-1,442	-1,321	-1,467	-1,210	-1,356	-1,385	-1,367	-1,350	-1,314	-1,313
Monnaie au sens large	10,556	10,512	10,261	10,440	10,622	11,190	11,042	10,884	11,177	11,472	12,057	12,999
Circulation fiduciaire hors banques	2,432	2,436	2,273	2,263	2,368	2,468	2,320	2,336	2,428	2,476	2,703	2,898
Dépôts bancaires	8,123	8,076	7,989	8,177	8,253	8,722	8,722	8,548	8,750	8,996	9,354	10,101
(Variation annuelle en % de la monnaie au sens large en début de période)												
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	0.3	2.0	0.2	4.0	1.2	2.1	3.0	5.2	6.7	5.7
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	-0.2	1.2	5.1	2.4	3.9	3.9	4.1	2.8	2.5	2.2
Crédit net à l'Etat	24.3	2.4	6.9	3.4	5.5	0.3	1.9	1.3	1.8	-1.4	-0.8	-2.8
Crédit net au secteur privé	2.1	-1.2	-2.1	-1.6	1.4	1.1	1.3	1.9	2.4	2.8	2.9	4.9
Autres postes, net	-0.6	-1.1	-6.7	-2.3	-2.5	1.2	-0.2	0.6	-0.4	1.1	0.4	0.0
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	0.1	3.2	5.3	6.4	5.0	6.1	7.1	8.0	9.2	7.8
Velocité (PIB/monnaie au sens large)	4.4	4.6	5.0	5.0	4.9	4.4	4.7	5.0	4.9	4.7	4.5	4.3
(en % du PIB)												
Monnaie au sens large	23.0	21.7	19.8	20.2	20.5	22.8	21.3	20.0	20.5	21.1	22.2	23.0
Dépôts des banques privées	12.7	12.0	11.1	11.4	11.5	12.8	12.1	11.3	11.6	11.9	12.4	12.9
Crédit net au secteur privé	15.4	14.4	13.2	13.3	13.6	14.4	13.7	12.9	13.1	13.5	13.6	14.2

Sources: BEAC; et estimations des services du FMI.

¹ Les données sur les engagements extérieurs des banques commerciales ont été révisées pour inclure les engagements à moyen et à long terme (jusque là comptabilisés dans les autres postes, net).

Tableau 7. CEMAC : Comptes résumés de la banque centrale, 2016–20

(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2019	2019	2019	2019	2020
	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc.
	Est.	Est.	Est.	CR 18/210	Est.	Est.	CR 18/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2,254	2,131	2,024	2,120	1,931	1,938	2,552	2,273	2,248	2,294	2,452	3,021	3,697
Avoirs ¹	3,093	3,218	3,103	3,297	3,072	3,187	3,953	3,651	3,644	3,844	4,018	4,727	5,613
Dont :													
Compte d'opérations	1,156	2,552	2,617	2,637	2,631	2,733	2,767	2,921	2,824	2,883	2,913	3,309	3,368
Engagements	-839	-1,088	-1,078	-1,177	-1,141	-1,250	-1,401	-1,379	-1,396	-1,550	-1,566	-1,706	-1,915
Avoirs intérieurs nets	1,858	2,066	2,191	2,092	2,133	2,277	1,927	1,971	2,003	2,064	1,964	1,656	1,233
Crédit net à l'Etat	1,645	1,946	2,061	1,958	1,982	2,224	1,878	1,927	1,969	2,071	1,978	1,909	1,494
Créances	2,647	3,261	3,250	3,345	3,286	3,421	3,576	3,556	3,572	3,687	3,704	3,883	4,091
Avances et dette consolidée	2,446	2,770	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,772
dont Cameroun	231	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577
République centrafricaine	78	79	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81
Tchad	494	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480
République du Congo	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572
Guinée équatoriale	618	609	609	609	609	609	609	609	609	609	609	609	609
Gabon	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453
Crédit du FMI	201	491	477	572	513	648	803	783	799	915	931	1,110	1,319
dont Cameroun	50	191	182	182	187	222	258	261	254	297	289	332	375
République centrafricaine	70	87	84	99	84	100	116	114	114	129	127	125	120
Tchad	75	97	97	151	127	154	178	182	180	201	201	226	246
République du Congo	6	4	3	28	3	3	52	2	28	28	53	53	128
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0	0	32	0	0	-19	-19	38	86
Gabon	0	111	111	111	113	169	166	223	223	280	280	336	364
Dépôts des Etats	-1,002	-1,316	-1,190	-1,387	-1,304	-1,197	-1,698	-1,628	-1,602	-1,617	-1,726	-1,974	-2,598
dont non alloués	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Cameroun	-299	-656	-662	-610	-596	-549	-592	-722	-604	-542	-592	-583	-711
République centrafricaine	-35	-45	-23	-34	-25	-35	-27	-40	-33	-27	-20	-14	-13
Tchad	-77	-93	-134	-124	-208	-141	-144	-167	-163	-158	-153	-150	-195
République du Congo	-206	-93	-114	-246	-84	-119	-380	-117	-181	-205	-309	-372	-603
Guinée équatoriale	-177	-114	-144	-227	-277	-215	-239	-187	-225	-289	-255	-337	-468
Gabon	-208	-315	-111	-146	-115	-138	-315	-396	-396	-396	-396	-517	-607
Créances nettes sur des établissements financier	628	440	462	466	425	385	381	375	365	324	318	78	70
Autres postes, net	-415	-319	-332	-332	-274	-331	-332	-331	-331	-331	-331	-331	-331
Base monétaire	4,112	4,197	4,215	4,212	4,064	4,215	4,479	4,243	4,251	4,358	4,417	4,677	4,930
Monnaie en circulation	2,432	2,436	2,273	2,248	2,263	2,368	2,468	2,320	2,336	2,428	2,476	2,703	2,898
Réserves des banques	1,631	1,717	1,863	1,877	1,742	1,798	1,914	1,869	1,857	1,870	1,887	1,911	1,965
dont Réserves obligatoires	448	442	450	578	538	571	598	608	596	610	627	652	704
Réserves excédentaires	857	977	1,115	995	902	915	995	940	935	930	925	920	895
Encaisses	326	297	299	305	303	312	321	321	325	330	334	339	366
Autres	48	44	80	86	59	48	98	54	58	60	54	63	67
<i>Pour mémoire:</i>													
Couverture de réserve de la monnaie au sens large	29.3	30.6	30.2	n.a.	29.4	n.a.	35.3	33.1	n.a.	n.a.	n.a.	39.2	43.2
Base monétaire/dépôts (en %)	50.6	52.0	52.8	n.a.	49.7	n.a.	51.4	48.6	n.a.	n.a.	n.a.	50.0	48.8

Sources: BEAC.

¹ Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position de réserve auprès du FMI, et le solde global net du compte d'opérations auprès du Trésor français.

Tableau 8. CEMAC : Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–21

(en milliards de francs CFA)

	2016	2017	2017	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2019	2019	2019	2020	2021
	Déc.	Juin	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sep.	Déc.	Déc.	Juin	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
	Est.	Est	Est.	Est.	CR 18/210	Proj.	Proj.	CR 18/210	Proj.	Proj.	CR 18/210	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets de la BEAC														
Encours	2 254	1 768	2 131	2 024	2 120	1 931	1 938	2 552	2 273	2 294	2 994	3 021	3 697	4 430
Variation par rapport à la fin de l'exercice précédent	-3 294	-486	-123	-106	-11	-200	-193	421	142	22	443	748	676	732
dont Cameroun	-824	-106	216	92	44	-67	-93	2	-2	-208	19	22	-30	71
République centrafricaine	12	20	35	-21	-21	-19	-14	-21	-21	-12	0	-2	20	24
Congo	-912	-220	-207	-72	-11	-79	-10	300	15	74	162	280	216	67
Gabon	-630	-145	-64	-75	-14	-91	-84	52	115	19	141	177	249	315
Guinée équatoriale	-712	30	-43	-74	-41	26	-21	55	-3	137	93	220	141	145
Tchad	-448	0	45	25	37	54	37	83	87	30	58	91	100	110
Non alloués	220	-65	-105	19	-5	-23	-7	-50	-49	-20	-30	-40	-20	0

Sources : BEAC ; projections des services du FMI.

Tableau 9. CEMAC : Notations des banques, juin 2018 ^{1/, 2/}

	1	2	3	4	5
Pays (nombre de banques)					
Cameroun (14)	0	4	6	2	2
République centrafricaine (4)	0	2	2	0	0
Tchad (8)	0	2	2	5	1
République du Congo (11)	0	3	6	1	1
Guinée équatoriale (5)	0	2	3	0	0
Gabon (8)	1	2	4	0	1
CEMAC (52)	1	15	23	8	5

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC)

1/ Notations : 1= solide, 2=bonne, 3= pas entièrement satisfaisante, 4=fragile, 5=critique

2/ La COBAC utilisant des critères rigoureux, elle juge que la situation des banques appartenant aux trois premières catégories est globalement bonne.

Tableau 10. CEMAC : Indicateurs de solidité financière, 2010–18
(en pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Août 2018
Fonds propres									
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques ^{1,2}	14,8	11,2	12,4	13,0	13,7	14,0	13,4	16,1	17,5
Qualité des actifs									
Prêts non performants (bruts) / total des prêts (bruts)	6,9	6,8	6,4	8,3	9,1	9,6	11,9	14,6	16,2
Prêts non performants moins provisions / fonds propres	7,5	0,2	1,0	25,9	22,4	22,9	35,4	40,9	43,2
Résultat et rentabilité									
Rentabilité des fonds propres	18,2	23,9	23,2	27,2	20,3	16,4	23,5	27,6	-
Rentabilité des actifs ³	2,0	2,2	2,1	2,5	2,0	1,7	2,5	3,1	-
Liquidité									
Ratio actifs liquides / passifs à court terme	188,6	165,2	182,5	150,8	156,3	151,9	141,3	158,2	165,8
Total des dépôts / total des prêts (non interbancaires)	125,7	138,0	145,7	130,4	127,4	111,6	102,3	101,5	104,1
Crédit									
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) - en milliards de francs CFA	4837	5273	5948	7111	7699	8486	8991	8814,5	8833,0
Encours de prêts bruts - taux de croissance annualisé	-	9,0	12,8	19,5	8,3	10,2	5,9	-2,0	-0,5

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

¹ Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle 1. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires (« Tier 2 ») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base (« Tier 1 ») et du minimum de fonds propres de base (« Tier 1 ») et complémentaires (« Tier 2 »).

² Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante: 0% pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale, et 100 % pour tous les autres actifs.

³ Ratio bénéfices après impôts/moyenne du total des avoirs en début et en fin de période.

Tableau 11. CEMAC : Infractions aux ratios prudentiels, 2014–18

	Adéquation des fonds propres					Liquidité ¹					Immobilisations ²					Transformation des échéances ³					Niveau minimum de fonds propres ⁴					Limite à l'exposition à une contrepartie unique ⁵									
	2014	2015	2016	2017	Juin 2018	2014	2015	2016	2017	Juin 2018	2014	2015	2016	2017	Juin 2018	2014	2015	2016	2017	Juin 2018	2014	2015	2016	2017	Juin 2018	2014	2015	2016	2017	Juin 2018					
	8%					Min 100 %					Min 100 %					Min 50%					Min 10 milliards de francs CFA					Max 45 %									
Pays (nombre de banques)																																			
Cameroun (14)	4	3	3	4	3	3	3	3	3	2	4	4	5	5	3	4	3	3	3	5	3	4	5	5	4	5	5	6	10	7					
République centrafricaine (4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3	2	2	1	2	1	2	2	2					
Tchad (9)	1	1	1	1	1	0	1	1	3	3	2	2	1	1	2	1	3	3	3	3	2	2	2	1	2	3	1	2	2	3					
République du Congo (11)	0	1	1	1	1	0	4	4	6	3	1	5	3	3	3	1	2	2	2	2	1	4	3	4	2	2	2	1	3	4					
Guinée équatoriale (5)	1	0	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	4	0	1	1	0	3	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2	1					
Gabon (8)	3	3	3	3	1	3	2	1	4	1	4	4	0	4	1	3	4	0	3	1	1	5	4	4	1	4	5	3	7	2					
CEMAC (51)	9	8	8	9	6	6	10	0	16	9	12	15	14	14	10	10	12	11	11	11	7	18	16	17	11	17	14	15	25	19					
(en % des dépôts) ⁶																																			
Cameroun (14)	24	29	n.a	n.a	n.a	21	6	n.a	n.a	n.a	24	23	n.a	n.a	n.a	24	6	n.a	n.a	n.a	9	n.a	n.a	n.a	n.a	29	29	n.a	n.a	n.a					
République centrafricaine (4)	0	0	n.a	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	n.a	0	46,5	n.a	n.a	n.a	24	24	n.a	n.a	n.a					
Tchad (9)	13	1	n.a	n.a	n.a	0	12	n.a	n.a	n.a	18	16	n.a	n.a	n.a	13	28	n.a	n.a	n.a	6	15,8	n.a	n.a	n.a	38	15	n.a	n.a	n.a					
République du Congo (11)	0	n.a	n.a	n.a	n.a	0	56	n.a	n.a	n.a	2	19	n.a	n.a	n.a	2	1	n.a	n.a	n.a	0	10,5	n.a	n.a	n.a	4	n.a	n.a	n.a	n.a					
Guinée équatoriale (5)	32	0	n.a	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	n.a	32	0	n.a	n.a	n.a	32	0	n.a	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	n.a	32	23	n.a	n.a	n.a					
Gabon (8)	5	4	n.a	n.a	n.a	19	2	n.a	n.a	n.a	19	21	n.a	n.a	n.a	5	10	n.a	n.a	n.a	2	11,6	n.a	n.a	n.a	19	21	n.a	n.a	n.a					

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

¹ Actifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante) sur passifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante).² Fonds propres nets et autres ressources permanentes sur immobilisations.³ Actifs à long terme de plus de cinq ans sur passifs à long terme de plus de cinq ans.⁴ Le niveau minimum de fonds propres variait selon les pays jusqu'en mai 2010 (en millions de francs CFA) : Cameroun 1.000; République centrafricaine 200; Tchad 150; République du Congo 150; Guinée équatoriale 300; Gabon 1.000. Depuis juin 2010, le niveau minimum de fonds propres est de 5 milliards de francs CFA pour tous les pays.⁵ L'exposition à une contrepartie unique est limitée à 45 % des fonds propres.⁶ Dépôts des banques en infraction en pourcentage du total des dépôts de chaque pays.

Annexe I. Réponses des autorités aux recommandations précédentes du FMI

Recommandations issues des consultations régionales de 2017		Réponses des autorités
Dosage de mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Important ajustement budgétaire dans chaque pays membre. • Réformes structurelles pour diversifier l'économie et rétablir une croissance soutenue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays membres ont poursuivi leurs efforts d'assainissement budgétaire, ce qui a contribué à une nette diminution des déficits budgétaires en 2017. Si des dérapages ont été observés au Cameroun et au Gabon au début de l'année 2018, des mesures ont été prises depuis pour y remédier. • Même si un certain nombre de progrès ont été accomplis en matière de réformes de la GFP et de la politique fiscale, la mise en œuvre générale du PREF accuse du retard et présente des lacunes dans les domaines du renforcement de la gouvernance des autorités fiscales et de l'amélioration du climat des affaires.
Réforme de la politique monétaire et des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager un durcissement de l'orientation de la politique monétaire entraînerait une accumulation de réserves inférieure aux objectifs. • Moderniser les instruments de gestion de la liquidité et de politique monétaire de la BEAC. 	<ul style="list-style-type: none"> • En réponse à l'insuffisance d'AEN à fin juin, la BEAC a durci sa politique monétaire et, conjointement avec la COBAC, a renforcé l'application de la réglementation des changes. • De nombreux progrès ont été accomplis dans ce domaine, notamment : élimination des avances statutaires ; gestion de la liquidité désormais fondée sur les prévisions des facteurs autonomes ; offre de liquidité assurée par voie d'appels d'offres concurrentiels ; utilisation des titres d'État en garanties désormais soumise à des décotes différenciées pour tenir compte des risques souverains des pays émetteurs ; et dispositif d'aide de liquidité d'urgence totalement opérationnel.

Liens macro-financiers et secteur financier	<ul style="list-style-type: none"> • Passer à une supervision bancaire entièrement basée sur les risques. • Renforcer l'application des règles prudentielles. • Faire aboutir la résolution des banques insolubles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avec l'assistance de la Banque mondiale et du FMI, la COBAC a commencé à officialiser les procédures de supervision basée sur les risques, tandis que ses missions d'inspection en 2018 ont été en grande partie ciblées sur la gestion du risque. La supervision basée sur les risques constituera la pièce maîtresse du plan d'action stratégique de la COBAC sur la période 2019-21. • Avec l'intensité croissante des séances disciplinaires de la Commission bancaire, l'inobservance des règles a commencé à diminuer. De même, la COBAC renforce actuellement sa structure de sanctions pour inclure des pénalités financières, qui devraient être appliquées dès 2019. • Les progrès restent limités dans ce domaine. Même si les décisions de résolution devraient être prises prochainement, les procédures restent longues, en particulier pour les banques d'État.
Cadre d'intégration et de convergence régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'application du cadre de surveillance régionale. • Redoubler d'efforts pour approfondir l'intégration régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de progrès dans ce domaine, les pays membres n'ayant toujours pas fourni à la Commission leurs plans d'action triennaux de convergence budgétaire. • Progrès limités dans ce domaine, consistant essentiellement en une facilitation de la mobilité intrarégionale par un allègement des obligations en matière de visas et en l'adoption du tarif extérieur commun au Cameroun et au Gabon.

Annexe II. Matrice d'évaluation du risque¹

Source de risque/Probabilité	Impact potentiel	Politiques proposées pour atténuer les risques
<p>Ralentissement de la croissance mondiale plus prononcé que prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Croissance plus faible que prévu en Chine. Un désendettement désordonné nuit à la croissance à court terme (faible probabilité). À moyen terme, des progrès insuffisants en matière de désendettement et de rééquilibrage réduisent la croissance, et une nouvelle relance du crédit diffère le ralentissement mais le rend plus marqué (probabilité moyenne). <p>Probabilité : faible à court terme, moyenne par la suite.</p>	<p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un ralentissement de la croissance en Chine pourrait faire baisser les prix des produits de base, notamment du pétrole, et avoir un impact négatif sur les exportations de la région. Une baisse des recettes provenant des produits de base continuera d'affaiblir la viabilité budgétaire de la plupart des pays de la CEMAC et nuira aux efforts de reconstitution d'un volant suffisant de réserves de change. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer la solide mise en œuvre des politiques d'ajustement budgétaire et monétaire dans tous les pays de la région de façon à résorber, collectivement, le double déficit, et à garantir la viabilité extérieure. ● Développer le marché régional de la dette pour contribuer à répondre aux besoins de financement des pays membres de la CEMAC.
<p>Baisse persistante des prix énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Écarts marqués par rapport aux prix énergétiques de référence. Les risques qui pèsent sur les prix pétroliers sont plus ou moins équilibrés. Ces prix pourraient soudainement augmenter en raison d'une baisse plus brutale que prévu des exportations chez certains producteurs, éventuellement déclenchée par des troubles politiques dans un contexte de blocage des approvisionnements. Ils pourraient aussi considérablement diminuer si les risques de dégradation de la croissance mondiale se concrétisent ou si l'offre est supérieure aux attentes, éventuellement en raison d'une croissance plus rapide que prévu de la production de schiste aux États-Unis, ou à moyen terme, d'une augmentation de la production des pays de l'OPEC/de la Russie. <p>Probabilité : moyenne à court et à moyen terme.</p>	<p>Fort</p> <p>Un choc « permanent » à la baisse sur les prix du pétrole et d'autres produits de base diminuera les exportations de la région. Une baisse des recettes d'hydrocarbures entraînera une nouvelle érosion de la viabilité budgétaire dans la plupart des pays de la CEMAC et nuira aux efforts de reconstitution d'un volant suffisant de réserves de change.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Lancer des réformes coordonnées au niveau régional afin d'élargir l'assiette fiscale hors pétrole, notamment les droits d'accise, et réduire les exonérations liées à la TVA et autres taxes ; assurer rapidement le rapatriement des recettes d'exportations pétrolières ; stimuler la concurrence dans le secteur des importations hors pétrole. ● Renforcer la compétitivité extérieure au moyen de réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires de la région et approfondir le marché régional.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) indique les facteurs qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus vraisemblable de l'avis des services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent cette référence (par «faible», on entend une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne», une probabilité entre 10 et 30 % et «élevée», une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète l'opinion des services du FMI sur l'origine des risques et le degré global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir ensemble et se concrétiser en même temps. Les abréviations CT (court terme) et MT (moyen terme) se rapportent à des risques susceptibles de se matérialiser dans un délai d'un an et de trois ans, respectivement.

Source de risque/Probabilité	Impact potentiel	Politiques proposées pour atténuer les risques
<p>Retards dans la mise en œuvre des réformes régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> La faible capacité de mise en œuvre et les retards bureaucratiques au niveau des pays et de la région freinent le rythme des réformes. Dans une conjoncture de faibles prix du pétrole et de marges de manœuvre érodées, les pays de la CEMAC risquent d'avoir encore plus de difficultés à trouver les ressources et l'appui en faveur de l'intégration régionale. <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p>	<p>Fort</p> <ul style="list-style-type: none"> Des retards dans les réformes destinées à remédier aux lacunes opérationnelles et de gouvernance de la BEAC/CEMAC pourraient nuire à la réactivité des politiques publiques. Une faible dynamique de réforme du secteur financier pourrait empêcher les autorités régionales de prendre des mesures décisives pour remédier à la faiblesse des institutions financières et pourrait donner lieu à des engagements budgétaires. L'absence de progrès sensibles dans les réformes des finances publiques et du secteur financier pourrait freiner l'investissement privé et porter atteinte aux efforts de diversification de l'économie régionale. Le manque de progrès dans la reconstitution des réserves régionales pourrait donner lieu à des sorties de capitaux et mettre à rude épreuve le rattachement du franc CFA à l'euro. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des plans crédibles et assortis de délais pour mettre en œuvre les réformes qui ont pris beaucoup de retard dans les principales institutions régionales. Pour la BEAC, la priorité est d'achever le renforcement de sa politique monétaire et de sa gestion de la liquidité. La Commission de la CEMAC doit améliorer les procédures et combler les lacunes législatives pour mettre en œuvre le nouveau cadre régional de surveillance, avec notamment la transposition totale des directives budgétaires de la CEMAC dans les législations nationales. Coordonner les efforts nationaux et régionaux pour relancer les mesures d'amélioration du climat des affaires.
<p>Détérioration de la sécurité dans la région</p> <ul style="list-style-type: none"> Éventuelle détérioration de la situation sécuritaire régionale, déjà fragile et exacerbée par la conjoncture économique difficile et l'impact du rééquilibrage budgétaire sur les populations les plus pauvres. <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p>	<p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> Une telle détérioration pourrait nuire au redressement économique déjà fragile, porter atteinte aux attentes du secteur privé, affaiblir le climat des affaires, et encourager la fuite des capitaux malgré les mesures prises pour améliorer le rapatriement des recettes d'exportations. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un dialogue social efficace, assurer la sauvegarde des dépenses prioritaires dans le secteur social.
<p>Durcissement brutal de la situation financière mondiale</p> <ul style="list-style-type: none"> Un durcissement brutal de la situation financière internationale entraînerait une augmentation du service de la dette et des risques de refinancement pour les États vulnérables, et pourrait entraîner des difficultés pour le compte de capital et un ralentissement généralisé. Un tel durcissement de la situation financière pourrait être provoqué par une 	<p>Fort</p> <ul style="list-style-type: none"> Un tel durcissement pourrait mettre en péril l'impact des politiques d'ajustement et du financement extérieur sur l'accumulation des avoirs extérieurs nets (AEN), compte tenu des pressions de plus en plus fortes qui 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le cap des politiques régionales et nationales pour sauvegarder la stabilité extérieure, renforcer la mise en œuvre de la législation sur le marché des changes, et approfondir les mesures de protection de la stabilité du secteur bancaire.

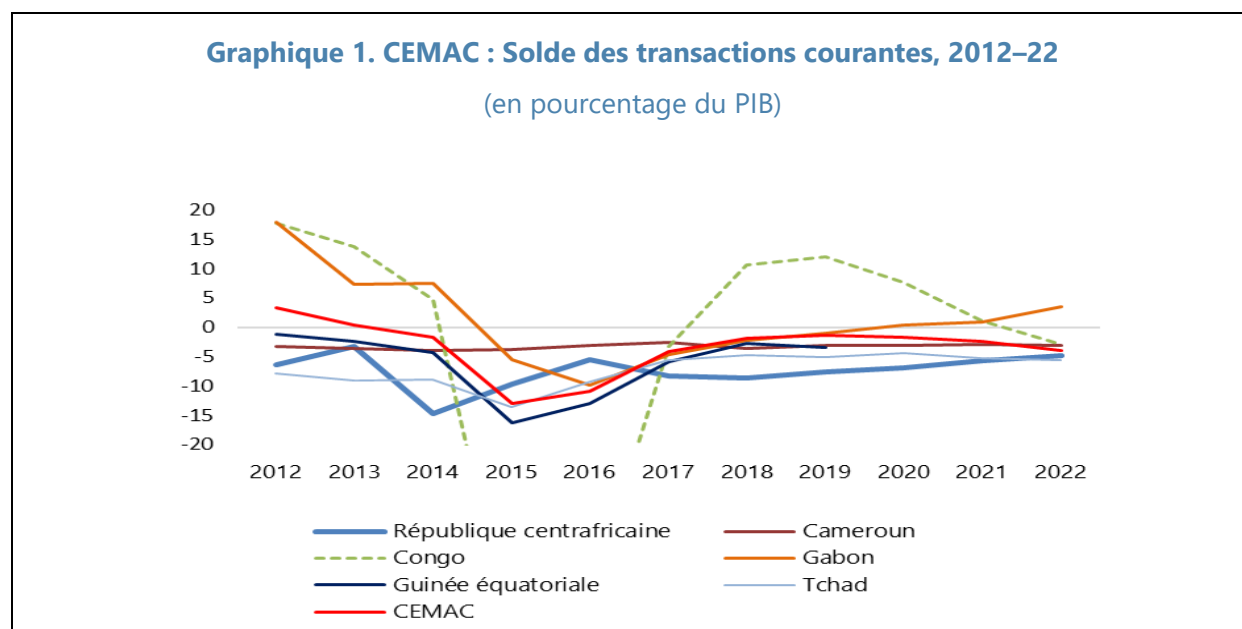
Source de risque/Probabilité	Impact potentiel	Politiques proposées pour atténuer les risques
hausse plus soudaine que prévu des taux d'intérêt américains (déclenchée par une inflation plus forte que prévu) ou par la concrétisation d'autres risques.	en découleraient et favoriseraient la fuite des capitaux.	
Manque d'engagement envers les efforts d'ajustement de la part d'un pays membre	Fort	
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de voir certains pays faire cavalier seul : si même un seul pays de la CEMAC retarde sa participation à un programme appuyé par le FMI (en raison notamment de négociations prolongées avec des créanciers bilatéraux) ou ne met pas pleinement en œuvre les politiques d'ajustement appropriées qui sont nécessaires pour rétablir la stabilité extérieure de la région, ce comportement aurait une incidence négative sur la réussite des programmes individuels appuyés par le FMI dans les pays, et imposerait une surveillance régionale plus forte/plus dynamique afin de déterminer les mesures correctives à prendre, le cas échéant. <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce comportement pourrait porter atteinte à la coopération régionale et à la volonté des autres pays de poursuivre les efforts d'ajustement, mettant ainsi en péril la viabilité extérieure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la pression exercée par les pairs sur les autorités de tout pays décidant de faire cavalier seul de façon à l'encourager à poursuivre des politiques suffisamment solides. Apporter un appui énergique aux pays en cours de négociation avec des créanciers bilatéraux sur la restructuration nécessaire de la dette (notamment le Congo). Renforcer les mécanismes permettant de remédier aux situations dans lesquelles les pays s'écartent de la trajectoire d'ajustement décidée, aussi bien au niveau de la BEAC que de la Commission de la CEMAC, en assurant des consultations régionales plus étroites et plus régulières.

Annexe III. Évaluation du secteur extérieur

La position extérieure de la CEMAC est légèrement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables à fin 2018. Le déficit des transactions courantes devrait considérablement diminuer en 2018 et rester pratiquement au même niveau en 2019, grâce à une reprise des exportations nettes et au rééquilibrage budgétaire. Les réserves se sont stabilisées en 2018 et devraient augmenter en 2019, mais elles restent inférieures aux niveaux jugés appropriés selon l'indice d'adéquation des réserves. Les indicateurs de compétitivité hors prix continuent de présenter un retard par rapport aux pays comparables, sans nette amélioration en 2018.

A. Évolution récente des comptes extérieurs

1. **Le solde régional des transactions extérieures courantes s'est amélioré, mais devrait rester négatif à moyen terme** (graphique 1). Le déficit des transactions courantes devrait se résorber pour passer de 11,0 % du PIB en 2016 à 1,9 % du PIB en 2018, sous l'effet d'une hausse des exportations pétrolières et d'une baisse des importations due au durcissement de l'orientation budgétaire et à la faiblesse de la demande intérieure. Malgré une amélioration dans la plupart des pays membres, le solde global des transactions courantes resterait négatif, en se situant entre [10,5] % du PIB au Congo¹ et [-8,6] % du PIB en République centrafricaine.



¹ Le compte des transactions courantes du Congo a été très volatile sur la période 2014–18 en raison de l'impact du choc des cours du pétrole, de la baisse de la production pétrolière jusqu'en 2016, et de l'augmentation des importations liées au secteur pétrolier. L'amélioration attendue sur la période 2018–19 repose sur la diminution des importations liées au secteur pétrolier et sur la forte augmentation de la production pétrolière (exploitation d'un nouveau gisement).

2. **À moyen terme, le déficit des transactions courantes devrait se stabiliser autour de 2 % du PIB.** À la faveur d'une politique monétaire plus restrictive et de la récente remontée des cours mondiaux du pétrole, le déficit des transactions courantes devrait se résorber pour se situer à 1,4 % du PIB en 2019 et se stabiliser à moyen terme à 2 % du PIB². En conséquence, les réserves devraient s'améliorer pour assurer près de 5 mois d'importations d'ici 2022, contre 2,6 mois d'importations à fin 2018.

3. **Bien que l'investissement direct étranger (IDE) ait traditionnellement dominé les flux de financement extérieur, le rapatriement incomplet des recettes d'exportation a récemment pesé sur le compte de capital.** L'IDE a culminé en 2015 à près de 9 % du PIB, mais a brutalement chuté pour se situer en moyenne à 4 % du PIB ces trois dernières années, revenant ainsi à ses niveaux d'avant la crise. À moyen terme, l'IDE devrait rester stable sous l'effet du rétablissement des cours des produits de base et de la mise en œuvre des réformes structurelles. En revanche, la balance des paiements enregistre de fortes sorties nettes de capitaux (élément résiduel difficile à interpréter), qui peut s'expliquer par une variété de facteurs, notamment le non rapatriement des recettes d'exportation et éventuellement la fuite de capitaux face aux craintes relatives à la situation économique et financière régionale³. Le rétablissement de la confiance sera fonction de la rapide mise en œuvre des politiques macroéconomiques envisagées au titre des programmes appuyés par le FMI et de l'application de la réglementation des changes pour favoriser le redressement des réserves de change.

B. Adéquation des réserves

4. **La couverture des réserves de la CEMAC reste très inférieure aux niveaux appropriés.** La couverture des réserves devrait se redresser pour atteindre tout juste 2,6 mois d'importations prospectives extrarégionales d'ici la fin de 2018 (graphique 3), niveau inférieur au niveau de référence de 5 mois d'importations jugé satisfaisant pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles. Dans le même esprit, d'après une analyse coûts-avantages pour des pays en difficulté de crédit et ayant un régime de taux de change fixe, le niveau optimal de réserves serait d'environ 9 mois d'importations, niveau nettement supérieur aux niveaux actuels de couverture des réserves⁴. En outre, les réserves à fin 2018 ne représenteraient pas plus de 50 % de l'indice d'adéquation des réserves du FMI, soit un niveau nettement inférieur à la fourchette de 100–150 %, jugée globalement adéquate à des fins de précaution. Même si l'évaluation de l'adéquation des réserves semble légèrement plus favorable si l'on se réfère aux ratios relatifs à la masse monétaire et aux passifs à

² En 2022, le solde des transactions courantes devrait provisoirement diminuer pour se situer à -4 % du PIB, en raison des fortes importations liées à la construction d'une plateforme de liquéfaction du gaz en Guinée équatoriale.

³ Compte tenu de la qualité des données disponibles sur la balance des paiements, les projections du compte de capital ne permettent pas d'évaluer les flux de capitaux intrarégionaux. Les services du FMI tenteront de compléter les données sur la balance des paiements en recourant aux avoirs transfrontaliers régionaux du secteur privé en actions, titres, et prêts. De même, il est impossible pour le moment d'analyser de façon exhaustive la position extérieure globale (PEG).

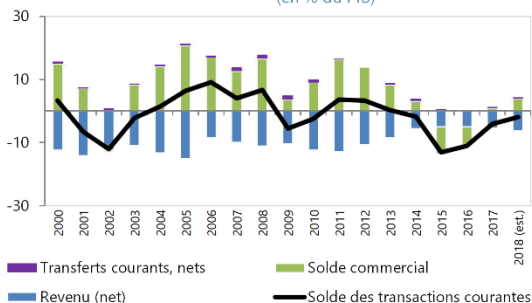
⁴ Dabla-Norris, E. J, I. Kim, et K. Shorono, « Optimal Precautionary Reserves for Low-Income Countries: A Cost-Benefits Analysis », document de travail du FMI 11/249, 2011.

court terme (respectivement de 32 % et 186 %, contre des seuils minima de 20 % et 100 %), le ratio des passifs à court terme connaîtrait une détérioration à fin 2018 par rapport à fin 2017 (graphique 3).

Graphique 2. CEMAC : Évolution du secteur extérieur, 2000–18

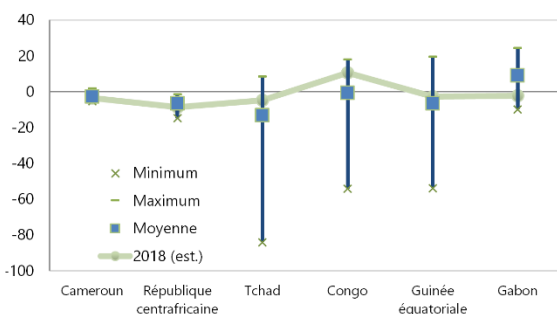
Le solde des transactions courantes régional s'est amélioré - grâce à l'évolution du solde commercial et ...

CEMAC: Solde des transactions courantes, 2000–18
(en % du PIB)



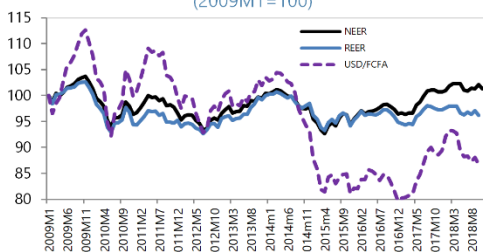
... dans plusieurs pays de la CEMAC.

CEMAC: Soldes des transactions courantes, 2000–18
(en % du PIB)



Le taux de change effectif réel régional s'est apprécié sous l'effet de l'appréciation de l'euro ...

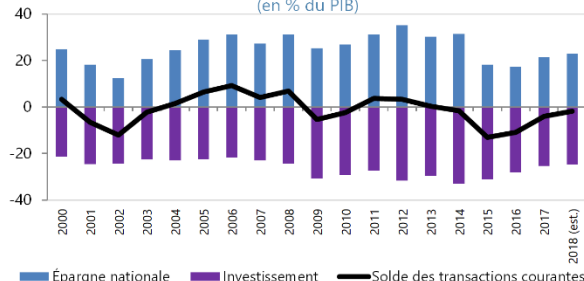
CEMAC: Taux de change effectifs réels et nominaux, 2009–octobre 2018
(2009M1=100)



Sources : autorités de la CEMAC ; statistiques financières internationales ; calculs des services du FMI.

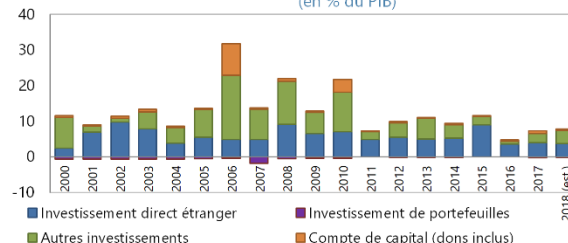
... à un ralentissement de l'investissement...

CEMAC: Solde des transactions courantes, 2000–18
(en % du PIB)



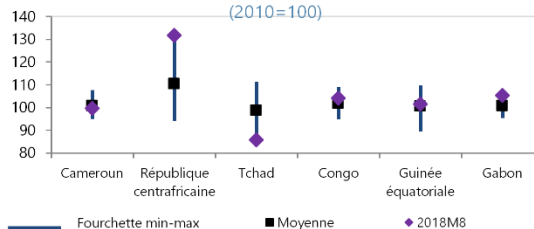
L'investissement direct étranger représente une source stable de financement extérieur, bien que les prêts aient baissé.

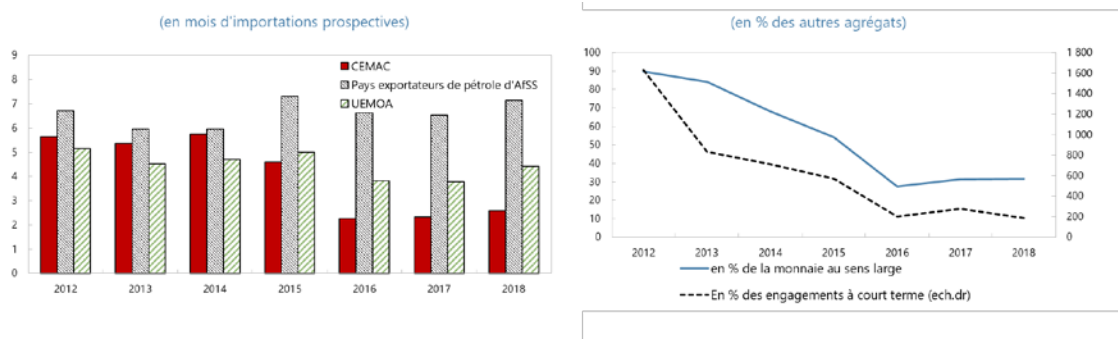
CEMAC: Financement des transactions courantes, 2000–17
(en % du PIB)



...même si les tensions inflationnistes sont restées modérées dans la plupart des pays de la CEMAC.

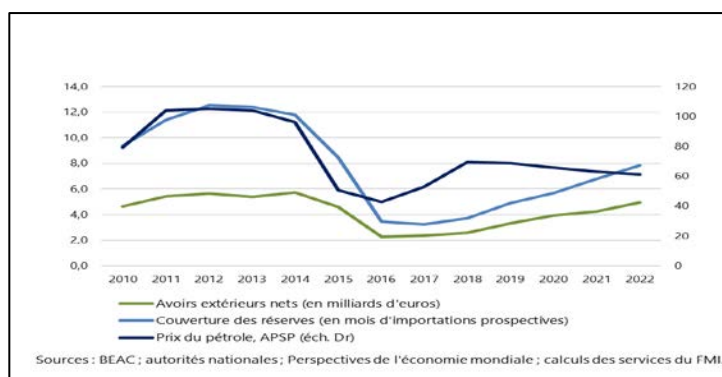
CEMAC: Taux de change effectif réel des pays de la CEMAC, 2007–octobre 2018
(2010=100)



Graphique 3. BEAC : Couverture des réserves de change, 2012-18

Sources : base de données des *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique* ; calculs des services du FMI.

5. **Pour reconstituer des volants de réserves à moyen terme, il est impératif d'assurer un bon dosage de la politique économique.** La couverture des réserves devrait s'améliorer progressivement à moyen terme, sous l'effet de la mise en œuvre de l'assainissement budgétaire et du maintien d'une politique monétaire restrictive, tout en restant attentif à la croissance et à la stabilité financière. Selon les données à septembre 2018, il semble que les réserves de la BEAC aient atteint un point d'inflexion au milieu de l'année 2017 et aient augmenté jusqu'à la fin de cette année-là. Toutefois, aucune augmentation n'a été constatée au cours des trois premiers trimestres de 2018 malgré une évolution favorable des cours du pétrole. À la faveur des décaissements au titre de l'appui budgétaire extérieur, les réserves de la BEAC devraient considérablement augmenter au cours du quatrième trimestre, pour atteindre une couverture de 2,6 mois d'importations prospectives extrarégionales d'ici la fin de l'année. Toutefois, même si les projections actuelles se concrétisent, la couverture des réserves à moyen terme resterait inférieure au niveau jugé approprié pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles (graphique 4), laissant ainsi la région relativement vulnérable aux chocs extérieurs négatifs. Cette évaluation ne tient cependant pas compte de la garantie émise par le Trésor français d'assurer la couverture d'une position négative de réserves, qui pourrait rendre moins indispensable l'augmentation des volants de réserves.

Graphique 4. Cours du pétrole et couverture des réserves
(en dollar US/baril, et en mois d'importations prospectives)

C. Évaluation du taux de change

6. **Les évaluations du solde des transactions courantes et du taux de change effectif réel (TCER) en 2018 semblent indiquer une légère surévaluation du taux de change et une faiblesse plus marquée de la position extérieure par rapport aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables.** Après une légère dépréciation à fin 2016, le TCER a commencé à s'apprécier durant l'année 2017 et s'est apprécié de 3,8 % en glissement annuel en février 2018, sous l'effet essentiellement du renforcement de l'euro par rapport au dollar américain (graphique 2). Cette appréciation s'est en partie inversée au deuxième semestre de l'année, avec une légère dépréciation du TCER de 1,8 % entre février et octobre 2018. Deux modèles standards ont été utilisés pour évaluer la position extérieure de la région CEMAC. Le premier est le modèle de l'indice du taux de change effectif réel (ITCER) de la méthode EBA-Lite, qui en comparant l'ITCER ajusté à la norme, indique une sous-évaluation de 8,5 % en 2018⁵. Le deuxième est le modèle du solde courant (SC) de la méthode EBA-Lite, qui compare le solde courant sous-jacent à la norme de solde courant estimée par le modèle. Ce modèle semble indiquer une surévaluation d'environ 7 % et un déficit courant estimé pour 2018 à 1,9 % du PIB, contre une norme d'excédent de 0,1 % du PIB (en supposant une élasticité du solde courant par rapport au TCER de -0,26)⁶. La position extérieure à fin 2018 est considérée légèrement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables⁷. L'écart de politique estimé précédemment à fin 2017 a été pratiquement comblé en 2018, mais un certain nombre d'objectifs de la politique économique restent préoccupants. La variation des réserves est considérée inférieure au niveau nécessaire pour atteindre l'objectif à moyen terme de 5 mois d'importations extrarégionales d'ici 2022⁸. De même, malgré une contribution positive de l'ajustement du solde budgétaire, les dépenses de santé contribuent négativement à cet écart de politique.

⁵ Toutefois, ce modèle ne rend pas très bien compte de l'évolution du TCER. Les mesures du TCER pour la région CEMAC ne sont pas très précises, car il existe peu de données disponibles sur le commerce intrarégional.

⁶ La norme du SC a été estimée en regroupant les données par pays, avec des pondérations en fonction du PIB (nominal) pour les indicateurs économiques, et de la population pour les paramètres démographiques. La norme estimée sur la base des données jusqu'en 2018 montre que, compte tenu des paramètres fondamentaux, en particulier de la variation des réserves, le solde courant devrait se traduire par un léger excédent. Le résiduel inexplicé est de 1,7 point de pourcentage inférieur aux précédentes estimations de l'écart de SC.

⁷ Les politiques souhaitables reposent sur des projections établies pour la fin des programmes en 2022 et sont définies comme suit : i) l'accumulation des réserves est considérée comme ne devant pas être inférieure au niveau nécessaire pour atteindre l'objectif à moyen terme de 5 mois de couverture des importations extrarégionales d'ici 2022 ; ii) un déficit budgétaire égal à 0 % du PIB, et des dépenses de santé se situant à 2,5 % du PIB ; et iii) un ratio crédit privé/PIB égal à 21,7 % et une croissance du crédit de 2 %.

⁸ Compte tenu de l'accord conclu de longue date avec le Trésor français sur les mesures de gestion des flux de capitaux inhérentes au régime de parité monétaire, l'objectif à moyen terme relatif aux contrôles de capitaux est fixé au niveau actuel.

D. Compétitivité structurelle

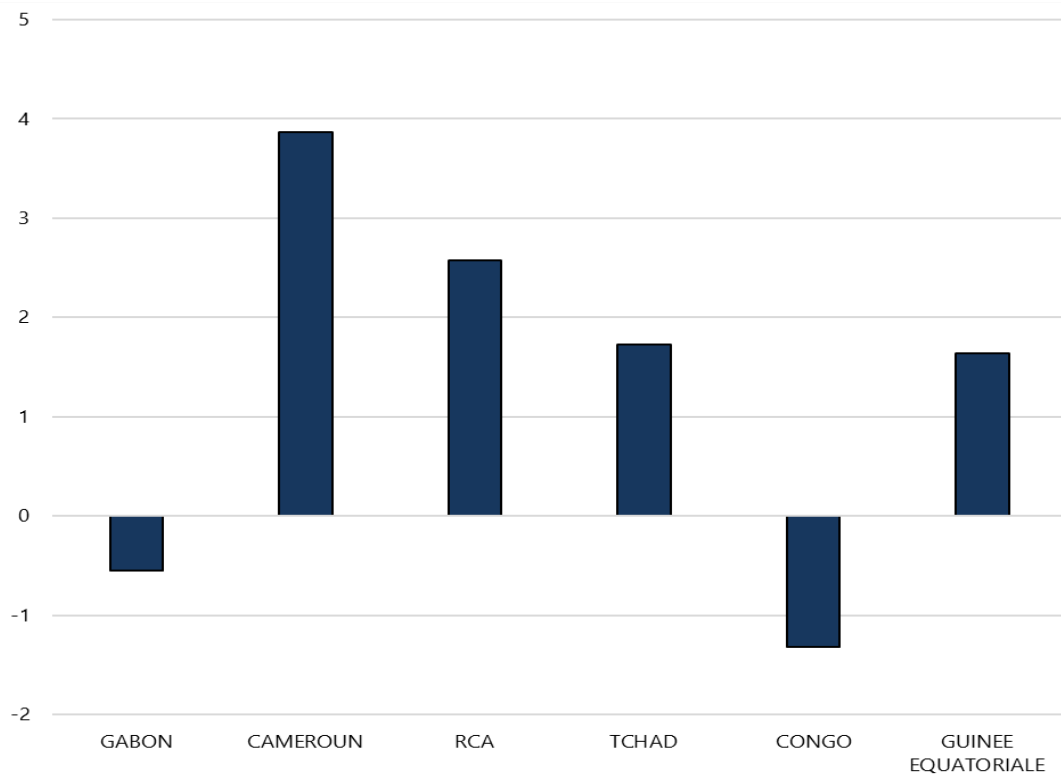
7. **Selon les indicateurs de la conduite des affaires de la Banque mondiale (enquête « Doing Business »), les pays de la CEMAC continuent d’avoir de moins bons résultats que les pays comparables**, signe qu’il est possible d’améliorer considérablement le climat des affaires, plus précisément :

- **Les progrès enregistrés au classement de la conduite des affaires sont hétérogènes** (graphique 5). Entre 2015 et 2018, le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad ont relativement bien progressé, tandis que d’autres pays n’ont guère évolué ou ont même connu une détérioration de la qualité du climat des affaires, notamment le Gabon.
- **Les pays de la CEMAC accusent un retard par rapport aux pays comparables de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), bien qu’ils puissent être comparés aux pays exportateurs de pétrole de l’AfSS** (graphique 6)⁹. La faiblesse des résultats enregistrés par les pays de la CEMAC se retrouve dans toutes les sous-composantes des indicateurs généraux de la conduite des affaires, les obstacles les plus prononcés étant dans les domaines de la création d’entreprises, du raccordement au réseau électrique, de l’octroi de permis de construire, de l’exécution des contrats, et du commerce transfrontalier (graphique 6). En outre, le manque d’infrastructures adéquates et d’approvisionnement fiable en énergie reste problématique, sans parler des procédures de paiement des impôts et de transfert de propriété qui demeurent complexes.
- **Les indicateurs de gouvernance semblent aussi indiquer des résultats décevants pour les pays de la CEMAC**. Selon les « indicateurs de gouvernance » de la Banque mondiale, les pays de la CEMAC sont en retard par rapport aux pays comparables de l’UEMOA et aux pays émergents. En outre, la gouvernance est plus faible dans ces pays, même si l’on tient compte des niveaux de revenu par habitant (graphique 6).

⁹ La prudence s’impose dans l’interprétation des résultats, compte tenu du petit nombre de répondants, de la couverture géographique limitée, des hypothèses standardisées relatives aux contraintes qui pèsent sur les entreprises, et de la disponibilité des données.

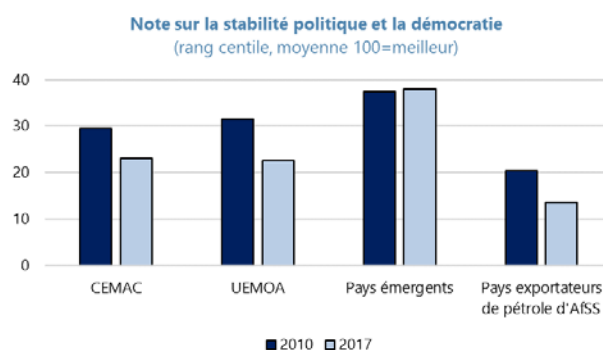
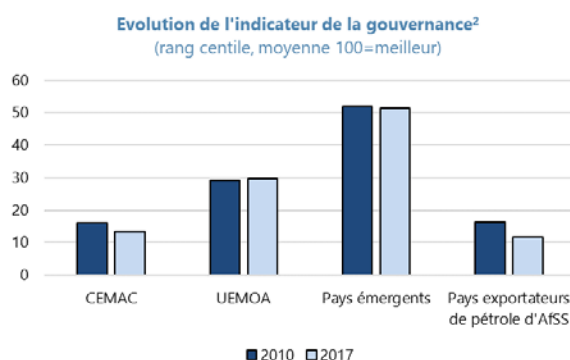
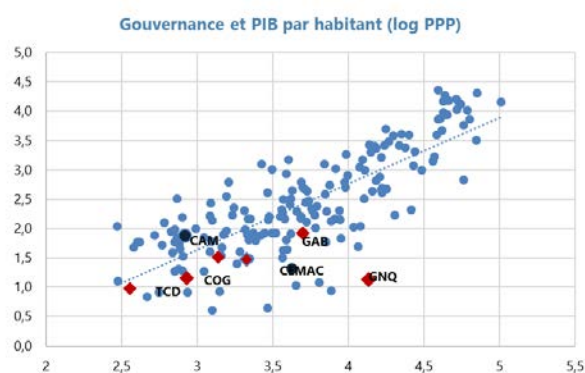
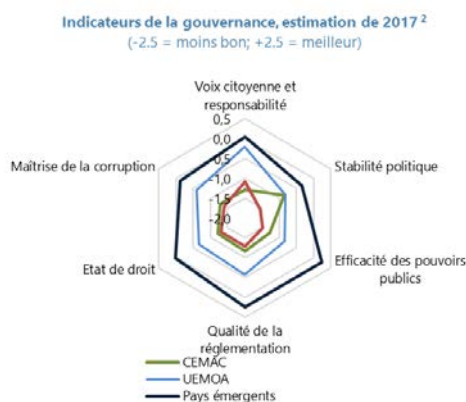
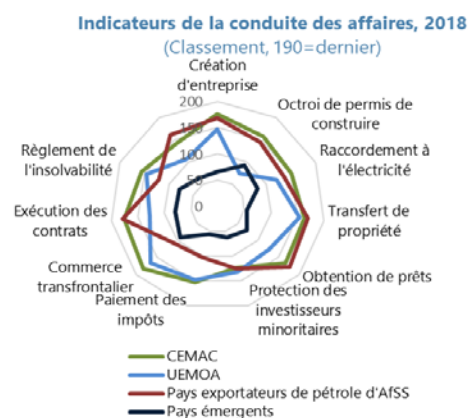
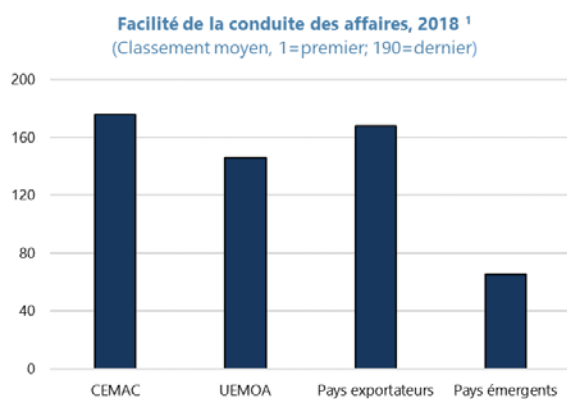
Graphique 5. CEMAC : Variation de la distance à la frontière Doing Business (2015–18)

(un chiffre positif indique une amélioration)



Source : Rapport 2018 sur la conduite des affaires (« Doing Business ») de la Banque mondiale.

Graphique 6. CEMAC : Indicateurs de la gouvernance et de la conduite des affaires



Sources : Rapport 2018 sur la conduite des affaires (« Doing Business ») de la Banque mondiale ; Indicateurs 2016 de la gouvernance dans le monde ; et calculs des services du FMI.

¹ pays exportateurs de pétrole de l'AfSS = Angola, Nigéria, et Soudan du Sud.

² L'indicateur général de la gouvernance dans le monde est obtenu en calculant la moyenne simple des notes relatives à la maîtrise de la corruption, l'efficacité des pouvoirs publics, l'État de droit, la qualité de la réglementation, la stabilité politique, et la voix citoyenne et la responsabilité.

Appendice I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

5 décembre 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington DC 20431
États-Unis

Objet : Suivi de la lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

Madame la Directrice générale,

À la suite des consultations régionales tenues du 23 octobre au 3 novembre par les services du Fonds monétaire international (FMI) avec les institutions de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et dans le cadre de l'appui apporté par cette dernière aux programmes de redressement et de réformes économiques entrepris par les pays membres, j'ai le plaisir de vous tenir informée de l'état de la mise en œuvre des mesures auxquelles s'étaient engagées la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), ainsi que des mesures qu'entendent prendre ces deux institutions au cours des mois à venir.

Dans l'ensemble, en dépit des efforts déployés, la situation de la Communauté demeure difficile. Malgré la reprise de la production pétrolière, la croissance reste faible et le niveau d'activité est insuffisant pour créer des emplois et générer des revenus pour une population qui augmente.

En outre, l'accumulation d'avoirs extérieurs nets par la BEAC n'a pas été à la hauteur des attentes ces derniers mois, puisque les avoirs extérieurs nets se sont chiffrés à 2,94 milliards d'euros à fin juin 2018, soit en-deçà des projections de 3,10 milliards d'euros. Cette insuffisance peut s'expliquer par les facteurs suivants : i) les retards dans les décaissements de l'appui budgétaire extérieur (50 millions d'euros) ; ii) le non rapatriement des dépôts détenus à l'étranger, estimés à 70 millions d'euros ; iii) l'insuffisance de rapatriement et de rétrocession de devises par un certain

nombre de banques commerciales ; et iv) l'ajournement des programmes avec le Congo et la Guinée équatoriale et de l'appui budgétaire qui en découle. Cette insuffisance est d'autant plus préoccupante qu'elle survient à un moment où a été observée une hausse des cours du pétrole et où les mesures de rééquilibrage budgétaire prises par les pays membres de la CEMAC ont été globalement conformes aux objectifs fixés par les programmes auxquels ils ont souscrit auprès du FMI.

Dans ce contexte, la BEAC et la COBAC ont fait tout leur possible pour favoriser la reconstitution d'un niveau approprié d'avoirs extérieurs nets. À cet égard, elles ont pris des mesures correctives qui témoignent de leur volonté indéfectible de contribuer, dans la limite de leurs mandats et des instruments à leur disposition, au redressement des réserves de change. Ces mesures correctives ont notamment consisté à :

- **Renforcer l'application de la réglementation des changes.** Cette mesure s'est notamment traduite par des sanctions disciplinaires prises par la COBAC à l'encontre de 11 banques n'ayant pas respecté les règles relatives à la rétrocession de leurs avoirs extérieurs nets et à leur position extérieure. La COBAC poursuivra ces mesures sans relâche afin d'assurer que les banques améliorent la rétrocession de leurs avoirs. La BEAC a mis en place un mécanisme de suivi des transferts, de façon à répondre dans les meilleurs délais aux demandes justifiées de devises émises par les banques.
- **Durcir la politique monétaire.** Le Comité de politique monétaire de la BEAC, lors de sa réunion du 31 octobre 2018, a en effet relevé son taux directeur de 55 points de base, pour l'établir à 3,50 %. En outre, dans les mois à venir, la BEAC visera à réduire progressivement les montants de ses adjudications de liquidité, ce qui devrait contribuer au développement du marché interbancaire et améliorer l'efficacité de la politique monétaire.

Je tiens également à souligner une fois encore les considérables progrès accomplis pour réformer le cadre opérationnel et la mise en œuvre de la politique monétaire. Le nouveau mécanisme de la BEAC pour garantir les opérations de refinancement des banques, qui prévoit un système de décote sur les titres d'État pour mieux tenir compte des risques associés à chaque État, est aujourd'hui totalement opérationnel. Il en va de même du calibrage des opérations de politique monétaire en fonction des prévisions des facteurs autonomes de liquidité. Depuis juin 2018, l'offre de liquidité bancaire de la BEAC passe donc par un système d'adjudications/appels d'offres à taux multiples. Le corridor de taux d'intérêt, délimité par les guichets marginaux de dépôt et d'emprunt auxquels les banques ont librement accès, a été officiellement mis en place. Il ne nous reste donc plus qu'à adopter le nouveau système de comptabilisation des transactions monétaires. Les travaux ont bien avancé en ce sens et seront achevés, comme nous nous y étions engagés, d'ici la fin de l'année 2018.

Par ailleurs, la réforme de la réglementation des changes a nettement progressé. En vue de favoriser la reconstitution des réserves de change et d'éviter autant que possible toute transaction non légitime, la BEAC a révisé la réglementation existante pour renforcer les dispositions relatives au rapatriement des recettes d'exportation et aux pouvoirs de la BEAC et de la COBAC en matière de suivi et d'exécution du cadre de sanctions. Le projet de réglementation révisée a été soumis aux

parties prenantes et à nos autres partenaires techniques et financiers, notamment au FMI. Nous tiendrons compte de leurs observations avant de soumettre le texte révisé aux instances décisionnelles de la BEAC pour adoption, qui, conformément à nos engagements, devrait intervenir d'ici la fin de l'année. Pour être pleinement efficaces, ces mesures doivent être soutenues par les pays membres, qui doivent à la fois mettre à disposition les contrats qu'ils ont signés avec les entreprises des secteurs minier et pétrolier, assurer le rapatriement des avoirs extérieurs par leurs entreprises publiques, et veiller à la stricte application des règles relatives à la domiciliation des exportations et à la centralisation des réserves de change auprès de la BEAC.

Ces mesures, conjuguées aux plans d'assainissement budgétaire des pays membres et à l'appui budgétaire des partenaires de développement, devraient permettre aux avoirs extérieurs nets de la BEAC d'atteindre d'ici la fin de 2018 un niveau de 3,45 milliards d'euros. Cette accumulation plus faible que prévu est entièrement due à l'ajournement de nouveaux programmes pouvant être appuyés par le FMI avec le Congo et la Guinée équatoriale et de l'appui budgétaire qui y est lié. Pour 2019, les avoirs extérieurs nets de la BEAC devraient se rétablir puis retrouver les niveaux que nous avons projetés en juin dernier. Ils atteindraient alors 3,50 milliards d'euros à fin juin 2019, puis 4,60 milliards d'euros à fin décembre 2019.

Comme je l'ai fait dans ma précédente lettre, je tiens à souligner que l'atteinte de ces objectifs ne dépend pas seulement des mesures prises par la BEAC, mais aussi de la mise en œuvre satisfaisante des plans d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles par les pays membres de la CEMAC, ainsi que de l'appui budgétaire de nos partenaires extérieurs, notamment d'autres financements extérieurs (non liés à des projets) que nous attendons à hauteur de 0,89 milliard d'euros au cours du deuxième semestre 2018, de 0,63 milliard d'euros au cours du premier semestre 2019, et de 1,28 milliard d'euros sur l'ensemble de l'année 2019. En outre, d'autres financements exceptionnels de la part de sources commerciales et bilatérales sont attendus pour couvrir une part non négligeable du service de la dette payable par le Congo en 2019 et les années suivantes. À cet égard, il me semble nécessaire de souligner une fois encore qu'il est fondamental que soit rapidement donnée l'approbation des programmes appuyés par le FMI dans tous les pays membres et que soient élaborées et mises en œuvre des stratégies de remboursement des arriérés intérieurs, de façon à sauvegarder la stabilité des secteurs bancaire et financier, et de rester dans la droite ligne de l'objectif de reconstitution des réserves de change.

C'est également avec plaisir que je vous informe de l'approbation du principe de consultations semestrielles entre les autorités nationales des pays de la CEMAC, les principales institutions régionales, et les services du FMI. Les premières consultations devraient se tenir au cours du premier semestre 2019. Elles seront l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de sortie de crise et — en cas d'écart significatifs par rapport aux projections d'accumulation d'avoirs extérieurs nets énoncées plus haut — de recenser et d'adopter les nouvelles mesures correctives qui s'avéreraient nécessaires, à la fois aux niveaux régional et national, pour permettre la poursuite de l'appui financier du FMI (ou l'approbation de nouveaux appuis) dans le cadre des programmes appuyés par le FMI avec les pays membres de la CEMAC.

En outre, nous entendons résolument mettre en œuvre, en collaboration avec les services du FMI, le reste des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes de 2017, notamment celles visant à assurer la conformité des instruments juridiques secondaires de la BEAC avec ses statuts révisés et le passage aux normes IFRS. S'agissant de la BDEAC, notre Conseil d'administration évaluera la mise en œuvre effective des réformes de la gouvernance qu'il a recommandées, ainsi que celles prescrites lors de la séance extraordinaire de la Conférence des Chefs d'États du 25 octobre 2018 à Djaména, avant d'autoriser tout nouveau financement à la BDEAC. Il s'agit d'une question de sauvegarde pour la Banque centrale, compte tenu du financement relativement élevé qu'elle a fourni à cette institution.

De son côté, la COBAC a poursuivi et continuera de poursuivre ses efforts pour consolider la situation du secteur bancaire, notamment en renforçant l'application de la réglementation des changes et des règles prudentielles, en prenant les décisions cruciales concernant la résolution des banques en difficulté, et en renforçant le cadre de contrôle des banques. Le Secrétariat général de la COBAC achèvera d'ici la fin de l'année 2018 son plan d'action stratégique pour la période 2019–21, dont les objectifs seront notamment de poursuivre la mise en œuvre du contrôle fondé sur le risque, d'accélérer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de moderniser un certain nombre de règles prudentielles.

La BEAC et la COBAC poursuivront leurs efforts pour assurer un suivi minutieux de l'évolution des programmes en cours visant à rétablir les équilibres macroéconomiques des pays de la CEMAC et continueront de travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour soutenir la stratégie régionale de sortie de crise.

Enfin, j'autorise le FMI à faire un usage légal et pertinent de la présente lettre, et notamment à la publier.

Restant à votre entière disposition pour œuvrer aux côtés du FMI et des pays membres de la CEMAC afin de rétablir les équilibres macroéconomiques de la région, je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de ma plus haute considération,

/s/

Abbas Mahamat Tolli
Gouverneur de la BEAC



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

5 décembre 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES
COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET LES POLITIQUES
COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES
PAYS MEMBRES — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Le département Afrique
(en concertation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI _____ 2

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI

Le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Tchad, la République du Congo et le Gabon sont devenus membres du FMI en 1963 et la Guinée équatoriale en 1969. Tous les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont souscrit aux obligations énoncées aux sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI le 1^{er} juin 1996.

Relations des pays membres de la CEMAC avec le FMI

Cameroun. Le 26 juin 2017, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) avec le Cameroun, d'un montant de 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part du Cameroun), pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Le 6 juillet 2018, le conseil d'administration du FMI a achevé les consultations au titre de l'article IV, ainsi que la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit pour la République du Cameroun. Le Cameroun suit un cycle de consultations de 12 mois.

République centrafricaine. L'accord triennal au titre de la FEC avec la République centrafricaine a été approuvé par le conseil d'administration le 20 juillet 2016 pour un montant de 83,55 millions de DTS (environ 116,5 millions de dollars, soit 75 % de la quote-part de la République centrafricaine au FMI). Par la suite, le conseil d'administration a augmenté le financement au titre de la FEC à deux reprises, le portant à un montant total de 133,68 millions de DTS (environ 123,7 millions de dollars, soit 120 % de la quote-part de la RCA au FMI). Le 2 juillet 2018, le conseil d'administration du FMI a achevé la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la République centrafricaine. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 20 juillet 2016. La RCA suit un cycle de consultations de 24 mois et les consultations de 2018 au titre de l'article IV devraient se tenir au cours du mois de décembre 2018.

Tchad. Le 30 juin 2017, le conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de FEC avec le Tchad, d'un montant de 224,32 millions de DTS (environ 312,1 millions de dollars, soit 160 % de la quote-part du Tchad), pour accompagner la stratégie de stabilisation et de redressement du pays. Le 27 juillet 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international a achevé la deuxième revue des résultats économiques du Tchad dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). Le 29 avril 2015, les conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont décidé que le Tchad avait atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et ont appuyé un allègement de dette de 1,1 milliard de dollars. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 22 juillet 2016. Le Tchad suit un cycle de consultations de 24 mois.

République du Congo. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 17 juillet 2015. Le Congo suit un cycle de consultations de 12 mois, mais la conclusion des consultations de 2016 au titre de l'article IV a été retardée en raison des discussions en cours au sujet d'un éventuel programme appuyé par un nouvel accord triennal.

Guinée équatoriale. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont eu lieu le 29 août 2016. Le 10 mai 2018, la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un programme de référence en faveur de la Guinée équatoriale pour la période allant de janvier à juillet 2018.

Gabon. Le 1^{er} août 2018, le conseil d'administration du FMI a achevé la deuxième revue du programme économique du Gabon qui est appuyé par le mécanisme élargi de crédit (MEDC). Le 19 juin 2017, le conseil d'administration a approuvé un accord élargi de trois ans au titre du MEDC avec le Gabon, d'un montant de 464,4 millions de DTS (environ 642 millions de dollars, soit 215 % de la quote-part du Gabon), pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 19 février 2016. Le Gabon suit un cycle de consultations de 24 mois.

Évaluation des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la CEMAC. Une évaluation exhaustive des sauvegardes au cours du cycle périodique de quatre ans pour les banques centrales régionales a été finalisée en août 2017. L'évaluation a pris acte des mesures positives prises par la BEAC pour achever les modifications de sa Charte en vue de renforcer les dispositions en matière de gouvernance, ainsi que des projets d'amélioration de la transparence de l'information financière à travers le basculement intégral vers les normes internationales d'information financière (IFRS) à compter des états financiers de 2018¹⁰. La BEAC applique le reste des recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2017, dont l'harmonisation de ses instruments juridiques secondaires (notamment, statuts, codes d'éthique et de déontologie) avec les amendements apportés aux dispositions de gouvernance de sa Charte en 2017 et le passage complet aux normes IFRS à compter des états financiers de 2018. Les services du FMI continueront de travailler en étroite coopération avec la BEAC alors que celle-ci se lance dans la mise en œuvre opérationnelle des réformes de la gouvernance et le basculement vers les normes IFRS.

Régime de change

La monnaie de la CEMAC est le franc CFA. De 1948 à 1999, il était rattaché au franc français. Depuis la mise en place de l'euro en 1999, il est rattaché à ce dernier au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro.

¹⁰ Compte tenu de ses avancées en matière de réformes de la gouvernance et de l'adoption des normes IFRS comme cadre comptable, la BEAC ne fait plus l'objet d'un suivi annuel des « mesures reconductibles » de sauvegarde du FMI instaurées en 2009.

Entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV

Pour donner suite à une décision du conseil d'administration de janvier 2006, les entretiens avec les unions monétaires ont été officialisées et font partie du processus de consultations au titre de l'article IV avec les pays membres. Ces entretiens, dont le compte rendu figure dans le rapport d'accompagnement des services du FMI, sont donc liés aux consultations au titre de l'article IV avec les six pays membres de la CEMAC. Le 15 décembre 2017, le conseil d'administration a conclu les derniers entretiens sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Ces échanges se tiennent tous les 12 mois.

Participation au PESF et aux RONC

Le premier programme d'évaluation du secteur financier (PESF) régional a été mis en œuvre de janvier à mars 2006. Des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) régionaux ont été réalisés dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, du contrôle bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en juin 2006. Une actualisation du PESF a eu lieu de novembre 2014 à janvier 2015.

Assistance technique à la Banque des États de l'Afrique centrale, 2011–17

Novembre 2017 : Assistance technique (AT) de MCM sur le cadre de la BEAC pour la facilité de prêteur en dernier ressort/d'aide d'urgence.

Octobre 2017 : AT de MCM sur la gestion des réserves.

Juin 2017 : AT de MCM sur la gestion des réserves.

Juin 2017 : AT de MCM sur le cadre de la BEAC pour la facilité de prêteur en dernier ressort/d'aide d'urgence.

Mai 2017 : AT de MCM sur les activités de banque centrale, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire de la BEAC.

Avril 2017 : Participation de FAD à un atelier de la CEMAC sur la surveillance du Parlement.

Avril 2016 : Atelier de MCM sur le contrôle bancaire pour la COBAC.

Février 2016 : Assistance technique (AT) de MCM sur l'application des normes IFRS.

Novembre 2015 : AT de LEG sur la réforme de la Charte de la BEAC.

Juin 2015 : AT de MCM sur la prévision et la gestion de la liquidité.

Juin 2015 : AT de MCM sur la comptabilité de la banque centrale.

Juin 2015 : AT de MCM (AFRITAC Centre) sur la gestion des passifs.

Avril 2015 : AT de MCM sur le contrôle bancaire, les réglementations bancaires et la stabilité financière.

Novembre–Décembre 2014 : AT de MCM sur le contrôle bancaire et les réglementations bancaires.

Octobre 2014 : AT de MCM sur le contrôle basé sur les risques.

Mai 2014 : AT de MCM sur la gestion des passifs.

Avril 2014 : AT de MCM sur la gestion de la dette.

Mars 2014 : AT de MCM sur les indicateurs de solidité financière.

Décembre 2013 : AT de MCM, cours infrarégional sur la gestion macroéconomique et les questions d'endettement.

Juillet 2013 : AT de MCM sur l'actualisation du cadre prudentiel.

Mai 2013 : AT de MCM sur la gouvernance des banques centrales.

Mars–Avril 2012 : Mission consultative de MCM sur la comptabilité de la banque centrale, les opérations monétaires et les tests de résistance.

Mars 2012 : AT de STA sur la production et l'amélioration des statistiques monétaires et financières et des indicateurs de solidité financière.

Octobre 2011 : Conseiller résident de MCM affecté à la COBAC.

Juillet 2011 : Mission consultative de MCM sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire.

Mai 2011 : Conseiller général résident de MCM affecté au Gouverneur de la BEAC sur la gouvernance, la comptabilité et le contrôle interne.

Assistance technique à la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, 2011–16

Août 2017 : AT de FAD sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Janvier 2016 : Soutien de FAD pour la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Novembre 2015 : Conseiller en gestion des finances publiques de FAD.

Novembre 2015 : Atelier régional de FAD pour la CEMAC sur l'administration des douanes.

Novembre 2014 : Atelier régional de FAD pour la CEMAC sur l'administration des douanes.

Juin 2014 : Soutien de FAD à la mise en œuvre des directives de la CEMAC.

Janvier 2014 : Atelier de FAD pour la CEMAC sur l'administration des douanes.

Mars–Juin 2013 : Missions d'AT de FAD sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Mai, juin et novembre 2012 : Missions d'AT sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Mai 2012 : Atelier d'administration des douanes de la CEMAC.

Avril 2012 : Participation de FAD et de STA à l'atelier de la CEMAC sur la conception d'une stratégie de mise en œuvre des nouvelles directives de gestion des finances publiques et la mise en œuvre de la directive relative au *Manuel SFP 2001*.

Mars 2012 : AT de FAD sur la mise au point de guides techniques.

Mars 2012 : AT de STA sur la préparation de principes directeurs pour la directive relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

Juillet 2011 : AT de FAD sur l'évaluation des besoins d'assistance technique de la CEMAC.

Février et avril 2011 : Participation de FAD et de STA aux ateliers sur l'élaboration des nouvelles directives de gestion des finances publiques et du projet de TOFE.

Février 2011 : Participation de STA à l'atelier de la CEMAC sur l'analyse des agrégats macroéconomiques.

Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur pour la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), et de M. Regis N'Sonde, Conseiller principal auprès de l'Administrateur

Réunion du Conseil d'administration

du 17 décembre 2018

1. De la part des autorités de la CEMAC, nous souhaitons remercier le Conseil d'administration, la Direction générale et les services du FMI du soutien constant apporté à la CEMAC depuis l'adoption, en décembre 2016, de la stratégie régionale de sortie de crise. Nos autorités sont reconnaissantes du dialogue constructif avec la Direction générale et les services ainsi que de l'engagement renouvelé d'appuyer leurs efforts pour relever les grands défis macroéconomiques auxquels la région est confrontée dans un contexte de tension et notamment de poursuite de la menace terroriste dans trois des six pays membres.

2. Depuis la formulation de la stratégie régionale — et plus encore après la dernière réunion du Conseil d'administration de juin dernier consacrée aux politiques communes de la CEMAC — les pays membres et les institutions régionales ont accompli des progrès significatifs sur le plan des politiques budgétaire, monétaire et financière nécessaires pour atteindre les objectifs de cette stratégie. Leurs efforts, appuyés par les partenaires au développement, ont permis d'éviter une véritable crise aux conséquences redoutables. Toutefois, si quatre pays appliquent des programmes appuyés par le FMI dans le cadre de la stratégie régionale, deux ne bénéficient pas encore officiellement de ce soutien, à savoir la Guinée équatoriale et la République du Congo qui représentent respectivement 15 % et 11 % du PIB de la CEMAC. En outre, les autorités régionales reconnaissent qu'il faut faire plus pour dissiper les doutes à propos de l'efficacité des efforts consentis par la région, notamment en ce qui concerne la qualité et la durabilité de l'assainissement budgétaire, la reconstitution d'amortisseurs externes suffisants et le rétablissement de la confiance.

3. C'est dans ce climat d'incertitude que le sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC s'est tenu à N'Djamena en octobre dernier. Pleinement conscients des problèmes auxquels se heurte la région, les Chefs d'État ont renouvelé, dans une Résolution publique, leur ferme engagement en faveur d'une sortie de crise ordonnée, concertée et solidaire. Dans cet esprit, ils ont réaffirmé leur volonté d'améliorer la coopération monétaire entre les six pays et de respecter strictement les règles en la matière. Ils ont formulé des orientations claires et spécifiques à l'intention des autorités nationales et des institutions régionales, tout en appelant la communauté financière internationale et les partenaires au développement à renforcer leur soutien pour conforter la stratégie régionale.

4. Guidées par cette résolution, les institutions de la CEMAC entendent prolonger les progrès réalisés jusqu'à présent à l'appui de la stratégie par la banque centrale régionale (BEAC),

l'instance régionale de supervision bancaire (COBAC) et la Commission de la CEMAC. Les deux premières institutions ont donné des assurances de politique correspondant à leurs missions respectives dans un document faisant suite à la Lettre de soutien aux programmes de réforme et de redressement lancés par les membres de la CEMAC. Les autorités régionales partagent l'évaluation des services du FMI sur la situation, les perspectives et les risques importants qui pèsent sur la région ainsi que leurs recommandations de maintenir la viabilité externe et la résilience économique des membres de la CEMAC. Elles appellent le FMI et les partenaires au développement à renforcer leur soutien à ce moment critique.

Évolution récente et perspectives

5. En 2018, le redressement du PIB pétrolier dans la région a dépassé les attentes. En revanche, la croissance totale, bien qu'en amélioration, reste insuffisante pour retrouver une marge de manœuvre économique significative et reconstituer des amortisseurs substantiels puisqu'elle est prévue à un taux de 2,2 % cette année. L'inflation, maîtrisée, est inférieure à 2 % en fin d'année. La hausse des exportations de pétrole a influé positivement sur la balance courante et la balance générale des paiements qui ont été sensiblement moins déficitaires. Néanmoins, l'insuffisance marquée de financements externes, notamment due au retard dans l'adoption de programmes appuyés par le FMI au Congo et en Guinée équatoriale, a amené les réserves de change nettes à des niveaux inférieurs aux anticipations.

6. Sur le plan budgétaire, les quatre pays qui appliquent des programmes appuyés par le FMI et celui qui applique un programme de référence (SMP) ont continué à obtenir des résultats satisfaisants, à telle enseigne que les prochaines revues des programmes pour le Cameroun, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad devraient être achevées en décembre 2018, tandis que la situation budgétaire de la Guinée équatoriale a été jugée positivement lors de la deuxième revue de son SMP. On s'attend à ce que l'ensemble de la région atteigne les objectifs de solde budgétaire hors pétrole, bien que quelques pays éprouvent des difficultés pour augmenter leurs recettes non pétrolières. De plus, tous les pays de la CEMAC ont fait des progrès encourageants en matière de remboursement des arriérés de paiement nets.

7. S'agissant de la politique monétaire, la BEAC, conformément aux assurances données en juin 2018, a procédé à un resserrement en relevant le taux d'intérêt directeur en octobre dernier et, parallèlement à la COBAC, renforcé l'application de la réglementation des changes — y compris en infligeant des sanctions aux banques en infraction — face à l'augmentation insuffisante des réserves de change. En conséquence, les banques ont réduit leurs positions en actifs externes et en ont cédé à la BEAC. Pourtant, la banque centrale souligne qu'il faut faire plus pour obtenir un rapatriement effectif du produit en devises des exportations. Elle a bien avancé dans l'amélioration de la réglementation des changes et prévoit de soumettre d'ici la fin de l'année au Comité ministériel de l'Union monétaire d'Afrique centrale un projet de règles plus strictes.

8. Malgré les progrès des États en matière de remboursement des arriérés de paiement nets, les prêts non performants (PNP) ont augmenté, ce qui a pesé sur la liquidité des banques. Toutefois, les banques de la région sont bien capitalisées à l'exception de quelques-unes qui sont surveillées de près, la COBAC ayant effectué ou demandé le retrait des licences de deux d'entre elles. En outre, les banques de la région sont en général rentables.

9. Les perspectives à moyen terme de la région demeurent globalement favorables comme l'indique à juste titre le rapport des services du FMI ; on prévoit en effet une reprise progressive de la croissance hors pétrole, une baisse rapide des ratios dette publique/PIB et une réduction des déficits des balances courantes qui permettrait l'augmentation graduelle des réserves de change jusqu'à quatre mois de couverture des importations en 2020.

10. En sens inverse, l'évolution récente des prix du pétrole, si elle se poursuit, de nouveaux retards dans l'approbation des programmes appuyés par le FMI pour le Congo et la Guinée équatoriale ou la persistance de problèmes de sécurité pourraient compromettre le succès de la stratégie régionale et assombrir les perspectives économiques. Les autorités nationales et régionales s'accordent sur la nécessité de coordonner rapidement les actions correctrices qui s'imposeraient si l'un de ces risques se concrétisait. Elles s'engagent à continuer d'appliquer résolument la stratégie décidée en commun et coordonnée. Toutefois, la concrétisation des risques serait très préjudiciable à une croissance déjà molle, aux amortisseurs externes et à la situation sociale, tandis que la marge de manœuvre pour gérer des chocs importants pourrait être limitée. C'est pourquoi les autorités insistent sur l'importance d'élargir les marges d'action, ce qui suppose la conclusion rapide d'accords financiers pour le Congo et la Guinée équatoriale ainsi qu'une conception souple des programmes permettant de faire face à une évolution défavorable des prix du pétrole et à une aggravation de l'insécurité.

Assurer le succès de la stratégie régionale

11. Les autorités régionales se félicitent que les récents entretiens avec les services du FMI aient été centrés sur la réalisation des objectifs de la stratégie de la CEMAC et le respect des assurances de politique données par la région sur ce point. Comme le dit justement le rapport des services du FMI, les autorités sont pleinement d'accord avec eux sur la nécessité (i) que les pays membres appliquent intégralement leurs projets d'assainissement budgétaire; (ii) que la BEAC continue à surveiller la liquidité et à éponger les excédents si c'est nécessaire, tout en faisant strictement respecter la réglementation des changes améliorée avec pour objectif primordial de reconstituer des amortisseurs de réserves de change ; (iii) que la COBAC finalise et mette en œuvre son plan stratégique 2019–21 axé sur la supervision basée sur les risques, tout en révisant la réglementation LBC/FT et (iv) que la Commission de la CEMAC, parallèlement aux autorités nationales, approfondisse la coordination de l'application du programme de réforme économique et financière de la CEMAC (PREF).

12. S'agissant de l'assainissement budgétaire, les autorités régionales conviennent aussi de la nécessité d'améliorer la qualité de l'ajustement en mettant davantage l'accent sur une mobilisation accrue des recettes non pétrolières — y compris en réduisant les exonérations et en développant les moyens des administrations fiscales et douanières — et sur la rationalisation des subventions à l'énergie. Elles conviennent également qu'il faudrait épargner les recettes pétrolières exceptionnelles pour reconstituer des amortisseurs ou réduire les arriérés de paiement internes afin de soutenir l'activité et de diminuer les PNP dans le secteur bancaire. La BEAC et la COBAC sont déterminées à suivre les plans de remboursement des arriérés de paiement quand ils seront finalisés et à faire connaître aux pays leur évaluation des effets macroéconomiques de ces plans. En outre, l'amendement en cours de la charte de la BEAC, destiné à adapter les titres d'État servant de garanties des opérations monétaires ou à réduire les refinancements de la banque centrale en fonction du niveau des réserves, devrait contribuer à la discipline budgétaire et donc améliorer le fonctionnement de l'union monétaire.

13. S'agissant de la politique monétaire, la BEAC est prête à la durcir davantage si c'est nécessaire. Elle poursuivra la modernisation du cadre opérationnel de sa politique monétaire et adoptera un nouveau système de comptabilisation des opérations monétaires. Les travaux en ce domaine devraient être achevés d'ici la fin de l'année. La BEAC accueille favorablement le conseil donné par les services du FMI de mettre en place un nouveau dispositif de sanction des banques au titre des opérations monétaires et pour non-respect des obligations de réserves obligatoires. Elle partage aussi leur opinion sur la nécessité d'approfondir le marché interbancaire, notamment en réduisant encore la liquidité excédentaire, en développant la plateforme de trading, en encourageant l'utilisation par les banques des accords de rachat et en élargissant son corridor de taux d'intérêt.

14. S'agissant du secteur financier, le plan stratégique du Secrétariat général de la COBAC (SG-COBAC) devrait renforcer le cadre de supervision bancaire, promouvoir la résolution en temps utile des banques en difficulté, encourager les banques à établir des plans de réduction des PNP, contribuer au respect de la réglementation des changes améliorée et des nouvelles règles prudentielles de la microfinance et préparer le passage aux normes Bâle II/III et IFRS. La commission bancaire accueille favorablement les conseils du FMI sur la gestion proactive des procédures de résolution des PNP, la réduction au minimum du coût des décisions de résolution prolongée, la garantie de l'expertise éminente et de l'indépendance des membres de la COBAC et l'amélioration de l'efficacité du SG-COBAC, notamment par le développement des moyens humains.

15. La région a surtout souffert du choc pétrolier de 2014 à cause du manque de diversification économique et de la dépendance excessive des exportations de produits de base aux marchés extérieurs à la CEMAC. Les institutions régionales insistent donc sur l'impératif de favoriser la diversification et l'intégration régionale. Ces deux actions complémentaires devraient permettre de surmonter les difficultés macroéconomiques de la CEMAC. Dans cette perspective, outre la création d'une marge d'action budgétaire destinée aux dépenses d'infrastructures et aux dépenses sociales indispensables, les autorités régionales sont conscientes de l'importance du

développement des marchés internes. La fusion des deux marchés boursiers de la région se déroule bien, l'unification matérielle étant prévue pour la fin de 2018 et l'alignement des procédures du nouveau marché sur les meilleures pratiques internationales attendu pour la mi-2019. Les autorités régionales continueront aussi à améliorer le fonctionnement des marchés de titres publics et du marché secondaire.

16. Sur le plan de la gouvernance, les autorités régionales se félicitent de l'analyse des services du FMI figurant dans le document de questions générales sur le formidable potentiel d'un renforcement de la gouvernance pour stimuler une croissance durable et solidaire. Elles apprécient beaucoup le mode d'action proposé qui consiste à donner la priorité à une transparence accrue, à une information intégrale, aux audits internes et externes du secteur public ainsi qu'à la mise en œuvre complète du système d'équilibre des pouvoirs prévu par la législation de la CEMAC. La Commission de la CEMAC prône en particulier l'amélioration de la gestion des ressources publiques dans les États membres et elle a décidé à ce propos de créer une unité chargée de suivre et de faire connaître les progrès et les lacunes qui subsistent dans l'application des directives de la CEMAC sur la GFP.

17. D'autres réformes structurelles sont envisagées par le PREF, y compris des mesures visant à assurer la stricte conformité des contrats passés dans les industries extractives aux directives régionales sur la transparence dans ce secteur, à améliorer le climat des affaires et à renforcer les critères de convergence régionale.

18. Les institutions régionales jugent utile le renforcement du suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale. Elles ont accepté le principe de consultations tripartites semestrielles entre les autorités nationales, les institutions régionales et le FMI pour évaluer les progrès, sur le plan régional et national, de la stratégie et pour prendre de nouvelles dispositions destinées à garantir la réalisation des objectifs de cette stratégie. Les institutions régionales continuent de souligner la nécessité pour le FMI d'aider les membres à harmoniser leurs fiscalités et à renforcer le cadre de surveillance régionale en augmentant l'assistance technique.

Conclusion

19. La région CEMAC est à la croisée des chemins. La stratégie régionale de sortie de crise a progressé, mais de nouveaux efforts sont nécessaires pour achever les négociations sur les programmes appuyés par le FMI concernant deux pays. Les autorités de la CEMAC reconnaissent que la dissipation des effets de la crise dépend de l'application résolue par les autorités nationales et régionales de la stratégie de sortie. Toutefois, elles insistent aussi sur l'importance pour sa réussite d'une aide rapide et adéquate de partenaires extérieurs, notamment le FMI et d'autres créanciers multilatéraux et bilatéraux. Elles appellent donc la communauté financière internationale à donner aux pays de la CEMAC les assurances nécessaires en matière de financements ainsi qu'à accroître leur aide financière et technique. Nous apprécierions grandement que le Conseil d'administration appuie les demandes des autorités de la CEMAC.